LES QUINZE
PRASLIN,

LE

PROCÈS DU DERNIER,

TOUTES LES LETTRES

DE LA DUCHESSE,

DU MARÉCHAL SÉBASTIANI ET DE Mlle DELUZY.

Collection complète. — 5e Édition.

PAR LAMÉNAIRE.



PARIS
CHEZ PECCATTE, LIBRAIRE,
PASSAGE VERDEAU, 27.

1847

LES QUINZE

PRASLIN

PARIS. — IMPRIMERIE DE C.-H. LAMBERT, RUE BASSE-DU-REMPART, 24.

LES QUINZE

PRASLIN,

LE

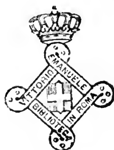
PROCÈS DU DERNIER,

TOUTES LES LETTRES

DE LA DUCHESSE,

DU MARÉCHAL SÉBASTIANI ET DE Mlle DELUZY.

Collection complète. — 3e Édition.



PAR LAMÉNAIRE.

PARIS
CHEZ PECCATTE, LIBRAIRE,
PASSAGE VERDEAU, 27.

1847

LES QUINZE

CHOISEUL-PRASLIN

RAYNARD.

La famille Choiseul-Praslin se rattache par les femmes à la race royale des Capets. Raynard, sieur de Choiseul, comte de Langres, épousa en 1182 Alix de Dreux, petite-fille du roi Louis VI, dit *le Gros*. Les descendans de ce Choiseul ne se distinguèrent de la foule des seigneurs du temps que vers le dix-septième siècle; c'est pourquoi nous passons immédiatement à cette dernière époque.

CHARLES.

Charles de Choiseul, comte du Plessis-Praslin, maréchal de France, apprit le métier des armes sous le maréchal Matignon. Entraîné d'abord dans le parti

des Guise, il reconnut bientôt que ce parti deviendrait un fléau pour la France, et se retira en Champagne. Un des premiers, parmi les anciens ligueurs, il se rallia à Henri IV. Ce fut sous Louis XIII qu'il obtînt le bâton de maréchal. Il mourut à soixante-trois ans, en 1626, après avoir commandé neuf armées, assisté à quarante-sept batailles ou combats, conquis cinquante-trois villes et reçu trente-six blessures.

CÉSAR.

César de Choiseul, sieur du Plessis-Praslin, maréchal de France, duc et pair, fut chargé, sous Louis XIII, de s'opposer au débarquement des Anglais dans l'île d'Oléron. Il réussit. Ce fut lui qui, en 1650, gagna la bataille de Réthel contre une armée espagnole commandée par le maréchal de Turenne. Il mourut à l'âge de soixante-dix-huit ans, en 1675.

LES ÉVÊQUES ET LES ARCHEVÊQUES.

Gilbert de Choiseul du Plessis-Praslin, évêque de Comminges, puis de Tournai, ami particulier de Bossuet, assista à l'assemblée des notables de 1650, déploya toute sa vie un grand zèle pour l'instruction du peuple et pour le soulagement des classes pauvres, et mourut en 1689. — *Florent* de Choiseul, évêque de

Saint-Papoul, puis de Mende; *Léopold* de Choiseul, archevêque de Cambrai; *Clériadus* de Choiseul, archevêque de Besançon, se sont distingués par de nombreux actes de bienfaisance.

CLAUDE.

Le comte Claude de Choiseul-Francières, maréchal de France, se distingua dans la guerre de Hongrie, en 1664; décida la victoire de Saint-Gotbard, fut demandé à Louis XIV par les Vénitiens, défendit pour eux l'île de Candie contre les Musulmans, et, de retour en France, déjoua toutes les intrigues et tous les projets de l'électeur de Bavière qui était parvenu à organiser contre nous une redoutable coalition. Il mourut en 1711, doyen des maréchaux de France.

ÉTIENNE-FRANÇOIS.

Etienne-François de Choiseul, duc de Choiseul et d'Amboise, comte de Stainville, est le plus illustre membre de la famille, par l'influence qu'il a exercée sur les destinées de la France. Il devint successivement ambassadeur à Rome, ambassadeur à Vienne, ministre des relations extérieures, ministre de la guerre, ministre de la marine. Dans chacune de ces hautes positions il fit briller des qualités éminentes. Frappé des progrès que le grand Frédéric avait opé-

rés dans l'art stratégique, il se hâta d'en faire profiter la France, en réorganisant l'armée d'après un meilleur système, en donnant au corps d'artillerie et du génie une forme mieux conçue, un rôle plus important, des moyens d'action plus décisifs. Indigné du misérable état de notre marine, il entreprit de la relever, et il y parvint, en quelque sorte, malgré le roi, qui avait jugé l'œuvre impossible. Il soumit la Corse à la domination française, rétablit l'autorité de notre pavillon dans les mers des Antilles, fit germer les premières idées d'émancipation dans les colonies américaines de l'Angleterre, et lutta avec une constante énergie, pendant toute la durée de son pouvoir, contre la puissante corporation des jésuites. Renversé enfin par l'influence de la Dubarry, il fut suivi dans sa retraite par la faveur publique.

Voyez à quoi tiennent quelquefois les destinées des plus grandes choses! Napoléon, préoccupé au moment où Fulton lui proposa de créer des bateaux qui seraient mus par la vapeur et qui mèneraient la flotte de Boulogne en Angleterre, prit l'homme de génie pour un fou. Choiseul, au moment où il succomba, suivait avec intérêt et se préparait à encourager très sérieusement la construction d'une sorte de locomotive à vapeur que venait d'imaginer un officier d'artillerie. Sans l'intrigue de la Dubarry, qui le renversa tout d'un coup, il eût peut-être fait jouir la France avant toutes les autres nations de la plus immense découverte des temps modernes.

Etienne-François de Choiseul mourut en 1785.

GABRIEL.

Gabriel de Choiseul-Praslin, duc et pair, ambassadeur, ministre, cousin d'Etienne-François, suivit la fortune de ce dernier, qu'il seconda avec talent dans la plupart de ses grands travaux. Il mourut aussi en 1785.

Si un Praslin, indigne de ses ancêtres, a assassiné sa femme, un autre, par une heureuse inspiration de sa tendresse, a arraché la sienne à la mort. Le fait est ainsi exposé dans un recueil publié en 1789 sous le titre de *Correspondance :*

« Vous apprendrez avec un touchant intérêt la tendresse de M. le duc Choiseul-Praslin pour sa femme. La duchesse succombait sous une maladie inconnue et tous les médecins l'avaient condamnée. Enfin elle parut rendre le dernier soupir. Le cercueil allait dévorer ce qui restait de tant de beauté, lorsque le duc veut revoir sa femme une dernière fois. En vain ses amis cherchent à calmer son désespoir, rien n'y fait : l'infortuné se jette sur ce corps qu'on croit insensible. *Ma femme* ! *ma femme* ! s'écrie-t-il ; et par ses cris, ses larmes, ses embrassemens, il rappelle sa femme à la vie. Elle renaît, elle est sauvée. La ville entière célèbre en ce moment ce triomphe de l'amour conjugal.

« Troyes, 15 janvier 1789. »

Le dernier Praslin aussi s'est écrié : *Ma femme! ma femme!* Quelle étrange identité de cri devant un cadavre, à cinquante-huit ans de distance! Mais que serait devenu à l'instant même le tragique histrion de 1847, si la seconde morte, comme la première, eut répondu à la voix qui osait l'appeler...?

MARIE-GABRIEL-AUGUSTE-LAURENT.

Choiseul-Gouffier (Marie-Gabriel-Auguste-Laurent), comte, duc, pair de France, membre de l'académie française, se distingua par d'importans travaux littéraires et par l'influence qu'il exerça en Orient comme ambassadeur de France à Constantinople. Un ouvrage, dans lequel il signalait aux Grecs le moyen de reconquérir leur indépendance, l'exposa à perdre tout son crédit en Turquie. Il parvint pourtant à conserver son ascendant et fut un des hommes qui contribuèrent le plus à inspirer aux plus éminens personnages de la Sublime-Porte le désir de faire participer leur nation à la civilisation de l'Europe. Il mourut en 1817.

DERNIER DUC DE CHOISEUL.

En 1830, pendant les journées de juillet, lorsque la victoire était encore indécise, dans un moment même où les troupes de Charles X semblaient re-

prendre l'avantage, les citoyens qui combattaient pour la charte et qui n'avaient pas encore pu entraîner les députés dans le mouvement, espérèrent réveiller le courage de ceux-ci en proclamant, de leur autorité privée, un gouvernement provisoire. Ils composèrent ce gouvernement des trois hommes qui leur paraissaient appeler la confiance publique avec le plus d'énergie; et dans toutes les parties de la ville dont ils étaient les maîtres, on vit alors sur les murs des placards portant ces mots : *Gouvernement provisoire* de MM. LAFAYETTE, GÉRARD et CHOISEUL » Le duc de Choiseul autorisa cette hardiesse par son silence jusqu'au dernier moment du danger; il ne fit connaître la vérité qu'après la complète victoire du peuple. Il est mort entouré de la plus haute estime, et n'a pas laissé d'enfans mâles.

DUC DE PRASLIN,

CHAMBELLAN DE L'IMPÉRATRICE JOSÉPHINE.

Le duc de Praslin, père du meurtrier, était aussi distingué par son affection pour sa femme que par ses vertus civiques. Sa vie fut partagée entre ses devoirs de famille et ses devoirs de citoyen. Il se distingua, en 1814, comme colonel de la première légion de la garde nationale, dans les projets de résistance de la ville de Paris.

CHARLES-LAURE.

Charles-Laure-Hugues-Théobald duc *de Choiseul-Praslin,* fils du précédent, marié à Mlle Fanny Sébastiani, rendit d'abord sa jeune femme parfaitement heureuse. Mais les sept dernières années qui viennent de s'écouler ne furent qu'un long supplice pour l'infortunée duchesse. Une sorte de réconciliation venait pourtant d'avoir lieu. Des jours meilleurs semblaient possibles. Le duc et la duchesse, réunis à Vaux-Praslin avec leurs enfans paraissaient à peu près d'intelligence, lorsqu'ils partirent ensemble pour Paris, le 17 août, la duchesse pour être égorgée et hachée quelques heures après, le duc pour dérober sa tête à l'échafaud par le poison.

LE CRIME.

> Tous ses instincts étaient bons, cependant; mais il était de caractère faible et paresseux d'esprit; la matière l'a emporté, elle éteint, elle engourdit tout chez lui. Quelle vie que la sienne!
>
> Mon Dieu, comme il est irrité!
>
> Mon Dieu, son avenir est affreux.
>
> L'avenir m'effraie; je tremble en y songeant. Mon Dieu! venez à mon aide.
>
> (*XXXIe Lettre de Mme de Praslin.*)

Le 17 août 1847, toute la famille Praslin arriva à Paris à huit heures du soir par le chemin de fer de Corbeil.

Le duc, avec trois de ses demoiselles et le plus jeune de ses fils, monta dans un fiacre, se rendit chez Mme Lemaire, maîtresse de pension au Marais, pour y visiter Mlle Deluzy-Desportes, quitta celle-ci à dix heures, arriva à son hôtel un peu avant onze heures, conduisit ses demoiselles dans leur appartement et se retira immédiatement dans le sien.

La duchesse, avec ses deux fils aînés, monta dans un autre fiacre, s'arrêta un moment chez un libraire de la rue du Coq-Saint-Honoré, arriva à son hôtel à neuf heures et demie, se fit mettre en toilette de nuit et apporter de l'orgeat, du pain et du sel, mangea un peu, se coucha avec tranquillité, se livra à une lecture dans son lit, et congédia sa femme de chambre en lui recommandant de l'éveiller le lendemain à six heures du matin.

Le lendemain, à cinq heures du matin, elle n'existait plus. Renversée près de la cheminée, la tête et le dos contre un canapé, elle était inondée de sang et criblée de plus de quarante blessures :

1° En arrière de la tête, depuis le haut de la région occipitale jusqu'au bas de la région du cou, cinq blessures transversales, de cinq à dix centimètres d'étendue, pénétrant jusqu'à l'os. Elles ont paru résulter de coups très violens portés avec une arme tranchante, de haut en bas, la face de la victime étant alors inclinée vers la terre;

2° Au front et à la partie supérieure latérale de la tête, huit blessures ayant de deux à six centimètres d'étendue, et pénétrant aussi jusqu'à l'os;

3° Au-dessous de l'œil gauche, sur le dos du nez, à la lèvre inférieure, autour de la bouche et au menton, diverses excoriations ayant la forme que donnerait l'impression des ongles; celles qui étaient groupées autour des lèvres indiquaient que le meurtrier s'était efforcé de fermer la bouche à sa victime pour étouffer ses cris;

4° A la partie antérieure du cou, du côté gauche, deux blessures transversales de deux centimètres et demi de largeur sur deux centimètres de profondeur;

5° Au-dessous de la mâchoire inférieure, à droite, une blessure de sept centimètres dans sa plus grande étendue, de cinq centimètres de profondeur, laissant à nu l'artère carotide;

6° A la main gauche, au-dessus du poignet, trois petites blessures; au dos de la main une blessure large, à lambeau, et continuée jusque dans la paume de la main en passant par la commissure du pouce; en dedans des doigts opposés d'autres blessures indiquant que la main avait dû saisir un instrument à double tranchant;

7° A la main droite des incisions au pouce et à l'intérieur des doigts présentaient le même caractère et signalaient les mêmes efforts;

8° Aux deux bras et à la hanche diverses ecchymoses.

Selon l'opinion des experts, trois sortes d'armes ont dû servir à la perpétration du crime : une arme tranchante, une arme à pointe, une arme contondante; à moins, ont-ils dit, que l'assassin se soit servi d'un instrument ayant à la fois une pointe, une lame et une forte poignée, comme un yatagan.

Le sang avait jailli de tous côtés. Il formait des mares, des traînées, des gouttes, des taches diverses. On en voyait dans le lit, sur les rideaux, au cordon de la sonnette du lit, à l'estrade, à une table ronde, sur une chaise renversée, sur une bergère, à la porte du grand salon, sur une commode, sur un guéridon renversé, sur une causeuse et tout à l'entour sur le tapis, contre la porte allant au boudoir, sur la tablette de la cheminée, sur la pendule et les candelabres, près des deux cordons de sonnette de la cheminée, sur un secrétaire, à la porte du cabinet de toilette.

Tout attestait que la duchesse avait essayé d'échapper à son assassin soit en se précipitant vers les portes, pour sortir de sa chambre à coucher, soit en cherchant à saisir tous les cordons de sonnette pour faire accourir ses domestiques, soit en courant d'un meuble à l'autre pour s'en faire un rempart. On croit que les premiers coups lui ont été portés dans son lit, et que c'est auprès de la cheminée qu'elle a fait ses efforts les plus désespérés.

Le meurtrier, nécessairement couvert de sang, avait dû en laisser des traces sur sa route, et cette route se trouva être celle de l'appartement de M. de Praslin. On reconnut, en effet, des gouttes et des taches de sang depuis la porte du cabinet de la duchesse jusqu'à la porte de la chambre à coucher du duc.

Ces indications, à défaut d'autres, eussent déjà singulièrement éclairé la justice. Mais aucune lumière ne devait manquer. On en jugera par les pièces, les témoignages et les interrogatoires que nous allons rapporter.

Au milieu de la chambre ducale transformée en boucherie, il y avait un livre. Les magistrats l'ont inventorié, comme les autres objets, et ont lu, sur le frontispice, ce titre inopportun : LES GENS COMME IL FAUT.



DÉCLARATION ET DÉPOSITIONS.

DÉCLARATION

DE M. DE PRASLIN AUX MAGISTRATS CHARGÉS DES PREMIÈRES CONSTATATIONS.

(18 août 1847.)

> Comme il est changé, lui qui était si vrai : sans cesse je le surprends faisant mille mensonges.
>
> (Xe *Lettre de Mme de Praslin.*)

Ce matin, au point du jour, j'ai été réveillé par des cris : j'ai pris un pistolet et je suis descendu dans la chambre de Mme de Praslin. J'ai trouvé la duchesse assise à terre, la tête appuyée contre un canapé. Elle avait la figure couverte de sang ; j'avais à peine essayé de lui porter quelques secours que j'ai entendu frapper à la porte communiquant au salon. Je suis allé ouvrir le verrou et j'ai trouvé là, venant aussi au secours de la duchesse, mon valet de chambre, mon concierge et quelques autres personnes de la maison. Dans les soins que j'ai cherché à donner à ma femme, je me suis souillé de sang. J'avais la tête perdue. Je suis rentré dans ma chambre. Je me suis nettoyé les mains. J'ai cherché à faire disparaître avec de l'eau des taches de sang que j'avais sur la poitrine et sur ma robe de chambre, pour ne pas effrayer mes enfants, à qui j'allais apprendre le malheur arrivé à leur mère. Le courage m'a manqué pour le leur dire. Très-promptement après le général Sébastiani, oncle de Mme la duchesse, est arrivé, et il était encore avec moi lorsque M. Bruzelin, commissaire de police, est arrivé aussi. Mon premier soin avait été de recommander d'aller chercher ce dernier et un médecin.

Les magistrats, par suite de cette déclaration et d'autres renseignemens déjà recueillis, ont adressé à M. de Praslin diverses questions qu'ils ont consignées ainsi qu'il suit, avec les réponses obtenues, dans leur procès-verbal.

Nous avons demandé à M. le duc quel usage il a fait du pistolet dont il s'était armé. Il nous répond qu'au moment où il avait voulu porter secours à la duchesse, il l'avait d'abord laissé tomber près du cadavre, mais qu'ensuite, dans un mouvement nerveux, il l'avait repris, frappé à terre et abandonné à une place dont il ne souvient plus.

Nous demandons à M. le duc comment il se fait que dans sa cheminée se trouvaient les débris d'un foulard. Il nous a répondu : J'avais pris ce foulard pour me coiffer; l'ayant trouvé en mauvais état, je l'ai jeté dans la cheminée, où se trouvaient une assez grande quantité de papiers. Ce matin, j'ai jeté dans la cheminée une allumette dont je m'étais servi pour je ne sais quel usage, et ces objets ont pris feu.

Nous demandons à M. le duc d'où provient un cordon vert trouvé sous sa bretelle. Il nous répond que ce cordon est celui d'une poudrière, mais qu'il ne peut s'expliquer pourquoi il l'avait sur lui et sous sa bretelle.

Nous demandons à M. le duc d'où proviennent cinq bouts de corde et un bout de cordon blanc taché de sang, trouvés dans sa robe de chambre. Il nous répond qu'il ignore comment les bouts de corde ont pu se trouver dans sa poche; quant à la tache du cordon blanc, il a pu la faire en touchant ce cordon avec ses mains ensanglantées.

Nous faisons observer à M. le duc que le pistolet abandonné par lui dans la chambre de la duchesse avait du sang au canon et sur la baguette; que des cheveux et un petit

lambeau de chair adhéraient, par du sang, à la crosse; que circonstances élevaient contre lui les charges les plus graves (M. de Praslin baisse la tête et se la tient dans les mains pendant que M. le procureur du roi lui adresse de vives paroles pour l'engager à s'expliquer avec sincérité). Il finit par dire : je nie formellement avoir frappé Mme de Praslin avec cette arme ni avec une autre arme; quant à l'adhérence des cheveux et de la chair à la crosse, il m'est impossible de l'expliquer.

VISITE

DU CORPS DU DUC POUR RECONNAITRE S'IL PORTE DES TRACES DE BLESSURES INDIQUANT UNE LUTTE RÉCENTE.

(18 août 1847.)

Le duc s'est déshabillé complètement et les experts ont constaté :

1° *Au bras droit*, une ecchymose bleuâtre, semblable à une impression digitale;

2° *Au pouce* de la man droite, une déchirure pouvant résulter d'une morsure;

3° *A l'index* de la même main, l'absence d'un peu de peau que le duc attribue à une brûlure, mais qui n'en a aucunement le caractère;

4° *Au pouce* de la main gauche, une excoriation d'un rouge vif ayant la forme exacte de l'empreinte d'un ongle;

5° *A l'index* de la même main, une déchirure profonde dont les bords rouges et enflammés ne sont pas réunis;

6° *Au doigt médius* de la même main, trois écorchures et une excoriation paraissant résulter d'un violent coup d'ongle;

7° *A la jambe gauche*, une longue et profonde excoriation encore sanglante;

8° *Au mollet gauche*, une ecchymose moins forte.

DÉPOSITION

D'AUGUSTE CHARPENTIER, VALET DE CHAMBRE DU DUC.

(18 août 1847.)

Le 18 août 1847, vers cinq heures moins un quart du matin, j'ai été éveillé par des bruits de sonnette extraordinaires qui partaient de la chambre de Mme la duchesse. Elle sonnait à la fois le valet de chambre, Maxime, qui n'était pas à l'hôtel, et sa femme de chambre, Mme Leclerc. Je descendis rapidement, j'ouvris, avec la clef accrochée à un clou, la serrure de la porte de l'antichambre de madame, mais je ne pus entrer, la porte, contre l'habitude, était retenue par le verrou intérieur. J'entendis dans ce moment Mme la duchesse pousser des cris perçans et des bruits sourds comme si on avait couru dans sa chambre. Je donnai un grand coup de pied dans la porte, sans pouvoir la faire céder. La femme de chambre arriva ; nous courûmes l'un et l'autre pour entrer par le grand salon, mais la porte était également fermée par un verrou intérieur. J'ai poussé cette porte avec violence pour l'enfoncer, mais sans pouvoir réussir. Par intervalles, j'entendais les râlemens de ma malheureuse maîtresse. Je courus au jardin ; je frappai inutilement à la croisée de la chambre à coucher, à celle du boudoir. Mais, en arrivant à l'extrémité sud-ouest de la maison, j'aperçus ouverte la porte de l'escalier de bois donnant dans l'antichambre qui sépare l'appartement de monsieur de celui de Mme la duchesse. La porte du cabinet de toilette et les deux portes communiquant de ce cabinet avec la chambre à coucher de madame étaient entièrement ouvertes. Je pénétrai par ce côté jusqu'à l'entrée de la chambre à coucher de Mme la duchesse ; tout étant fermé, l'obscurité était complète ; je n'en-

tendis aucun bruit; il me sembla que je sentais une odeur de poudre et de sang; je m'effrayai, je revins sur mes pas, rejoignant la femme de chambre et courant chez Merville.

Je revins avec Merville armé d'une épée et d'une lampe; au moment où nous détournions le coin sud-ouest de la maison, j'aperçus ouvrir les persiennes de l'antichambre. Je ne continuai pas moins à pénétrer dans cette antichambre, suivi de Merville; nous n'y trouvâmes personne. J'arrivai pour la seconde fois à l'entrée de la chambre de madame, et là, à l'aide de ma lampe, je l'ai aperçue renversée à terre et baignant dans son sang. Nous donnâmes aussitôt l'alarme dans toute la maison. En repassant dans la cour de l'hôtel, je vis une fumée assez forte sortir de la cheminée de la chambre du duc, et je la fis remarquer à Merville.

A notre appel arrivèrent le concierge, Mme Merville et plusieurs autres personnes. Nous allions traverser le grand salon, pour faire le tour comme je l'avais déjà fait, lorsque M. le duc ouvrit la porte communiquant de ce salon à la chambre à coucher de madame. Nous ne frappions pas dans ce moment à cette porte; nous la savions fermée à l'intérieur.

M. le duc nous dit : « Vit-elle encore...? Courez chercher un médecin! » Et je courus chercher le docteur Simon.

Ce matin, lorsque le général Sébastiani est arrivé, il s'est trouvé mal. Je suis allé chercher un verre d'eau pour lui dans la chambre du duc, qui me répondit qu'il n'en avait pas. Il n'y en avait pas en effet dans son pot à eau. Mais le broc était au milieu de la chambre; je voulus y prendre de l'eau; M. le duc me dit de n'y pas toucher, qu'elle était sale. Il prit ce broc et jeta l'eau dans le jardin. Un instant après, j'étais consigné dans ma chambre, et quand je vis prendre cette mesure, je dis qu'on ferait beaucoup mieux d'aller faire une perquisition dans la chambre de M. le duc.



DÉPOSITIONS

1° DE MARGUERITE LECLERC, FEMME DE CHAMBRE DE LA DUCHESSE. — 2° DU CONCIERGE. — 3° DE M. MERVILLE, VALET DE CHAMBRE AU SERVICE DE Mme LA DUCHESSE D'ORLÉANS.

(19 août 1847.)

Ces dépositions sont conformes à celle de M. Charpentier, mais elles embrassent moins de faits, puisque les témoins ont moins agi, ou agi plus tard et moins vu.

DÉPOSITION

DE Mme EUPHÉMIE MERVILLE, FEMME DU VALET DE CHAMBRE DE Mme LA DUCHESSE D'ORLÉANS.

(20 août 1847.)

Cette déposition ajoute aux précédentes les indications suivantes :

Charpentier et Mme Leclerc s'étant précipités dans ma chambre en criant qu'on venait d'assassiner madame, qu'elle râlait encore, je répondis qu'il était impossible de la laisser mourir sans secours. La concierge vint avec moi. Je crois que madame respirait encore et qu'elle rendit le dernier soupir dans mes bras, pendant que nous lui lavions la figure avec de l'eau. J'aperçus alors M. le duc et je lui dis : « Ah ! mon Dieu, quel malheur ! » Il me répondit en me frappant sur l'épaule : « Ah ! mon Dieu ! Euphémie, qu'allons-nous devenir ? » Le duc frappait ses mains contre le mur. Dans ce moment je ne l'ai vu porter aucun secours à sa femme.

La déposition de la femme du concierge contient aussi une variante. Selon elle, le duc, en voyant le cadavre de la duchesse, se serait écrié : « Ma femme ! Pauvre femme, pauvre maréchal, pauvres enfans ! Qui est-ce qui leur apprendra cela ?

DÉPOSITION COMPLÉMENTAIRE

D'AUGUSTE CHARPENTIER, REÇUE LE 28 AOUT 1847.

D. Vous souvenez-vous des paroles qui ont pu échapper à M. de Praslin, dans le premier moment, lorsqu'il a su que que vous aviez déjà vu le cadavre de Mme la duchesse de Praslin ?

R. Il a commencé par me demander, en prenant sa tête dans ses mains : « Mais qui est-ce qui est entré le premier ? » Il l'a répété deux ou trois fois avant que je dise que c'était moi. Lorsque je lui eus dit que c'était moi, il me demanda, en faisant les mêmes gestes : « Qui avez-vous vu ? » Je lui répondis : Je n'ai vu que Mme la duchesse. Alors il m'a dit : « Qu'est-ce qu'elle a dit ? » Je lui ai répondu qu'elle était morte quand j'étais entré, et qu'elle n'avait pu rien me dire. C'est alors qu'il me dit : « Qui est-ce qui a pu faire une semblable chose ? Qu'est-ce que nous allons devenir ? Et ces pauvres enfans ! » Alors les médecins sont arrivés.

D. Quand vous lui avez dit qu'elle n'avait point parlé, a-t-il témoigné que cela lui fit quelque impression ?

R. Oui, sans doute, car il m'a demandé cela avec assez d'inquiétude.

D. Dans le courant de la matinée, aviez-vous quelque idée qu'il pût vouloir se détruire ?

R. Je n'en ai jamais bien eu l'idée, mais j'avais fait observer à M. Allard qu'il pouvait bien avoir entendu ce que nous avions dit fort haut dans la cour avec M. de Merville, sur les soupçons qui s'élevaient contre lui.

D. N'est-ce pas vous qui avez trouvé sur lui, dans sa robe de chambre, la fiole contenant de l'arsenic, au moment où on le montait au second étage ?

R. Je l'ai trouvée, en effet, mais je crois que ce n'est qu'au moment où on l'a habillé pour le conduire au Luxembourg.

D. Aviez-vous aperçu quelquefois cette fiole en sa possession, soit à Praslin, soit à Paris ?

R. Jamais, monsieur.

INTERROGATOIRES.

INTERROGATOIRE, DEVANT M. BROUSSAIS,

DE MADEMOISELLE DELUZY-DESPORTES (HENRIETTE), AGÉE DE TRENTE-CINQ ANS, INSTITUTRICE, NÉE A PARIS, Y DEMEURANT, RUE DU HARLAY, 9, AU MARAIS, CHEZ Mme LEMAIRE.

(19 août 1847.)

D. A quelle époque étiez-vous entrée en qualité d'institutrice chez M. le duc de Praslin?

R. J'y suis entrée le 1er mars 1841.

D. Quel traitement aviez-vous dans cette maison?

R. Chez lady Hislop, où j'étais antérieurement, à Charleston, près de Londres, je recevais 1,800 fr.; chez M. le duc de Praslin, mes appointemens étaient un peu plus forts, ils montaient à 2,000 francs, la table et le logement.

D. Avez-vous reçu cette somme dès votre entrée?

R. Oui, monsieur.

D. Quelles attributions aviez-vous dans la maison de M. le duc de Praslin?

R. J'étais chargée de la direction et de l'éducation des neuf enfans de M. le duc et de Mme la duchesse au moment de mon entrée; mais on fut obligé de m'adjoindre alors une sous-gouvernante. Depuis, M. le duc avait pris un gouverneur pour ses garçons; mais il en fut mécontent et le renvoya au bout de quelques mois. Il plaça alors un de ses fils chez un professeur du collége Bourbon, M. Boussu, qui le conduisait au collége, et ensuite il plaça le second de ses fils chez le même professeur. Je restai

chargée de l'éducation des trois demoiselles aînées et du petit garçon. Les trois demoiselles plus jeunes furent placées au couvent du Sacré-Cœur, car M. le duc et Mme la duchesse elle-même reconnurent qu'il était impossible de maintenir l'harmonie entre une gouvernante et une sous-gouvernante.

D. Comment s'appelait cette sous-gouvernante?

R. Il y eut d'abord Mlle Belloyer, qui resta pendant environ six mois, et ensuite la demoiselle Jost, qui resta environ une année. Il m'est impossible de vous dire ce que ces demoiselles sont devenues.

D. Combien y a-t-il de temps que les sous-gouvernantes ont quitté la maison de M. le duc de Praslin?

R. Il doit y avoir trois ans.

D. Des renseignemens que nous avons déjà recueillis nous ont appris que, depuis bien longtemps, vous aviez de graves torts à vous reprocher envers Mme la duchesse de Praslin ; quo vous n'aviez pas pour elle les égards et la déférence que vous auriez dû avoir, et que vous aviez cherché à aliéner d'elle l'affection de son mari et celle de ses enfans?

R. Non, monsieur, jamais! jamais! Quand je suis entrée dans la maison de M. le duc de Praslin, les choses étaient déjà sur un pied très fâcheux. M. le duc voulait seul diriger l'éducation de ses enfans, et c'est madame la duchesse qui me le dit elle-même. J'eus, à cet égard, une longue conversation avec elle, dans laquelle elle me dit que ce serait à M. le duc seul que j'aurais à rendre compte. M. le duc m'en dit autant, et ils venaient d'avoir trois ou quatre gouvernantes successives avec lesquelles Mmo de Praslin n'avait pas pu s'accorder. M. de Praslin me dit que je mangerais seule avec les enfans, que je vivrais seule avec eux dans une partie de l'hôtel, et qu'ils ne feraient que voir leur mère. Je répondis à M. le duc qu'il m'était impossible d'agréer ces propositions, et que je n'entrerais pas. Il fut alors convenu que nous mangerions avec les parens, mais que les enfans resteraient sous ma tutelle et sous ma direction exclusive. L'ancienne gouvernante, que je remplaçais et qui restait dans la maison, me créa des difficultés de toute nature près de Mme la duchesse surtout, et c'est une de celles qui, depuis, a prétendu que j'éloignais les enfans de leur mère. Quelque temps après mon entrée, je me rendis au château de Vaudreuil, seule avec Mme la duchesse de Praslin. Elle voulut alors concourir aux lectures et à la direction des études de ses huit enfans.

Les résultats ne furent pas heureux, et, lorsque M. lo duc do

Praslin arriva, il fut très mécontent. Il exprima son mécontentement à Mme la duchesse, qui s'abstint à l'avenir. On nous établit alors au château de Praslin, où, à l'exception des repas, nous vécûmes complétement à part. Je n'ai jamais cherché, dans cette position extraordinaire, à éloigner les enfans de leur mère; mais il existait entre M. le duc et Mme la duchesse des causes de dissension qu'il n'était pas en mon pouvoir de faire cesser. J'ai eu peut-être grand tort d'accepter cette position; mais je n'ai jamais cherché à blesser volontairement Mme de Praslin. Si quelquefois je lui ai répondu avec vivacité, c'est que j'avais été blessée moi-même d'une manière cruelle.

D. Quels étaient les motifs de dissension dont vous parlez, et qui auraient existé entre M. le duc et Mme la duchesse de Praslin?

R. C'était, de la part de Mme la duchesse de Praslin, le désir de dominer ses enfans et surtout son mari, et, de la part de M. de Praslin, une résistance prononcée, mais accompagnée de beaucoup de douceur.

D. Votre présence dans l'intimité de la famille n'aurait-elle pas inspiré à Mme la duchesse de Praslin des sentimens malheureusement trop fondés de jalousie ?

R. Par momens, Mme la duchesse de Praslin a exprimé à mon égard des sentimens de jalousie qui n'étaient pas fondés le moins du monde. Dans d'autres circonstances, sa conduite était parfaitement convenable, sans être affectueuse, et elle était de nature à me faire oublier son injustice. Je n'avais pas de fortune, aucun ami à Paris, je devais tenir à conserver une position acquise avec d'autant plus de résignation, que M. le duc m'avait dit qu'il me donnerait une pension, si j'avais le courage, ce sont les expressions dont il s'était servi, de terminer l'éducation de ses trois filles aînées, malgré tous les dégoûts que cette éducation pourrait m'occasioner.

D. La pension dont vous parlez faisait-elle partie des premières conventions arrêtées entre vous et M. le duc de Praslin ?

R. Non, monsieur ; il n'avait été question que d'un traitement annuel.

D. Le duc avait-il fixé un chiffre à cette pension?

R. Non, monsieur; mais j'avais toujours compté que ce serait une pension viagère de 500 fr. par chacune de ses filles, ou 1,500 francs pour les trois aînées, et je croyais que telles étaient ses intentions formelles, d'après des conversations que nous avions eues ensemble.

D. Il est certain que dans ces derniers mois surtout, Mme la duchesse de Praslin avait conçu contre vous une jalousie très vive, et qu'elle ne doutait pas des relations intimes qu'elle supposait exister entre vous et son mari ?

R. Jamais! non, monsieur, jamais Mme la duchesse de Praslin ne m'a exprimé à moi-même de semblables sentimens; elle a pu le dire à d'autres. Il y a deux ans, à l'époque où j'étais allée avec ses filles et M. le duc de Praslin chez M. le maréchal Sébastiani, à l'une de ses propriétés en Corse, il parut dans un journal un article calomnieux portant que je m'étais enfuie avec M. le duc de Praslin. Lorsque cet article vint à ma connaissance, je voulais quitter immédiatement la maison. M. le maréchal Sébastiani, père de Mme la duchesse, fut le premier à s'y opposer; il me dit qu'une détermination de cette nature, dans un semblable moment, donnerait de la consistance à des bruits qui tomberaient d'eux-mêmes, puisqu'ils n'étaient pas fondés. Mme de Praslin me témoigna alors beaucoup de froideur et de répulsion au sujet de ma détermination de rester; mais, depuis, ces préventions avaient dû s'affaiblir, car depuis je l'avais trouvée, surtout depuis un an, pleine de bienveillance à mon égard. J'ai donc été anéantie, lorsqu'il y a environ deux mois, on me fit dire, par M. l'abbé Gallard, que ma présence était une cause de trouble dans la maison, et que je ne pouvais pas rester.

D. Nous avons sous les yeux une lettre sans date et sans signature que nous vous représentons, et qui nous paraît vous avoir été adressée, à une époque assez rapprochée, par Mme la duchesse de Praslin,. dans laquelle elle vous dit que, s'il est défendu de se coucher sans s'être réconcilié avec son prochain, il lui semble qu'une nouvelle année est une plus forte raison pour mettre fin à tous les dissentimens et oublier tous les griefs. Elle vous dit que c'est de bon cœur qu'elle vous tend la main, et vous demande d'oublier le passé comme elle fait elle-même, pour vivre à l'avenir en bonne intelligence avec elle. A cette époque du jour de l'an il existait donc encore contre vous des sujets de plainte ?

R. Cette lettre ne m'a pas été écrite au mois de janvier dernier, mais au mois de janvier 1846; elle me l'envoya alors avec un bracelet qu'elle me donnait pour mes étrennes. Antérieurement à cette époque, sans que je lui eusse donné de sujet de plainte, Mme de Praslin m'exprimait sans cesse une grande froideur. Pendant le cours de l'hiver dernier, au contraire, elle a été beaucoup mieux pour moi. Chaque fois qu'elle allait au spectacle,

elle me faisait offrir une place dans sa loge, et chaque fois qu'elle allait à une partie de plaisir avec ses demoiselles, elle me faisait offrir d'y prendre part. J'avais encore oublié de vous dire que, dès l'hiver précédent, elle m'avait plusieurs fois entretenue de projets de mariage pour ses demoiselles, en me priant de tâcher de faire entrer M. de Praslin dans ses vues; mais que je lui avais déclaré, au contraire, que des projets de mariage dans des familles étaient des choses trop délicates pour m'en mêler en aucune manière. On a vu, dans cette réponse, que je crois sage, un prétexte pour me perpétuer dans la maison en éloignant des mariages convenables, car il était entendu que je quitterais lorsque les trois aînées seraient établies.

D. Quel jour avez-vous quitté la maison de M. le duc de Praslin ?

R. Le dimanche soir, 18 juillet dernier, au moment où toute la famille se disposait à se rendre au château de Praslin.

D. Depuis votre sortie de cette maison, n'avez-vous pas continué à voir M. le duc de Praslin ?

R. Depuis ma sortie de chez M. le duc de Praslin, je ne l'ai vu que trois fois : la première fois avec sa fille Berthe et son fils Raynald. Ces deux enfans m'avaient été amenés par une femme de charge du maréchal à la pension où je demeure actuellement. Je fus avec eux chez le dentiste, où l'un et l'autre se faisaient faire des opérations. M. le duc vint nous y rejoindre, et je fus les reconduire en voiture jusqu'au chemin de fer de Corbeil.

Comme nous avions trop de temps devant nous, nous fûmes nous asseoir et nous promener, en sortant de chez M. Toirac, dentiste, rue du Mail, dans le jardin du Luxembourg. C'est M. le duc qui en fit la proposition; il me dit que, de cette manière, je pourrais voir les enfans plus longtemps. Il m'est impossible de vous préciser la date de cette première visite. Depuis, M. le duc est venu me demander une seconde fois à la pension, il y a eu mardi huit jours. Il ne monta pas, parce que, me dit-il, il n'était pas dans un costume décent pour se présenter chez Mme Lemaire, et qu'il tenait à lui faire sa première visite avec ses filles. Il m'annonça une visite avec ses enfans, mardi dernier, 17 de ce mois. Il me parla alors de la marche de l'éducation de ses filles, qui n'allait pas suivant ses idées, car il en existe une jeune qui étudie encore. Mardi dernier, 17 août, il m'amena effectivement ses trois filles et son petit garçon, entre huit heures et demie et neuf heures.

Mme Lemaire, avec qui il causa alors pour la première fois, lui

fit part de son intention de me donner une place supérieure dans sa maison; mais elle lui dit qu'à cause de bruits qui avaient couru sur mon compte, il était indispensable que Mme la duchesse lui écrivit une lettre ostensible pour les démentir. Il fut convenu que le lendemain je me présenterais chez Mme la duchesse pour solliciter d'elle cette lettre; cette visite devait avoir lieu vers deux heures de l'après-midi. M. le duc et ses enfans me quittèrent vers dix heures.

D. Où avez-vous passé la nuit du 17 au 18 août?

R. Je l'ai passée dans ma chambre, faisant partie du local de la pension de Mme Lemaire.

D. D'autres personnes couchent-elles avec vous dans cette chambre?

R. Non, monsieur, mais je suis entourée de voisines qui peuvent entendre le moindre bruit et le moindre mouvement que j'y fais.

D. A quelle heure vous êtes-vous couchée le 17 août?

R. A onze heures et demie.

D. Pendant cette soirée, aviez-vous entretenu M. de Praslin seul et hors la présence de ses enfans et de Mme Lemaire?

R. Non, monsieur.

D. Etes-vous allée reconduire M. le duc de Praslin et ses enfans?

R. Je ne suis allée les reconduire qu'à la porte de la pension.

D. Comment avez-vous appris l'horrible événement qui s'est accompli dans l'hôtel de M. le duc de Praslin pendant la nuit de mardi à mercredi, ou plutôt hier matin, entre quatre heures et demie et cinq heures?

R. Je l'ai appris par M. Remy, professeur de littérature de ces demoiselles, qui avait envoyé son domestique hier matin, à huit heures, à l'hôtel. Il vint lui-même me l'annoncer avec son épouse, et ils m'emmenèrent chez eux, rue de la Ferme-des-Mathurins, 28, où je passai la journée jusqu'à huit heures, et où un agent de police vint me chercher.

D. Pourquoi quittiez-vous la pension de Mme Lemaire dans un semblable moment et sans dire où vous alliez?

R. M. et Mme Remy m'ont vue si troublée, qu'ils n'ont pas voulu me laisser seule dans un semblable moment. Ils m'ont invitée à venir chez eux, où je suis restée jusqu'à huit heures, époque à laquelle on est venu me chercher. J'avais donné l'adresse de M. Remy à Mme Lemaire, qui l'avait indiquée aux agens de police. J'ignore pourquoi ces agens de police sont restés à la porte de Mme

Lemaire sans venir me chercher où ils étaient certains de me trouver.

D. Vous avez dû apprendre que de très graves indices se réunissent pour accuser M. le duc de Praslin d'avoir donné la mort à sa femme?

R. Oh ! non ! non ! Messieurs, dites-moi que cela n'est pas. C'est impossible; lui ! lui qui ne pouvait pas voir souffrir un de ses enfans; non ! Ne me dites pas que ce sont des indices, ne me dites pas qu'ils sont graves. Dites-moi que c'est un soupçon qui ne se justifiera pas; non! non! c'est impossible. (Et tombant à genoux en joignant les mains.) Oh! dites-le moi, monsieur, je vous en prie. Mon Dieu ! vous me le diriez que je ne vous croirais pas : ma conscience me dit qu'il ne l'a pas fait. Mais s'il l'avait fait, grand Dieu ! oh! mais c'est moi, c'est moi qui serais coupable; moi qui aimais tant les enfans, moi qui les adorais, j'ai été lâche, je n'ai pas su me résigner à mon sort, je leur ai écrit des lettres, des lettres que vous pourrez voir. Je disais que je ne pourrais plus vivre, que je me trouvais en face de la misère, car je suis un pauvre enfant abandonné, sans ressources, sans autre appui qu'un vieux grand-père qui est dur, qui me menaçait de me priver du peu qu'il faisait pour moi.

J'ai été effrayée de l'avenir qui pouvait m'attendre. Oh ! que j'ai eu tort ! J'aurais dû leur dire que je me faisais à ma situation, que je pouvais être heureuse dans ma petite chambre, de m'oublier et d'aimer leur mère, mais je n'en ai rien fait. Quand j'ai quitté la maison, j'ai poussé le désespoir jusqu'à vouloir mourir. J'avais un flacon de laudanum, je l'ai bu; on m'a rappelée à la vie malheureusement, et la vie était bien triste pour moi. J'avais été pendant six années si heureuse dans cette maison, au milieu de ces enfans qui m'aimaient et que j'aimais plus que la vie! La vie m'était insupportable sans eux, et je l'ai dit, c'est mon crime, c'est moi qui suis coupable; dites-le, monsieur, écrivez-le. Il aura demandé cette malheureuse lettre de réhabilitation, elle l'aura refusée, et alors... Oh ! c'est moi, c'est moi qui suis coupable! écrivez-le.

D. Une pareille exaltation ne paraît pas pouvoir appartenir aux sentimens qui pouvaient exister entre les enfans et vous. Est-ce bien à l'adresse de ces enfans, et de ces enfans seuls, que vous adressiez les lettres de désespoir dont vous avez parlé?

R. Oui, monsieur, l'exaltation peut appartenir à tous les sentimens : ne le comprenez-vous pas? Et puis je ne voudrais pas répondre qu'à force de voir M. de Praslin, si bon pour moi, si géné-

reux, il ne se soit pas mêlé à l'affection que j'éprouvais pour les enfans une tendresse, une vive tendresse pour leur père ; mais jamais je n'ai porté dans cette maison le trouble et l'adultère ; je ne l'aurais pas fait par respect pour les enfans : j'aurais cru souiller le front de mes filles si je les avais embrassées après être devenue coupable. Est-ce qu'on ne comprendra pas qu'on puisse aimer honnêtement? Je sens que j'ai tort de me servir de ce mot de mes filles, que je n'ai employé que depuis que je leur écris. Je disais mes enfans quelquefois en parlant à toute cette petite bande.

D. Cette exaltation, ce sentiment de tendresse était donc partagé par M. de Praslin?

R. Non : M. de Praslin n'avait pour moi aucune tendresse ni exaltation de tendresse, mais les enfans étaient malheureux ; ils souffraient dans leur santé, leur mère les rudoyait.

D. Mais si l'on était amené à penser que M. de Praslin est l'auteur du crime, on ne pourrait jamais croire qu'il l'eût commis pour défendre ses enfans contre les mauvais traitemens de leur mère?

R. Non, monsieur; ce ne serait pas là le motif; ce qui l'exaltait, ce qui l'emportait hors de lui-même, c'est la crainte d'un procès en séparation dont Mme la duchesse le menaçait sans cesse. Il y voyait pour ses enfans un grand malheur, la ruine de leur avenir, et il était disposé à tout faire pour l éviter. Il avait été prévenu de procès par M. Riant, notaire, qui m'en avait prévenue moi-même; M. l'abbé Gallard m'en avait prévenue aussi, et M. le duc de Praslin m'avait priée de me soumettre, en tout et pour tout, à madame, et je le lui avais promis, aurais-je dû me sacrifier de toute manière. Quand la honte est venue ainsi, je n'ai pas eu le courage de le faire, et j'ai demandé cette malheureuse lettre de réhabilitation qui aura tout perdu, parce que Mme Lemaire ne trouvait pas suffisante la lettre du 19 juin, que vous devez avoir dans les pièces saisies à mon domicile.

D. Ainsi nous voilà bien loin de ce qui semble résulter de vos premières réponses sur la nature des sentimens qui éloignaient de vous Mme de Praslin. Il ne s'agit plus maintenant de soupçons jaloux, dissipés aussi vite qu'ils naissaient, et qui n'auraient laissé derrière eux aucun sentiment; il s'agit, au contraire, du trouble le plus grave qui puisse être apporté dans un ménage, puisqu'il en résultait un projet de séparation judiciaire. Votre départ n'a pas été le résultat d'une première manifestation de jalousie. Vous étiez soutenue par le mari contre la femme ; il y a fallu l'intervention de M. le maréchal.

R. Ces ressentimens ne se sont manfiestés qu'au dernier moment : j'ignorais à quel degré de gravité ils étaient portés. M. de Praslin ne m'a jamais témoigné que de l'amitié et de l'estime, et je proteste, pour dire le mot, qu'il n'a jamais été mon amant.

D. Cependant, il y a un mois que vous avez quitté la maison. Dans l'intervalle viennent se placer des lettres que vous reconnaissez vous-même avoir eu le tort d'écrire. Dans l'intervalle se placent aussi plusieurs visites que M. de Praslin vous a faites, trois au moins. Pour hier même, vous aviez été invitée à vous présenter à la maison pour demander une lettre à Mme la duchesse, et c'est hier matin que Mme la duchesse a péri assassinée.

R. Je ne puis que persister dans mes précédentes réponses. Il n'y a eu rien de coupable dans le passé entre M. de Praslin et moi, et il n'y avait pour l'avenir aucun projet coupable. Mme de Praslin serait morte naturellement, et M. de Praslin m'eût offert sa main, que, par intérêt pour ses enfans, je n'aurais jamais consenti à une mésalliance dont les conséquences seraient retombées sur eux. Jamais non plus je n'aurais eu l'idée d'une autre liaison. Si M. de Praslin m'eût aimée, j'aurais pu lui sacrifier ma réputation, ma vie; mais je n'aurais pas voulu qu'il en coûtât un cheveu à sa femme. Je dis la vérité, vous devez me croire, messieurs; n'y a-t-il pas dans la nature un accent qui porte avec lui la conviction ? Vous devez le sentir, non, jamais, jamais.

D. Les quatre commencemens de lettres que nous vous représentons ne sont-ils pas de votre main ?

R. Oui, monsieur.

D. L'une de ces lettres présente dans la phrase un sens qui n'est pas terminé, c'est celle qui commence ainsi : « Vous ne me parlez pas de votre père, j'espère qu'il est bien et continue à avoir du courage. Il me semble que je serais moins malheureuse si j'étais sûre de souffrir... » Veuillez achever votre pensée ?

R. Il est probable que je voulais terminer cette phrase par le mot *seule* ou par les mots *pour vous tous*. Je me suis arrêtée, je ne puis vous dire pourquoi ; j'ai peut-être pensé qu'il valait mieux que je ne parlasse pas à ces demoiselles de leur père.

D. Vous avez eu raison, mais précisément parce que la lettre contenait l'expression d'un sentiment partagé dont les filles ne devaient pas être les confidentes.

R. Ce sentiment n'était autre qu'une affection exprimée peut-être plus vivement qu'elle n'était éprouvée, mais qui n'avait rien que d'honnête. C'était le résultat de six années de vie en commun.

INTERROGATOIRE, DEVANT M. PASQUIER,

DE M. LE DUC DE PRASLIN, DUC DE CHOISEUL-PRASLIN (CHARLES-LAURE-HUGUES-THÉOBALD), PAIR DE FRANCE, AGÉ DE QUARANTE-TROIS ANS, NÉ A PARIS, Y DEMEURANT, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, 55.

(21 août 1847.)

D. Vous savez le crime affreux qui vous est imputé ; vous savez toutes les circonstances qui ont été mises sous vos yeux, et qui ne permettent pas l'apparence d'un doute ; je vous engage à abréger la fatigue que vous paraissez ressentir en avouant, car vous ne pouvez pas nier : vous n'oseriez pas nier ?

R. La question est bien précise, mais je n'ai pas la force de répondre ; elle demanderait de bien longues explications.

D. Vous dites qu'il faudrait de longues explications pour répondre ; mais non : il suffit d'un oui ou d'un non.

R. Il faut une grande force d'esprit pour répondre un oui ou un non, une force immense que je n'ai pas.

D. Il n'y aurait pas besoin d'entrer dans de grandes explications pour répondre à la question que je viens de vous poser.

R. Je répète qu'il faudrait une force d'esprit que je n'ai pas pour y répondre.

D. A quelle heure avez-vous quitté vos enfans la veille du crime ?

R. Il pouvait être dix heures et demie, onze heures moins un quart.

D. Qu'avez-vous fait en les quittant?

R. Je suis descendu dans ma chambre et je me suis couché tout de suite.

D. Avez-vous dormi?

R. Oui (en poussant un soupir).

D. Jusqu'à quelle heure ?

R. Je ne me le rappelle pas.

D. Votre résolution était-elle arrêtée quand vous vous êtes couché?

R. Non ; d'abord je ne sais pas si cela peut s'appeler une résolution.

D. Quand vous vous êtes réveillé, quelle a été votre première pensée?

R. Il me semble que j'ai été réveillé par des cris dans la maison, et que je me suis précipité dans la chambre de Mme de Praslin.

Le prévenu ajoute en soupirant : — Je demanderais que vous me rendissiez la vie, que vous interrompissiez cet interrogatoire.

D. Quand vous êtes entré dans la chambre de Mme de Praslin, vous ne pouviez pas ignorer que toutes les issues autour de vous étaient fermées; vous seul pouviez y entrer?

R. J'ignorais cela.

D. Vous êtes entré plusieurs fois ce matin-là dans la chambre de Mme de Praslin; la première fois que vous y êtes entré elle était couchée?

R, Non elle était malheureusement étendue par terre.

D. N'était-elle pas étendue à la place où vous l'auriez frappée pour la dernière fois?

R. Comment m'adressez-vous une pareille question?

D. Parce que vous ne m'avez pas répondu tout d'abord. D'où viennent les égratignures que j'aperçois à vos mains?

R. Je me les étais faites la veille en quittant Praslin, en faisant mes paquets avec Mme de Praslin.

D. D'où vous vient cette morsure que j'aperçois à votre pouce?

R. Ce n'en est pas une.

D. Les médecins qui vous ont visité ont déclaré que c'était une morsure.

R. Epargnez-moi, ma faiblesse est extrême.

D. Vous avez dû éprouver un moment bien pénible, quand vous avez vu, en entrant dans votre chambre, que vous étiez couvert de ce sang que vous avez versé, et que vous vous êtes efforcé de laver?

R. On a bien mal interprété ce sang : je n'ai pas voulu paraître devant mes enfans avec le sang de leur mère.

D. Vous êtes bien malheureux d'avoir commis ce crime?

L'accusé ne répond pas et paraît absorbé.

D. N'avez-vous pas reçu de mauvais conseils qui vous auraient poussé à ce crime?

R. Je n'ai pas reçu de conseils : on ne donne pas de conseils pour une chose semblable.

D. N'êtes-vous pas dévoré de remords, et ne serait-ce pas pour vous une sorte de soulagement d'avoir dit la vérité?

R. La force me manque complétement aujourd'hui.

D. Vous parlez sans cesse de votre faiblesse : je vous ai demandé tout à l'heure de me répondre par oui ou par non.

R. Si quelqu'un pouvait me tâter le pouls, il jugerait bien do ma faiblesse.

D. Vous avez eu tout à l'heure assez de force pour répondre à un assez grand nombre de questions de détail quo je vous ai adressées : la forco ne vous a pas manqué pour cela.

Le prévenu ne répond pas.

D. Votre silence répond pour vous que vous êtes coupable.

R. Vous êtes venu ici avec la conviction que j'étais coupable, je ne puis pas la changer.

D. Vous pourriez la changer si vous nous donniez des raisons pour croire le contraire, si vous expliquiez autrement ce qui semble ne pouvoir s'expliquer que par votre criminalité.

R. Je ne crois pas pouvoir changer cette conviction dans votre esprit.

D. Pourquoi croyez-vous que vous ne pouvez changer notre conviction ?

Le prévenu, après un silence, dit qu'il est au dessus de ses forces de continuer.

D. Quand vous avez commis cette affreuse action, pensiez-vous à vos enfans ?

R. Le crime, je ne l'ai pas commis ; quant à mes enfans, c'est chez moi une préoccupation constante.

D. Osez-vous dire affirmativement que vous n'avez pas commis ce crime ?

Le prévenu met sa tête dans ses mains et reste quelques instans sans parler, puis il dit : « Je ne puis pas répondre à une pareille question. »

D. Monsieur do Praslin, vous êtes dans un état de supplice, et comme je vous lo disais tout à l'heure, vous pourriez peut-être adoucir ce supplice en me répondant.

Le prévenu ne répond pas, et demande en grâce que son interrogatoire soit interrompu et remis à un autre jour.

Obtempérant à cette demande, nous avons terminé le présent interrogatoire, que le prévenu a signé avec nous, les commissaires délégués et le greffier en chef de la cour.

INTERROGATOIRE, DEVANT M. PASQUIER,

DE Mlle DELUZY-DESPORTES.

(23 août 1847.)

D. Depuis combien de temps étiez-vous attachée à l'éducation des enfans de M. de Praslin?

R. Six ans et trois mois.

D. Qui est-ce qui vous y avait fait entrer? — R. J'y suis entrée par Mme de Flahaut, à laquelle j'avais été recommandée par lady Hislop, dont j'avais élevé la fille.

D. Quand vous êtes entrée chez M. le duc de Praslin, comment avez-vous été accueillie dans cette maison?

R. Bien, très bien; les enfans se sont de suite attachés à moi; Mme la duchesse de Praslin était très contente de moi.

D. A cette époque, la bonne intelligence la plus complète ne régnait-elle pas entre M. et Mme de Praslin?

R. Non, monsieur. La gouvernante que j'ai remplacée m'avait avertie qu'il y avait souvent des difficultés entre M. et Mme de Praslin, et m'avait engagée à la plus grande circonspection entre eux.

D. Avez-vous, en effet, gardé cette circonspection?

R. Pendant longtemps cela ne m'a pas été nécessaire, car je vivais avec les enfans, isolée dans la maison; je ne voyais rien.

D. A quelle époque cette situation-là a-t-elle cessé d'exister?

R. Quand les filles ont commencé à grandir, le père s'est plus rapproché d'elles, davantage et forcément de moi, puisque je ne les quittais pas. Mme de Praslin se tenait à l'écart, parce qu'elle allait beaucoup dans le monde à Paris et vivait chez son père; et à la campagne elle se retirait beaucoup chez elle, dans son appartement; elle s'y faisait même servir ses repas souvent. Je supposais que cela provenait de rapports entre elle et M. de Praslin que je ne connaissais pas.

D. Ne vous efforciez-vous pas cependant, comme il semble que c'était votre devoir, de rapprocher autant que possible, de cœur et d'esprit, les filles de leur mère?

R. J'ai essayé plusieurs fois de m'entendre avec Mme de Praslin à ce sujet, mais elle n'a jamais voulu me faire part de ses

intentions sur ses enfans. Elle m'a dit qu'elle n'approuvait pas la direction donnée par M. de Praslin aux études et à l'éducation; mais qu'elle avait promis de lui laisser entièrement la direction de ses enfants aussi longtemps qu'ils seraient en éducation. Jamais elle ne me fit une question sur le moral ou l'esprit d'aucune de ses filles; jamais elle ne me donna aucune instruction qui les concernât en quoi que ce soit, excepté des détails de toilette; jamais elle ne chercha à attirer ses filles auprès d'elle; elle leur parlait très rarement. Quand nous étions seules, la conversation roulait ordinairement, entre elle et moi, sur des questions de littérature, auxquelles les enfans, par leur âge et le degré où elles étaient dans leurs études, ne pouvaient pas encore prendre part. Ces conversations fatiguaient les enfans et leur faisaient désirer d'être seules avec moi, qui me mettais alors plus à leur portée. Elles craignaient beaucoup leur mère, mais elles étaient toujours soumises et respectueuses devant elle.

D. Est-ce que vous ne vous êtes pas aperçue plus d'une fois que cette situation de Mme la duchesse de Praslin à l'égard de ses enfans, cet isolement presque complet où elle était tenue de tout ce qui les concernait, lui étaient fort pénibles et était un sujet de dissentiment entre elle et M. de Praslin?

R. Je crois, au contraire, dans mon âme et conscience, que Mme de Praslin, beaucoup plus préoccupée, à cette époque-là, de ses sentimens pour son mari que de ceux que lui inspiraient de jeunes enfans qu'elle voyait à peine, éloignait leur présence quand leur père était présent, afin de rester avec lui, et se tenait volontairement dans l'éloignement de ses enfans quand M. de Praslin n'était plus là, afin de s'en faire une arme contre lui dans les reproches qu'elle lui adressait sur la manière dont il gouvernait leur intérieur. Jamais Mme de Praslin ne voulut, à la campagne, faire une promenade en commun, dans les commencemens; depuis, elle a changé.

Quand M. de Praslin jouait avec ses enfans, et ne répondait que d'une manière brève aux questions qu'elle lui adressait sans cesse pour attirer son attention sur elle, elle quittait habituellement la chambre, en témoignant d'une manière très visible son irritation jalouse de l'attention que ses enfans donnaient à M. de Praslin plutôt qu'à elle; les enfans, de bonne heure, se sont aperçus de ce sentiment, en ont conçu une sorte d'irritation contre leur mère, ont affecté, avec l'innocente malice qu'ont les enfans, de braver ce sentiment, en témoignant encore plus de tendresse à leur père, en l'entourant sans cesse; et moi, qui voyais le mal réel que pro-

duisait chez des enfans cette espèce de lutte, je n'avais pas cependant toujours le pouvoir d'en empêcher les résultats. Plus tard même, l'excessive tendresse que m'inspiraient mes élèves m'empêcha d'être complétement impartiale dans ces questions qui se renouvelaient tous les jours, et je ne pouvais chercher à ramener à Mme de Praslin ceux qu'elle éloignait volontairement, ou du moins bien imprudemment.

D. Dans tout ce que vous venez de dire, vous cherchez bien évidemment à déverser tous les torts sur Mme de Praslin ; cependant la catastrophe épouvantable qui a terminé sa vie devrait sans doute vous rendre plus circonspecte dans votre manière de la juger. A la manière dont vous en parlez, il est permis de douter que vous ayez fait tout ce qu'il était de votre devoir de faire pour terminer une situation si fâcheuse, et pour ramener à leur mère des enfans à l'amour desquels elle avait tant de droits, des enfans sur lesquels vous exerciez un empire presque absolu ; les témoignages de cet empire sont écrits de leurs mains et de la vôtre ; il est donc permis de croire que vous avez été loin, bien loin de vous comporter, dans ces malheureuses circonstances, comme vous auriez dû le faire.

R. Je voudrais, pour tout au monde, qu'on ne m'accusât pas de manquer de respect à la mémoire de Mme de Praslin ; mais vous me demandez la vérité, je dois vous la dire tout entière : je n'accuse pas son cœur, je n'accuse pas ses sentimens, mais son caractère, par moment irritable et difficile, qui la rendait incapable de conduire tant d'enfans, d'âge, d'esprit, de caractère complétement opposés. Elle n'avait pas non plus dans sa tendresse pour eux l'abandon, la facilité qui gagnent le cœur de la jeunesse : irritable dans les petites circonstances où il eût fallu de l'indulgence, elle se montrait, au contraire, comme par compensation de cette rigueur inutile, trop faible lorsque les circonstances eussent exigé la sévérité d'une mère. Ce sont ces raisons qui avaient porté M. de Praslin à exiger une éducation complétement isolée ; mais malheureusement, ses habitudes casanières, et le plaisir qu'il trouvait dans la société de ses filles, le firent se relâcher peu à peu, pour lui, de cette mesure d'isolement. Mme de Praslin en fut irritée ; car jusque-là elle s'était soumise, sans aucune peine apparente, à l'ordre de choses établi. Dès mon entrée dans la maison, elle m'avait annoncé que les choses iraient ainsi, et que, jusqu'à l'âge où ses filles entreraient dans le monde, elle s'abstiendrait.

D. Il résulte de ce que vous venez de dire que l'autorité qui a

disparu entièrement d'entre les mains de Mme de Praslin est passee dans les vôtres, et que, de plus, l'affection qui était due par les enfans à leur mère s'est reportée sur vous. En supposant que vous n'y ayez pas travaillé, il est impossible quo vous ne vous en soyez pas aperçue, et il était de votre devoir d'empêcher un tel résultat, qui permet de vous attribuer en grande partie plusieurs des funestes résultats qui en sont provenus.

R. Je ne me suis jamais dit : « Je retirerai à cetto mère l'affection de ses enfans pour l'attirer à moi »; mais je les ai aimés, je me suis dévouée à eux. Leurs plaisirs ont été mes plaisirs, leurs peines ont été mes peines. Pendant six ans, jour et nuit, j'ai veillé sur eux avec une sollicitude qui no s'est pas démentie. Ces enfans m'ont aimée avec tout l'entraînement de leur âge, et moi avec toule l'affection que l'on peut ressentir au mien. J'étais sans famille, sans amis; tous mes sentimens se sont concentrés sur les devoirs qui m'étaient doux et faciles.

D. Est-ce qu'il n'est pas venu un moment où vous vous êtes aperçue que vous étiez devenue, entre M. et Mmo de Praslin, un sujet de dissention, une pierre d'achoppement ; et n'avez-vous pas fait alors tout ce qui était en vous pour changer un etat de choses si fâcheux, soit au prix des sacrifices qui pouvaient être imposés à votre amour-propre, soit par tous les moyens que vous deviez employer auprès des enfans pour les replacer auprès de leur mère dans les sentimens qu'ils n'auraient jamais dû cesser de lui porter, et qu'il était de votre devoir d'entretenir ?

R. Quant à ce qui m'est personnel, dans l'éloignement qui existait entre M. et Mme de Praslin, je l'ai d'abord jugé de peu de consequence, par la facilité avec laquelle je la voyais concevoir les mêmes impressions à l'égard de toutes les personnes en rapport avec son mari. Plus tard, quand ces circonstances semblèrent prendre quelque gravité aux yeux du monde, jo m'en expliquai avec elle clairement, sans détour ; elle eut l'air alors de prendre cette susceptibilité comme un grand excès d'amour-propre, dans la position secondaire où je me trouvais vis-à-vis d'elle et do M. de Praslin; blessée de me voir repoussée dans une confianco que je croyais honorable pour moi, je m'abstins de revenir sur ce sujet. Quant aux enfans, je le dis encore, est-ce qu'uno mère ne pouvait pas les ramener à elle si elle l'avait bien voulu ?

D. Vous avez dit en commençant que M. de Praslin avait fini par vivre principalement avec vous et ses enfans?

R. M. de Praslin ne vivait pas principalement avec moi et ses enfans ; seulement, à la campagne, et, à la ville, les habitudes de

Mme de Praslin, qui ne quittait lo salon de son père que pour se rendre dans le monde, faisaient qu'aux momens des récréations, dans l'été, aux longues soirées d'hiver, M. de Praslin se promenait avec nous ou passait ses soirées dans le cercle de la salle d'étude. Les enfans n'étaient admis que peu d'instans chez leur grand-père, et jamais Mme de Praslin ne nous demanda de passer nos soirées dans son salon.

D. Dans votre système de réponses aux questions qui vous sont adressées, tout le blâme est toujours jeté sur Mme la duchesse de Praslin ; à elle seule tous les torts, et ce langage, dans votre bouche est bien pénible à entendre, pour les personnes qui, il n'y a qu'un moment encore, entendaient la lecture des lettres de cette excellente personne, de ces deux lettres surtout à vous adressées, l'une, à une époque du jour de l'an, où elle vous offre si généreusement l'oubli de tous les dissentimens qui ont existé entre vous et elle ; elle aurait pu dire le pardon, mais elle ne prononce pas ce mot ; l'autre, écrite au moment où vous êtes sortie de chez elle, où elle vous assure de sa bienveillance, où elle vous promet sa protection la plus efficace ; tout cela encore au moment où elle vous assurait une pension de 1,500 fr. pour prix des soins que vous aviez donnés à ses enfans.

R. Vous m'avez interrogée sur la marche suivie à l'égard des enfans de M. de Praslin dans l'éducation ; j'ai tâché de rendre mes explications aussi claires que possible. Quant à ce qui m'est personnel, la conduite de Mme de Praslin a été, comme elle était avec tous ceux qu'elle connaissait et même qu'elle aimait le mieux, très inégale et souvent incompréhensible. J'ai eu beaucoup à souffrir souvent dans mon amour-propre, dans tous mes sentimens ; d'autres fois, j'ai été traitée par elle avec intérêt et affection. Souvent, une heure après m'avoir reproché avec aigreur l'influence que j'exerçais dans la famille, elle me faisait appeler pour m'engager à servir de cette influence un dessein ou un désir qu'elle avait ; souvent, après une cruelle blessure, elle me faisait un riche cadeau, et même, dans les derniers jours de mon séjour chez elle, alors qu'elle avait refusé de se trouver avec moi-même aux repas, qu'aux yeux de toute la maison j'étais chassée plutôt que renvoyée honorablement, Mme de Praslin, m'ayant rencontrée par hasard, se montra tout à coup bienveillante, comme dans les meilleurs jours, et, bien plus, m'envoya des livres pour me distraire.

D. Cela témoigne encore des bontés que je vous disais tout à

l'heure de Mme de Praslin, bontés qui se reproduisent si souvent, et qni sont surtout si remarquables, quand elles viennent à la suite de ses plus grands déplaisirs.

R. Mais ces bontés ne sont-elles pas une preuve que ces déplaisirs étaient causés plutôt par une irritation de caractère dont elle n'était pas maîtresse, que par des faits qu'elle crût graves?

D. Cette irritation de caractère n'était, hélas! que trop fondée, et vous en avez vous-même fourni une preuve bien fâcheuse après votre sortie de chez Mme de Praslin; n'avez-vous pas, par votre correspondance avec M. de Praslin et avec ses filles, entretenu, autant qu'il dépendait de vous, les sentimens de dépit, de colère, d'irritation qui existaient en eux contre Mme de Praslin, à l'occasion de votre sortie; même en leur donnant courage pour supporter leur malheur et le vôtre, n'y avait-il pas dans votre langage un terrible encouragement à conserver les sentimens qui ne régnaient que trop dans tous les cœurs, et dont l'explosion, dans celui de M. de Praslin, a eu un si affreux dénoûment?

R. Oh! je vous jure qu'il n'y avait dans ces lettres ni art ni arrière-pensée; j'étais désolée, et j'exprimais mon désespoir avec trop de chaleur, trop d'entraînement. Oh! je me le reproche maintenant; mais, encore une fois, ce n'était pas pour les éloigner de leur mère. Les choses en étaient venues à ce point que moi je n'y pouvais rien; Mme de Praslin seule pouvait. Je sens maintenant, je sens trop tard, que j'aurais dû m'éloigner, laisser le temps aux sentimens de ces enfans de se calmer; mais je n'ai pas cherché à augmenter le mal; j'ai seulement laissé voir tout ce que je souffrais; au contraire, je leur ai prêché la soumission. Ce qui a été bien malheureux, c'est que tout-à-coup on a voulu rompre pour ces jeunes filles des liens de six années. Si Mme de Praslin avait voulu s'expliquer avec moi, prendre sous sa direction notre correspondance, la permettre, nous promettre que nous pourrions nous revoir de temps en temps, leurs sentimens et les miens ne se seraient pas exaltés.

D. A la fin de toutes vos réponses se trouve toujours un tort pour Mme de Praslin?

La demoiselle Deluzy dit en pleurant : — Je voudrais ne pouvoir pas di e ce que j'ai été obligée de dire; elle est morte, je voudrais pouvoir racheter sa vie au prix de la mienne, non pas même au prix de la mienne, mais au prix des tortures les plus horribles. Qui a vu comme moi, pendant six années, chaque repli de cette existence, chaque détail minutieux de son existence, qui peut dire cette versatilité extraordinaire, incompréhensible, qui faisait

passer Mme de Praslin de la colère à la gaîté, du dédain à la douceur, de l'ironie à la bienveillance? Je vous assure que je sens mon rôle bien pénible. Oh! nulle part, nulle part, excepté devant vous, je n'aurais proféré d'autres paroles que celles du respect, de la vénération et du regret. Oh! je ne me défends pas, mais je tâche d'éclairer.

D. Depuis votre sortie de chez M. de Praslin, combien de fois l'avez-vous vu, lui et ses différens enfans?

R. Trois fois : une fois avec sa seconde fille et son plus jeune fils; la seconde fois il était seul; il me fit demander à la porte; la troisième, ce fut mardi dernier, avec trois de ses filles et son plus jeune garçon.

D. Quand il est venu vous voir seule, êtes-vous restés longtemps ensemble?

R. Trois quarts d'heure. M. de Praslin était chargé de porter un panier de fruits chez M. Remy, de la part de l'une de ses filles; il me proposa de monter en voiture avec lui, parce qu'il avait à causer avec moi.

D. Quel a été le sujet de votre conversation?

R. La direction que l'on donnerait à l'éducation de Mlle Marie, sa troisième fille, dont Mme de Praslin s'était chargée de faire l'éducation.

D. N'avez-vous pas blâmé cette direction?

R. Je n'ai pas pu approuver, comme institutrice, une marche d'études que M. Remy m'avait dit lui-même n'être pas praticable avec un enfant, et j'ai engagé M. de Praslin à laisser l'enfant se reposer, jouir de la campagne, et à lui faire suivre ensuite au couvent, avec ses sœurs, un cours d'études plus régulier.

D. Dans la dernière visite que vous a faite M. de Praslin avec ses trois filles et son plus jeune fils, que s'est-il passé entre vous, lui et eux?

R. Quand M. de Praslin arriva avec ses enfans, ces derniers étaient très émus; ce ne fut d'abord que larmes et embrassemens; ensuite, gênée par la présence des enfans, je dis cependant sommairement à M. de Praslin que Mme Lemaire, directrice de l'établissement où j'étais depuis un mois, désirait me donner chez elle un emploi; mais que, quelques propos défavorables à ma réputation lui étant parvenus, elle demandait que Mme de Praslin voulût bien lui écrire une lettre qui pût servir de témoignage en ma faveur. M. de Praslin vit Mme Lemaire. Lorsqu'il revint de cet entretien, je lui dis qu'il ne fallait pas trop se préoccuper de cette exigence, Mme Lemaire lui donnant peut-être

plus d'importance afin de m'engager à accepter des conditions que je n'avais pas l'air disposée à accepter. M. de Praslin me quitta quelques momens après, pressé, afin d'éviter à ses enfans des reproches de leur mère, à cause de la visite qu'ils m'avaient faite, et nos dernières paroles furent : « A demain ! à demain ! » car nous devions nous retrouver à midi tous, et il avait été convenu que je ferais, à deux heures, une démarche de conciliation et de déférence auprès de Mme de Praslin.

D. M. de Praslin vous avait-il donné l'assurance ou l'espérance d'obtenir de Mme de Praslin cette lettre qui était demandée en votre faveur?

R. Il avait dit à Mme Lemaire qu'il craignait que ce ne fût difficile à obtenir, Mme de Praslin désirant vivement que je passasse à l'étranger.

D. Lorsque M. de Praslin vous a quittée, avez-vous remarqué en lui une surexcitation extraordinaire?

R. Non, monsieur; mais seulement il me dit : « J'en suis fâché pour vous. Je joue un fâcheux rôle dans cette affaire. » Mais il paraissait calme.

D. Quelle heure était-il quand il vous a quittée?

R. Dix heures moins quelque chose.

D. Il était en fiacre?

R. En fiacre, avec tous ses enfans.

D. Le lendemain, lorsqu'ayant appris l'assassinat de Mme de Praslin vous avez quitté la rue du Harlay pour aller chez M. Rémy, aviez-vous emporté avec vous toutes les pièces de correspondance qui se sont trouvées chez M. Rémy, ou bien les y aviez-vous déposées auparavant?

R. Je les avais emportées.

D. Cependant vous n'avez pas voulu qu'elles restassent dans cette maison. Est-ce vous qui avez indiqué M. de la Berge pour les recevoir?

R. Non, monsieur. A cette époque, je n'attachais pas à ces lettres une autre importance que celle qui s'attachait à la demande que m'avait faite M. de Praslin de les lui rendre.

D. Avez-vous jamais entendu sortir de la bouche de M. de Praslin quelque chose qui ait pu faire croire qu'il était dans le cas de se porter à de fâcheuses extrémités?

R. Sur tout ce que j'ai de plus sacré au monde, jamais, jamais. Je ne sais s'il m'est permis de dire ici quelques faits que je connais seule, et qui prouvent que la violence n'était pas du côté de M. de Praslin. Plusieurs fois j'ai entendu Mme de Praslin menacer

elle-même d'attenter à ses jours : une fois, au Vaudreuil, elle voulut se frapper, et, en la désarmant, M. de Praslin se fit une blessure à la main ; une autre fois à Dieppe, à la suite d'une explication entre elle et son mari, dont je ne fus pas témoin, mais que nous entendîmes, les enfans et moi, de la chambre où nous nous trouvions, elle s'enfuit dans la rue en menaçant d'aller se jeter à la mer, et par cette étrange inconséquence de caractère dont je parlais tout à l'heure, M. de Praslin la retrouva à minuit dans une boutique, faisant des achats et parfaitement calme. Toujours, dans ces occasions fréquentes, multipliées, M. de Praslin s'est montré calme, impassible, plein de douceur.

D. Eh bien ! est-ce que cette démonstration de ces extrémités auxquelles Mme de Praslin a été tentée de se porter n'était pas pour vous une démonstration des profonds chagrins qu'elle ressentait, et si vous avez pu, si vous avez dû nous dire que vous étiez pour quelque chose dans ces chagrins, combien cette pensée n'a-t-elle pas été lourde pour vous, combien ne doit-elle pas l'être encore plus aujourd'hui ?

R. La première démonstration de Mme de Praslin était antérieure au temps où j'entrai chez elle ; M. de Praslin me l'avait racontée comme avertissement des ménagemens qu'il fallait avoir pour elle ; les autres démonstrations étaient suivies, bien peu de temps après et souvent immédiatement, de tant de calme et quelquefois même de gaieté, que je les regardais bien plutôt comme l'effervescence d'une imagination exaltée que comme le produit d'un malheur réel.

D. Avez-vous eu connaissance d'un projet de séparation que voulait provoquer Mme de Praslin ?

R. Oui, monsieur. M. l'abbé Gallard, qui le premier vint, comme l'interprète de M. le maréchal, m'ordonner de quitter la maison, me parla d'un grand scandale, dans le cas où je refuserais, comme si j'avais pu refuser ; et M. Riant, le notaire de Mme de Praslin, que j'allai trouver pour tâcher de connaître les causes de cette rigueur inattendue, me dit aussi que, mal conseillée, sans doute, elle avait conçu ce projet de séparation. Mais je crois que M. de Praslin n'y attachait que momentanément quelque importance.

D. M. de Praslin ne vous a-t-il jamais parlé lui-même de ce projet de séparation ?

R. M. de Praslin, quand il vint m'annoncer que ses démarches auprès de M. le maréchal et de Mme de Praslin, pour prolonger mon séjour dans la maison jusqu'au mariage de sa seconde fille,

avaient été inutiles, je me mis à pleurer amèrement, et il me dit : « Cédez, je vous en supplie, avec bonne grâce et sans irriter Mme de Praslin, car le scandale dont on vous a parlé ne peut être qu'un procès en séparation, et alors je perdrai mes filles. »

D. C'est à une époque voisine de celle à laquelle vous avez quitté la maison que s'est faite, apparemment, la démarche dont vous parlez ?

R. C'est, en effet, un mois environ avant ma sortie, et c'est à cette époque que Mme de Praslin s'est mise à dîner seule dans sa chambre. M. de Praslin, faisant quelques observations à Mme de Praslin sur cette séquestration d'avec ses enfans, elle répondit : « Non, je serais trop embarrassée vis-à-vis de Mlle Deluzy ; je préfère ne la voir qu'au moment où elle sortira de la maison. »

D. Il est question, dans votre correspondance, des calomnies dont vous avez été l'objet. Expliquez-vous sur ces calomnies.

R. M. Gallard et M. Riant me dirent bien qu'une impression défavorable à mon caractère avait été produite dans le monde sur mes rapports avec M. de Praslin. Depuis que j'étais sortie de la maison, une sorte de fatalité me poursuivait, et plusieurs personnes répétèrent ces calomnies à Mme Lemaire.

Lecture faite, etc.

EMPOISONNEMENT.

La cour des pairs avait été convoquée par une ordonnance royale du 18 août; le procureur-général Delangle l'avait immédiatement saisie ; le chancelier de France s'était aussitôt adjoint, pour procéder à l'instruction, MM. Decazes, de Pontécoulant, de Sainte-Aulaire, Cousin, Laplagne-Barris, Vincens-Saint-Laurent ; il avait commencé l'interrogatoire de Mlle Deluzy-Desportes et l'interrogatoire de M. de Praslin ; la cour s'apprêtait à juger le grand coupable, et la société s'attendait à un grand exemple judiciaire...

Tout à coup le bruit se répand que le duc s'est empoisonné, se meurt, est mort.......

L'effet de cette nouvelle dans le public ne peut être décrit.

Le chancelier de France, avec la pénétration par laquelle il se distingue depuis plus d'un demi-siècle, a senti que le suicide de M. de Praslin était un malheur pour la cour des pairs.

Cette cour a ainsi perdu une occasion unique de faire éclater sa justice en scellant par un fait, au plus haut sommet de nos institutions, la vérité rigoureuse de l'égalité de tous les Français devant la loi.

Aussi, dès le matin du 20 août, au premier soupçon d'empoisonnement, le chancelier se hâte-t-il d'inviter le docteur Andral à constater l'état physique de M. de Praslin. A trois heures de l'après-midi, il reçoit un rapport aggravant le soupçon et déclarant que le malade, encore dans son hôtel, ne peut être transporté dans la prison de la cour des pairs. Inquiet, vivement alarmé, M. Pasquier prescrit un second examen dans la même journée. A onze heures du soir, M. Andral annonce que le malade, plus calme que le matin, est en état de supporter la voiture. Le chancelier ordonne immédiatement le transfert, fait combattre les effets du poison par les hommes de l'art, s'empresse d'interroger le patient, prend toutes les mesures propres à prolonger la vie de l'accusé, à activer l'instruction, à rendre le jugement possible avant la mort.

Sollicitude inutile. Elle arrivait trop tard. Ce n'est donc pas sans motifs que le duc Pasquier, dans le rapport qui va suivre, exprime des regrets et s'efforce de dissiper les doutes et les impressions qu'il suppose dans les esprits.

Ces impressions sont si extraordinaires qu'un journal s'est exprimé ainsi en en rendant compte :

« C'est au Luxembourg que M. de Praslin est mort, après une translation faite de nuit, et en secret, pour éviter la fureur populaire. C'est aussi de nuit, et en secret, qu'il a été mis en terre. Le peuple est si animé contre lui, et, par contre coup, contre l'impunité qu'il s'est assurée, aux yeux du monde, en mourant, qu'on n'est pas bien persuadé de la réalité de cetto fin. Il y a des gens qui soutiennent que les hautes familles intéressées à étouffer les détails de ce scandale, ont obtenu du gouvernement la fuite du

coupable. Ceux qui ont assez de bon sens pour ne tenir aucun compte de cette absurde supposition n'en crient pas moins haut contre la tolérance et les ménagemens qui ont permis au coupable de se soustraire à une honte et à une punition trop justes. »

RAPPORT DE M. LE CHANCELIER.

(30 août 1847.)

Messieurs les Pairs,

Un compte vous est dû de l'usage qui a été fait des pouvoirs que vous avez remis entre mes mains au moment où vous avez été investis du devoir de rechercher, de juger, l'auteur ou les auteurs de l'exécrable attentat qui a été commis, le mercredi 18 août, sur Mme la duchesse de Praslin. Vous avez été saisis de cet attentat sur la présomption, malheureusement trop fondée, que le duc de Praslin, son mari, pouvait en être l'auteur : rien n'a été négligé pour que vos intentions fussent accomplies et que la vérité fût découverte de tous points.

Le temps qui s'est écoulé depuis l'instant où le duc de Praslin a été remis à votre juridiction n'a pas été de longue durée : amené dans la prison du Luxembourg le samedi à cinq heures du matin, en vertu du mandat que j'avais délivré dans la matinée du vendredi, et qui n'a pu être plus tôt mis à exécution, sa vie ne s'est prolongée que jusqu'au quatrième jour de son entrée dans cette prison. Il s'était jugé et condamné lui-même; il avait pris, peu d'heures après la perpétration du crime, une dose d'arsenic trop considérable pour que son existence ne dût pas être assez promptement tranchée par ce poison si corrosif : il a succombé le mardi 24, à quatre heures et demie du soir, sept jours et demi après le moment où il avait, avec une atroce barbarie, immolé la plus innocente, la plus pure, la plus in-

téressante des victimes. Ce peu de jours, cependant, a suffi pour que l'instruction commencée par les juges ordinaires et poursuivie ensuite au nom de la cour des pairs, ait mis complétement à nu la culpabilité et les horribles circonstances qui se sont accumulées pour la démontrer à chaque instant de plus en plus.

Comme il importe à la cour d'acquérir la conviction que son président et ceux de MM. les pairs qu'il s'est adjoints ont fait tout ce qui était en leur pouvoir pour arriver à ce résultat, et aussi pour empêcher, autant que cela était possible, les suites de la résolution que le duc de Praslin a accomplie sur lui-même, j'ai cru nécessaire de faire imprimer, pour qu'il fût distribué à MM. les pairs, le recueil de tous les actes de l'instruction depuis l'instant où elle a commencé jusqu'à celui où est survenue la mort de M. de Praslin; vient ensuite, avec la constatation de cette mort, celle, aussi régulièrement acquise qu'il ait été possible de le faire, des causes de cette mort.

Dans les nombreux procès-verbaux, dans les nombreux interrogatoires dont se compose ce recueil, il n'y a pas une seule pièce qui n'arrive au même but, qui ne produise, avec plus ou moins d'évidence, la démonstration du véritable auteur d'un des plus horribles forfaits qui se rencontrent dans l'histoire des grands criminels. La duchesse de Praslin a été assassinée par son mari, à qui elle avait donné dix enfans, dont neuf sont encore vivans, à qui elle avait apporté, avec tous les dons de la nature, ceux de l'esprit le plus cultivé, de l'âme la plus élevée, du cœur le plus aimant. Son illustre origine ne le cédait en rien à celle de son mari. Je ne parlerai pas de la magnifique fortune qu'elle était venue ajouter à la sienne, fortune dont elle était digne de toutes manières, par l'emploi qu'elle en savait faire, quand les moyens lui en étaient laissés; par les actes de charité que lui inspiraient sans cesse les principes de la sainte religion dont elle était pénétrée. Elle a donc succombé, cet ange de bonté... Les

4

paroles me manqueraient, si je voulais rendre devant vous les sentimens qui m'ont été inspirés par les découvertes que j'ai dû faire durant le cours des recherches si déchirantes qu'il m'était ordonné d'accomplir.

Je n'ai point à vous faire le rapport d'un procès criminel qui n'est plus à juger en ce qui vous concernait principalement : la mort du coupable, même le plus avéré, éteint à son égard toutes les poursuites de la justice; mais il est un point capital qui ne saurait être trop approfondi : le rang, la fortune, la situation dans le monde de M. de Praslin, le plaçaient dans une sphère où la perpétration d'un crime tel que celui qui a été commis sur la personne de sa femme semble plus incompréhensible; mais par cela même aussi l'exemple d'un tel crime, tombant de si haut, a quelque chose d'effrayant pour la société tout entière. On ne peut donc s'empêcher de penser qu'il était à souhaiter que la réparation fût aussi éclatante que l'attentat.

Jamais l'égalité devant la loi ne pouvait, ne devait être plus hautement, plus justement réclamée, et vous n'auriez pas failli au devoir de déduire, dans le jugement de M. de Praslin, toutes les conséquences de ce principe. Cependant il ne manque pas de personnes qui seraient tentées de croire que le désir qu'un tel coupable ne pût être atteint par l'ignominie de la peine qui devait lui être infligée, comme si l'ignominie dépendait de la peine, comme si elle n'était pas la suite, la conséquence inévitable du crime lui-même, aussitôt qu'il est constaté; que le désir, dis-je, que cette ignominie lui fût épargnée a pu inspirer la pensée de lui fournir les moyens d'y échapper en se donnant la mort de ses propres mains, et en évitant ainsi de la recevoir par celle de l'exécuteur des hautes-œuvres de la justice.

Voici sur ce point les résultats des recherches les plus approfondies, et qui sont confirmées par le rapport des experts, dont les lumières et la sincérité ne sauraient être mises en doute : M. de Praslin (s'il faut en croire les paroles par lui

adressées à M. le grand-référendaire, dans la matinée du mardi 24, après la visite des médecins qui venaient de pronostiquer sa mort prochaine), avait apporté l'arsenic de Praslin où il en avait toujours pour la destruction des animaux nuisibles, et en avait fait usage sur sa personne, dans le cours de la journée du mercredi 18, quand il avait vu qu'il était l'objet des investigations de la justice.

Les plans qu'il avait conçus et sur lesquels reposait sans doute son espérance de parvenir à dissimuler suffisamment le crime auquel il était résolu ont tous été déjoués par des circonstances qu'il vous sera facile de démêler dans le recueil qui est sous vos yeux. Se voyant écrasé par les apparences d'une conviction à laquelle il ne pourrait échapper, il prit sans doute presque aussitôt la résolution d'user du poison dont il s'était muni.

Il croyait, suivant toutes apparences, que l'effet devait être beaucoup plus prompt qu'il ne l'a été dans la réalité. Ce poison, il l'a certainement pris dans le courant de la journée de mercredi, un peu plus tôt, un peu plus tard, mais enfin, de telle façon que les vomissemens et les déjections qu'il devait produire, vu la dose dans laquelle il avait été pris, ont commencé à dix heures du soir de ce jour, d'une manière à exciter sérieusement l'attention. Le reste de la nuit, la journée du lendemain ont été fort mauvais : les évacuations avaient cessé à la fin de la journée du jeudi, mais une grande faiblesse y avait succédé ; un médecin fort habile, c'était le sien et celui de sa famille, avait été appelé, mais n'était arrivé qu'à onze heures dans la matinée du jeudi. Malgré l'examen auquel il se livra, et qui parut très sérieux, il ne reconnut pas les apparences du poison et crut voir dans l'état du malade les symptômes d'une attaque de choléra. Les remèdes qu'il ordonna furent donc ceux qui se pratiquent en telle occasion.

Le reste de la journée et la nuit suivante se passèrent encore très péniblement ; mais dans la matinée du vendredi

l'état parut s'améliorer. M'étant déjà investi du pouvoir qui résultait pour moi de l'ordonnance du roi rendue la veille et qui venait de me parvenir, je crus devoir, dès le milieu de la journée du vendredi, commettre officiellement M. le docteur Andral pour l'examen le plus approfondi de la situation de M. de Praslin. Le docteur Andral se rendit sur-le-champ auprès de lui, l'examina avec le plus grand soin ; mais l'amélioration survenue dans son état ne lui permit pas encore de discerner la vraie cause du mal. Sur ma demande il se retrouva à dix heures du soir du même jour auprès du lit du malade et me donna, à son retour, la certitude que la translation que j'avais ordonnée de M. de Praslin, à la prison du Luxembourg, pouvait s'accomplir sans inconvénient.

Elle eut lieu, en effet, le samedi, à cinq heures du matin, et dans cette journée, à l'issue de la séance où vous m'aviez confié le soin de l'instruction, il me fut possible de l'interroger en présence de ceux de MM. les pairs qui avaient accepté la charge de m'aider dans une tâche si laborieuse. Quoiqu'un aveu complet n'ait pu pendant toute sa durée sortir de la bouche de l'inculpé, l'absence de toutes dénégations formelles, alors même que l'option entre un *oui* ou un *non* lui était formellement donnée, pouvait bien passer pour un aveu.

Cet interrogatoire ne put se prolonger fort longtemps; l'état de faiblesse où l'interrogé était tombé ne permit pas de lui donner une plus longue durée. Il fut immédiatement reporté dans son lit, qu'il n'a pas quitté depuis. Dès le soir même, les symptômes devinrent infiniment plus graves, et toutes les apparences de l'empoisonnement se produisirent trop clairement. A partir de cette époque, il fut traité, comme il convenait de l'être en pareil cas, par les soins de M. Andral, de M. Rouget, médecin du Luxembourg, et par M. Louis, son médecin ordinaire : c'était celui qui l'avait vu dès le jeudi.

Le dimanche matin j'ordonnai que des expériences chimiques eussent lieu sur les déjections de toutes natures :

M. Chevallier, chimiste distingué, qui fut chargé de cette opération, reconnut alors très clairement dans ces déjections la présence de l'arsenic. Il constata aussi qu'une petite fiole, saisie sur M. de Praslin pendant qu'il était encore dans son hôtel, contenait l'arsenic dont il s'était vraisemblablement servi. Plus tard, le même chimiste a encore constaté l'existence de l'arsenic dans les déjections restées sur un fauteuil où M. de Praslin avait été placé le jeudi au sortir d'un bain, et qu'on avait aussitôt porté dans le jardin, attendu l'odeur qu'il exhalait.

Depuis le dimanche matin, l'aggravation du mal, les alternatives de douleur et de faiblesse qu'il causait, n'ont pas permis de tenter auprès de M. de Praslin un nouvel interrogatoire. On n'en a obtenu que quelques mots, quelques phrases détachées ; mais il eût été impossible de le soumettre à un interrogatoire régulier. Je l'ai essayé une fois, mais sans succès.

Depuis sa mort, arrivée le mardi, l'autopsie de son corps a eu lieu en présence des docteurs Andral, Louis et Rouget ; elle a été opérée par des hommes dont la science, les lumières et la sincérité sont universellement reconnues, MM. Orfila et Tardieu. Cette autopsie et les expériences qui l'ont suivie, toujours faites par MM. Orfila et Tardieu, ont pleinement confirmé, ainsi qu'on pourra le voir dans les procès-verbaux, les dires du premier chimiste employé, M. Chevallier.

Les conclusions tirées de ces procès-verbaux, et consignées à leur suite, portent que l'empoisonnement de M. de Praslin, opéré par lui-même, a dû l'être dans le milieu de la journée du mercredi, quelques heures seulement après celle où l'attentat avait été consommé. On y voit encore que tous les accidens survenus à la suite, que les intervalles qui se sont écoulés entre eux, que la durée enfin de l'état qui s'est terminé par la mort, sont les conséquences naturelles et habituelles de cette sorte d'empoisonnement.

Relativement à M. de Praslin, tout est donc avéré, tout est consommé, et la justice des hommes n'a plus rien à prétendre sur lui ; mais dès les premiers momens de l'instruction, la justice ordinaire n'avait pas hésité à faire arrêter, comme soupçonné de complicité, la demoiselle Deluzy, qui avait été pendant six ans la gouvernante des enfans de M. de Praslin, et qui n'était sortie de sa maison, en quittant ses fonctions, que le 18 du mois de juillet dernier. J'ai maintenu cette arrestation en décernant contre Mlle Deluzy un mandat de dépôt, en vertu duquel elle est encore détenue à la Conciergerie.



NOUVELLES RÉCENTES.

1° Mlle Deluzy n'est plus au secret depuis plusieurs jours. Elle a adressé à M. le chancelier un mémoire justificatif qui doit être renvoyé à M. le juge d'instruction désormais chargé de son affaire.

Elle se promène maintenant dans la cour de la Conciergerie aux mêmes heures que les autres détenus.

2° On répand le bruit qu'il aurait été proposé à Mlle Deluzy une somme considérable pour obtenir d'elle le droit de publier sa sa correspondance inédite avec M. de Preslin.

Mlle Deluzy aurait d'abord repoussé bien haut une pareille offre, qui aurait pour offet de rendre publiques des lettres d'une nature toute confidentielle; puis, dit-on, le désir d'expliquer sa conduite devant l'opinion publique aura't rendu ses refus moins vifs.

DOUBLE ORIGINALITÉ.

On assure que deux prétendans se sont mis sur les rangs pour obtenir la main de Mlle Deluzy; la célébrité qui s'est attachée à elle, loin d'éloigner ces messieurs, n'aurait été pour eux qu'un stimulant de plus.

Il continue ainsi de se vérifier que tous les goûts sont dans la nature.



OPINION DE LA PRESSE

ET DU CHANCELIER DE FRANCE

SUR

LES LETTRES DE Mme DE PRASLIN.

L'émotion causée par l'assassinat de Mme de Praslin a été immense, et les lettres de la duchesse ont été un événement dans cet effrayant événement. Toute la presse s'est occupée de ces lettres. Parmi les journaux qui ont porté les plus remarquables jugements sur l'œuvre littéraire, nous nous trompons, nous voulons dire sur ce long et sublime cri d'une âme désolée, nous ne citerons que les suivants :

JUGEMENT DE LA REVUE DES DEUX-MONDES.

La publicité, une publicité sans limites, est devenue de nos jours la loi commune, l'inflexible niveau sous lequel toutes les têtes doivent se courber. La cour des pairs a considéré comme un devoir de porter à la connaissance du pays les documents qu'un commencement d'instruction avait mis entre ses mains. Ces documents jettent sur la noble victime un intérêt indéfinissable. Si, dans un aussi déplorable sujet, il était permis de songer à tout ce qui tient *aux grâces de l'esprit*, et de se laisser ressaisir par des pensées littéraires, nous dirions que les lettres de Mme la duchesse de Praslin, les fragments tracés par elle, *prendront place parmi les pages remarquables que nous devons au talent épistolaire des femmes.*

Quelle inépuisable abondance dans l'expansion des sentiments ! Comme elle aime cet indigne mari ! Que de fois, après lui avoir dit qu'elle renonce à son amour, elle travaille à reconquérir l'affection qu'elle a perdue, à reprendre quelques droits sur un cœur qui ne bat plus pour elle ! Cependant elle parvient à comprendre l'inutilité de ses efforts. « Je sens avec amertume, dit-elle, que je perds tous les avantages qu'il serait indispensable, pour te ramener, de mettre en jeu. Mes traits s'altèrent, mes forces diminuent, mon esprit s'assombrit, mon énergie s'affaisse. » Cinq ans après, elle disait : « Ce pauvre homme ! je le plains ; quelle vie il mène ! *quel avenir il se prépare !...* » Devant quel tribunal redoutable ce malheureux comparaissait sans le savoir !

A la fin, dans ses dernières lettres, Mme de Praslin s'écrie : « Mon Dieu ! mon Dieu ! soutenez-moi ; *j'ai peur de l'avenir,* des menaces qu'il m'a faites. »

JUGEMENT DE LA VOIX NOUVELLE.

Les lettres de Mme la duchesse de Praslin sont une des plus profondes et des plus intéressantes manifestations du cœur humain. Elles changent la tragédie de l'hôtel de Praslin en un drame intime, psychologique, dont les moindres incidens sont dignes d'exciter l'intérêt du moraliste et du philosophe, et l'admiration de toute âme capable de quelque pitié et accessible aux véritables beautés morales. Les lettres de Mme de Praslin sont une confession touchante, naïve de tous les secrets d'une nature aussi honnête qu'expansive et passionnée, et qui s'est maintenue dans les limites de son devoir en dépit de ce que nous appellerions volontiers les tentations de l'égoïsme, de l'ingratitude et du malheur.

Ah ! que ceux qui mettent l'idéal de leurs désirs dans l'opulence, qui supposent que le bonheur se déduit de la fortune comme une conséquence de son principe, pénè-

trent dans les sombres mystères de cette vie à la fois splendide et misérable! qu'ils regardent cette femme se mettant la joie et le sourire au visage comme un masque exigé par l'étiquette, jusqu'à ce que les larmes, sur le point de déborder, la chassent de ses salons et abrègent ainsi la torture d'une si horrible contrainte! qu'ils la voient envier la médiocrité calme et honnête du petit ménage bourgeois qu'elle rêvait, elle aussi, à l'image de ses vœux, tandis que trop souvent cette même classe n'aspire qu'aux jouissances de la cupidité, et use sa vie à se gonfler d'orgueil !

Les lettres de Mme de Praslin sont vraies de sentiment et d'expression; ce ne sont pas là de ces missives soigneusement formulées qui cherchent une réputation littéraire pour leur auteur; cette arrière-pensée d'amour-propre qui guinde les plus vives expansions, et condamne le cœur à ne s'épanouir que dans les formes académiques, cette arrière-pensée n'est venue rien gâter, rien ternir. La correspondance de la duchesse est une chose tout originale, sinon étrange, dans notre société où presque tout est factice, où la convention a tout prévu, tout envahi. Cette correspondance est aussi dédaigneuse du qu'en dira-t-on que devait l'être l'âme loyale et droite de Mme de Praslin. A chaque instant des éclairs d'éloquence jaillissent au milieu de nuages de larmes, mais ces éclairs sont rapides comme ceux qui déchirent le ciel; ils ne sont ni préparés ni suivis des effets littéraires qui, à ce que prétendent les lois du métier, les font valoir et ressortir. Les lettres de la duchesse ont l'incohérence et le trouble de l'âme qui les exhalent; avec une partie des pensées admirables que contient cette correspondance, il y aurait de quoi faire une *belle réputation d'écrivain*; mais comme la pauvre duchesse était sans prétention et voulait avant tout ou plutôt voulait seulement se reconnaître et se retrouver dans ces mots qui coulaient de son cœur avec ses larmes, il en résulte que les répétitions abondent et que toute cette confession a la sombre uniformité d'un soupir qui se

prolonge jusqu'à l'agonie et d'un sanglot qui ne s'éteint que dans la mort!

Nous en avons déjà trop dit sur la forme d'une pensée qui ne se proposait, pour ainsi dire, que de savourer son amertume. Ce qu'il faut examiner avec soin, c'est la nature particulière d'une vertu éprouvée par toutes les violences de la tendresse aux prises avec une organisation glaciale et stérile; c'est le lugubre spectacle d'une âme ardente, enthousiaste, aimant tous ses devoirs avec le fanatisme de la passion, d'une âme qui se heurte et se brise incessamment contre un cœur épuisé, incapable de la comprendre, et qui s'irrite de son impuissance et de son néant; il faut enfin assister au désespoir de cette femme qui voudrait en vain communiquer à l'être qu'elle aime le sentiment religieux qui la soutient et la console; il faut l'entendre proclamer à chaque phrase que toute la démoralisation de l'homme qu'elle eût voulu sauver aux dépens de sa vie provient de son athéisme et de sa faiblesse envers tous les agens de sa corruption. La correspondance de la duchesse est une de ces rares ouvertures faites à l'âme humaine par une souffrance qui éclate, et à travers lesquelles on peut pénétrer dans quelques-unes de ses profondeurs.

AUTRE JUGEMENT.

Ce troisième jugement est exprimé par un livre entier, remarquable commentaire de l'événement et des lettres. Il est dû à la plume de Mme de Casamajor et porte le titre de : *Pathologie du mariage*. Nous n'en admettons pas tous les principes, mais nous aurions d'admirables pages à en citer; nous nous bornerons aux lignes suivantes, qui déclarent que les lettres de Mme de Praslin *ne périront pas*, et à l'intéressante notice que nous donnons après l'extrait du rapport du chancelier :

« Le monde a lu ce qui n'était écrit que pour un époux et que pour sa conscience, et le monde a reconnu en elle le type admirable de la vertu chrétienne dans l'épouse. *Ces feuillets ne périront pas ;* ces feuillets où se sentent à chaque instant les bondissemens d'une âme fière et opprimée, où son cœur a distillé son sang par plus de blessures que celles qui ont lacéré son corps durant la nuit suprême. »

EXTRAIT DU RAPPORT
DU CHANCELIER DE FRANCE.

Il m'a semblé, et mes collégues ont partagé cette opinion, que la meilleure manière de vous faire entrer, de vous faire pénétrer dans le fond des pensées que je n'ai pu, dans ce court exposé, vous exprimer que très faiblement, serait de mettre sous vos yeux une partie au moins des lettres écrites par Mme de Praslin à celui-là même qui était si indigne de les recevoir, quelques-unes des réflexions, des méditations, reste si précieux des émanations d'une des plus belles âmes que Dieu ait créées pour l'honneur de tous les temps, de tous les âges.

Que si le duc ne s'était pas jugé lui-même, comme j'ai eu l'honneur de vous le dire, ce recueil donnerait à tous ceux qui prendront le soin de le lire les moyens et le droit de le juger dans leur conscience avec l'équitable sévérité à laquelle sa mémoire ne saurait échapper ; que s'il doit rester, ce recueil, comme un éternel monument de la perversité d'un des plus grands coupables qui aient jamais vécu, il en sortira en même temps cette consolante réflexion, qu'à côté des délires les plus furieux des hommes les plus pervers, la Providence a souvent placé dans tous les rangs, dans toutes les classes, les plus angéliques vertus, voulant ainsi accorder à l'humanité une sorte de droit de détourner quelquefois les yeux des perversités qui la désolent.

NOTICE

SUR LA DUCHESSE DE PRASLIN,

PAR Mme DE CASAMAJOR.

J'aurais voulu réunir plus de détails sur la vie de l'infortunée duchesse; c'eût été le complément de ces lettres où se dévoilent la plus mystérieuse et la plus triste partie de son existence. La douleur de l'amitié ne peut encore parler haut à côté d'une tombe si voisine d'une autre tombe. Je n'ai donc pu m'instruire auprès de cette religieuse discrétion.

Je dirai simplement ce que je sais; d'ailleurs sa vie tout entière n'est-elle pas dans ses lettres?

Mlle Fanny Sébastiani est née en 1807, à Constantinople, lors de la mission du général Horace Sébastiani, son père, auprès de la Porte-Ottomane.

Sa mère était Antoinette-Françoise-Jeanne de Coigny, sœur de la demoiselle de ce nom qui inspira à André Chénier la touchante élégie de la *Jeune Captive.*

Peu de temps après sa naissance, Mlle Fanny perdit sa mère, dont le cœur fut transporté à Olmetta, en Corse, résidence de la famille Sébastiani.

Elevée par une tante, elle épousa en 1825 le marquis de Praslin, né le 18 juin 1805.

M. le baron Pasquier, aujourd'hui duc et chancelier de France, était le premier témoin du marquis de Praslin, lors de la signature du contrat de ce mariage dont il devait être appelé à juger les résultats.

Le marquis de Praslin était le fils aîné du duc de Praslin, chambellan de l'impératrice et colonel de la garde nationale en 1814; le petit-fils du duc de Praslin, membre des Etats-Généraux, qui, rallié à la minorité de la noblesse, embrassa avec modération la cause des réformes.

Le marquis de Praslin perdit son père en 1841, et devint

le chef de la troisième branche de la maison ducale de Choiseul. Député non réélu en 1839, il fut élevé à la pairie le 6 avril 1847.

Depuis la mort du vieux duc de Praslin, le duc de Praslin habitait le château de Vaux, la plus somptueuse des résidences de Fouquet.

La discorde des époux était de notoriété publique dans le pays. Aussi, lorsque la population réunie à Melun pour la célébration de la dernière fête patronale de Saint-Ambroise, les vit ensemble et se donnant le bras, la joie fut vive; on croyait à une réconciliation.

C'est que la duchesse s'était fait aimer par les bienfaits d'une charité active; on la surnommait *Notre-Dame de Praslin.*

Mais l'exercice de sa bienfaisance n'avait pu la distraire de ses douleurs; elle avait souvent le pressentiment d'une fin prochaine. Un jour que le duc l'invitait à descendre dans le caveau funéraire de Vaux, nouvellement réparé, elle refusa. « N'y descendrai-je pas bientôt et pour toujours? » répondit-elle.

Ce n'était pas sur l'heure de sa mort qu'elle se trompait, mais sur le lieu de sa sépulture. C'est à Olmetta, en Corse, que sa dépouille doit rejoindre le cœur de sa mère.

Ce qui survivra de son âme, ce sont ses lettres!



LETTRES

DE

Mme LA DUCHESSE DE PRASLIN.

Nous donnons les lettres de la duchesse de Praslin dans leur ordre chronologique, du moins autant qu'il est possible de le faire, car plusieurs sont dépourvues de dates. Celle même que nous mettons en tête de toutes les autres a paru à quelques personnes avoir été écrite au commencement de 1841. Nous la croyons d'une date antérieure. Du reste, la cour des pairs l'a placée au premier rang; nous imitons la cour; la plupart des journaux l'ont imitée aussi.

I.

A mon mari.

« Oh! pourquoi, mon bien-aimé, te refuser à épancher ton âme dans la mienne? tu retranches de notre vie tout le charme de l'affection! Crois-tu donc, ou plutôt veux-tu t'efforcer à croire que l'indépendance c'est l'isolement? Tu dis que je suis exigeante parce que je désire partager toutes tes peines; tu ne veux pas que je m'aperçoive lorsque tu en as; mais tu veux donc être pour moi un étranger, et pour cela ne faut-il pas que tu me deviennes complètement indifférent? Que de temps avant d'arriver à cette insouciance pour la personne que l'on aime le plus! Crois-tu donc que ce soit possible, que mon cœur ne serait pas brisé avant d'en arriver là?

« Tu es affligé toi-même de me voir triste, et tu en sais la cause; tu sais les consolations que tu pourrais me donner, et cependant tu en es peiné! Eh bien! moi, je te vois souffrir, être triste; je sais qu'il y a dans mon cœur des trésors d'amour pour calmer et adou-

cir en toi tous les chagrins, et tu me repousses! Ne suis-je pas la compagne de ta vie, la moitié de toi-même, celle qui doit te consoler et partager tous tes chagrins comme tes plaisirs? Si tu étais malade, de qui accepterais-tu tous les soins? n'est-ce pas ma main que tu voudrais pour te soigner? Eh bien! les chagrins sont les maladies de l'âme, de l'esprit; pourquoi me rejeter? Qui peut les adoucir, si ce n'est celle que Dieu a mise près de toi pour consoler, adoucir tes peines, partager ta vie entière? Ce n'est pas un cœur comme le tien qui ne comprend pas les jouissances, les besoins d'un cœur ami, où tout se confond et s'adoucit; c'est la violence de mes manières qui t'a inspiré cette répugnance à t'épancher dans mon sein.

« Tu ne dirais jamais à un homme que sa femme ne doit pas être la compagne, la moitié de son cœur comme de son corps. Tu comprends ce bonheur, tu en sens le besoin, mais tu as peur de mes manières soupçonneuses, dominantes. Crois-moi, Théobald, quatre mois de douleur et de repentir m'ont bien corrigée; c'est pour adoucir, consoler, et non visiter, critiquer, que je réclame ta confiance. Ah! je te le jure, je ne chercherai plus jamais à prendre de l'ascendant sur toi; je reconnais trop bien la supériorité de ton caractère, de ta raison; je ne veux plus que partager ta vie pour l'embellir et verser du baume sur toutes tes plaies. Tu as quitté ma chambre parce que tu crains que je ne cherche à prendre de l'ascendant sur toi, mon ami: je te le jure, au nom de mon amour, du tien, sur tout ce qu'il y a de plus sacré et de plus cher pour moi, je ne demande que ton amour, ta confiance, comme tu as la mienne; je me laisserai conduire en tout par toi; je ne te tourmenterai plus de jalousie, je ne m'arrogerai jamais le droit de reproche ni de conseil. Je me repens trop, je souffre trop de mes fautes pour y retomber.

« Nous sommes bien jeunes, Théobald! ne nous condamnons pas à l'isolement tous deux. Quoi! nous nous aimons, nous sommes purs tous deux, et nous vivrions séparés l'un de l'autre de cœur et d'esprit. Oh! ne laisse pas opprimer ton cœur par un peu d'amour-propre; je te jure que je n'aspire qu'à ta tendresse, ton intimité et ta confiance; je serais la moitié aimante, mais passive, de ta vie. Mon ami, la confiance est le mariage des âmes, les épanchemens en sont les caresses, et l'union, le bonheur et la vertu en sont les fruits. Va, crois-moi, jamais je n'abuserai de ta bonté, de ta tendresse; tes épanchemens seront reçus dans mon cœur avec la même tendresse et le même mystère que tes caresses.

« Reprends ta Fanny; essaie-la encore quelque temps avec af-

fection, confiance : tu verras que tu seras plus heureux que tu ne peux l'être dans l'isolement. Tu cherches des distractions, mais es-tu réellement heureux ? Oh ! non, mon ami, on ne l'est pas avec un cœur comme le tien et la vie que nous menons. Ta femme, elle n'a pas d'autre bonheur, d'autre affection, d'autre famille, d'autre appui que toi. Oh ! ne sois pas sourd à ses prières, à ses sermens, à son repentir, car elle t'aime, et sa vie ne sera plus qu'amour et reconnaissance pour toi. Tu la repousses comme une coupable : elle n'ose pas se présenter à tes yeux, t'ouvrir son cœur, te couvrir de caresses, t'adresser ses prières.

« Tu l'as chassée de ton lit et de ton cœur ; ferais-tu davantage si elle n'était pas fidèle ? Elle pleure jour et nuit ; elle attend à ta porte et n'ose entrer, car demain tu le lui reprocherais peut-être. Mon ami, au nom de tant de souvenirs qui te sont chers, que tu m'as si souvent dit d'invoquer dans le cas où tu m'en voudrais sérieusement, oh ! ne me repousse plus ; rends-moi ta confiance, ton amour ; consens à recevoir les soins, les consolations de cette femme qui ne vit que pour t'aimer. Oh ! je n'en abuserai jamais. Mon bien-aimé, de quoi m'en veux-tu, si ce n'est de mes soupçons et de mes emportemens ? Y en a-t-il jamais eu qu'une caresse n'ait fait cesser à l'instant ? Ne cède pas à ton irritation, au ressentiment ; ne sois pas inflexible.

» Mon cœur se brise, Théobald... Pitié, pitié pour celle qui t'aime ! Fie-toi à moi pour ton bonheur comme je m'en fie à toi pour le mien. Oh ! ne me refuse pas, je t'en conjure ; tu verras que je ne serai jamais ni exigeante, ni impérieuse, ni soupçonneuse, si tu es confiant, si tu me rends cette douce intimité. Je veux tes chagrins, ton cœur ; je te promets le bonheur. Mon bien-aimé, mon ami, oh ! crois-moi... Si tu savais avec quel bonheur j'ai entendu ton père, ce soir, te donner des éloges, s'étonner de tout ce que tu peux quand tu veux ! Oh ! j'étais heureuse et fière ; mais moi, je ne m'en étonnais pas : car il y a longtemps que je sais tout ce que tu vaux.

« Ta femme est trop fière, trop heureuse de tes succès : elle t'aime trop, mon ami, pour ne pas mériter de partager tes chagrins, toutes tes préoccupations. Théobald ! je ne vis que par toi, en toi ; oh ! fais que je vive pour toi. Plus mes offenses ont été grandes, plus il est digne d'un cœur comme le tien de les pardonner. Oui, mon amour, mon dévoûment, mon repentir sont dignes de ton pardon. Oh ! ne brise pas ce cœur qui ne respire que pour toi. Ami ! ami ! toi qui m'as tant aimée, pardonne ; sois sûr que tu ne te repentiras pas de ta confiance, de ta bonté. Crois-tu

donc que lorsque tu me confieras tes peines, ta tête appuyée sur mon cœur, tes mains dans les miennes, mes lèvres sur ton front, tu ne les sentiras pas moins amères que dans la solitude? lorsque j'adoucirai tes ennuis par des paroles d'amour et d'intérêt, crois-tu donc que tu ne seras pas plus heureux que maintenant?

« Oh! ne sacrifie pas ton bonheur et le mien à une vaine crainte que mon caractère abusera de ta bonté; non, non, je ne ferai que partager et adoucir dorénavant toutes tes sensations; seras-tu moins homme, si tu as une amie qui te console, qui partage avec toi les ennuis et les plaisirs de la vie, sans d'autre vœu que celui de ton affection? Tes moindres désirs seront des volontés pour moi: tu seras la volonté, le guide et la raison de notre union; et j'en serai la douceur, la consolation et la tendresse. Cette union de nos cœurs sera un doux mystère de l'amour entre nous. Oh! nous serions si heureux si tu voulais essayer; tu verrais quelle douce gaieté remplacerait le chagrin qui me dévore.

« Tu seras toujours sûr de retrouver chez toi un visage serein et un cœur joyeux de te revoir et d'être le dépositaire de tes impressions, et, quand tu voudras m'emmener, une compagne heureuse de te suivre partout. M'as-tu jamais vue, en aucun temps, préférer aucun plaisir au bonheur d'être près de toi? et cependant tu as été peut-être plus jaloux que moi au fond. Dieu sait jusques où vont tes soupçons à cet égard en ce moment, car je ne sais à quel motif attribuer tes chagrins secrets. Dans quelle angoisse je vis! Mon bien-aimé, nous pouvons encore être si heureux! laisse-toi toucher, essaie d'être confiant avec moi, tu verras que tu ne trouveras que douceur et consolation, que jamais je n'essaierai de t'imposer mes idées.

« Tu veux faire un essai; je ne puis croire que tu veuilles m'abandonner ainsi pour toujours; nous priver des plus doux sentimens de bonheur; mais la vie est si courte, mon bien-aimé, et il y a déjà si longtemps que nous sommes désunis, séparés. Bientôt, je n'oserai plus faire des avances sans cesse repoussées, comme mes caresses; il n'est pas dans ton caractère de faire les premiers pas; l'habitude sera prise, ta femme te craindra trop pour essayer encore, et la vie se passera ainsi, et tu ne seras pas heureux, et ta femme mourra de douleur. Oh! reviens, reviens à elle! »

Sur l'enveloppe est la suscription suivante :

Monsieur le marquis de Praslin,
Praslin.
Melun.
Seine-et-Marne.

II.

Lettre de Mme la duchesse de Praslin, trouvée dans le secrétaire du duc de Praslin, à Paris.

21 mai 1840.

« Ne vous étonnez pas, mon cher Théobald, de ma crainte de me trouver seule avec vous. Nous sommes séparés pour toujours, vous l'avez dit ; la journée d'hier vivra dans mon cœur par un bien pénible souvenir. Hier soir, vous avez pu juger que j'en comprenais tout le sérieux, puisque, devant les personnes qui sont les motifs de cette séparation, ma conduite a été telle qu'elle pouvait l'être si nous eussions été très unis. Oui, je vous le jure, devant le monde vous serez toujours content de moi ; les efforts que j'ai faits hier bien naturellement après cette cruelle journée vous en seront la meilleure preuve. Tant que j'ai conservé l'espoir d'un rapprochement, d'une réconciliation (et j'en avais beaucoup dernièrement), j'étais continuellement dans l'alternative de joie et de crainte qui me poussait à des boutades d'emportement et d'aigreur ; maintenant que le sacrifice est consommé, soyez tranquille : devant les enfans, les gens, la famille, le monde, jamais rien ne pourra vous accuser d'avoir détruit mon bonheur. Oh ! quand je dis toi, ce n'est pas toi que mon cœur accuse ; mais me trouver seule avec vous, mon ami, c'est au-dessus de mes forces : j'ai besoin de pleurer dans la solitude, de m'y recueillir, de m'y reposer pour prendre l'énergie nécessaire pour cacher aux yeux de tous mon malheur ; mes illusions sont encore trop près, mes habitudes d'épanchement avec celui que j'aime trop récentes, pour que je puisse prendre encore l'habitude d'une réserve froide et affectueuse vis-à-vis de vous, qui seule peut convenir dorénavant à ma position. Maintenant mon cœur déborderait toujours : il faut que le temps calme les expressions de la douleur et lui donne la force de l'habitude. Alors, soyez-en sûr, mon ami, au lieu de vous fuir, vous serez encore, comme toujours par le passé, la personne avec laquelle je préférerai de me trouver. Aujourd'hui, mon amour est encore trop chaud dans mon cœur : c'est un deuil que ma vie intérieure désormais ; les sentimens qu'il me fait éprouver seront toujours les mêmes, mais le temps en adoucira les formes.

« Ne m'en voulez donc pas, mon ami, si je vous fuis ; je sens que je le dois, pour ne pas empoisonner votre vie. Devant le monde, devant des tiers, oh ! je serai bien plus à mon aise : il me sera libre et même convenable d'être, vis-à-vis de vous, affectueuse, empressée, causante ; ces momens-là seront mes momens de consolation, de bonheur, de joie bien pure ; oh ! donnez-m'en souvent, mon ami, j'en serai bien reconnaissante, je reprendrai des éclairs de gaieté par les illusions qu'ils me causeront. Certes, après ce qui s'était passé dans la matinée, la société d'hier au soir n'avait rien que de pénible pour moi. Eh bien ! vous l'avez vu, je paraissais heureuse, je l'étais presque, je me disais : Si nous étions bien unis, il faudrait faire ceci, dire cela, et je le faisais, et cette illusion me faisait du bien. Seule avec vous, je dois être toujours sur mes gardes en présence de la triste réalité ; nous sommes séparés, et quoiqu'il y ait trois ans que nous vivions comme si nous l'étions, il restait l'espérance : hier l'a tuée.

« Pour être vis à vis de vous, mon ami, comme je dois l'être dorénavant, il faut travailler à oublier le passé et surtout mes espérances. Le temps et l'habitude de l'isolement peuvent seuls m'apprendre à détacher, dans ma pensée, Théobald de M. de Praslin, que le premier ne doit vivre que comme un mystère dans mon souvenir ou bien devant le monde, et que, seule avec vous, ou dans vos pensées et dans vos habitudes, je ne suis plus qu'avec M. de Praslin.

« Ah ! croyez-moi, je voudrais être certaine que vous serez heureux au prix de tout ce que j'ai souffert et de ce que je vais souffrir maintenant sans avenir. Venez sans crainte au Vaudreuil, restez beaucoup chez vous avec vos enfans : vous ne me trouverez jamais sur votre chemin. Je cherchais depuis longtemps toutes les occasions de faire renaître mes espérances, je les fuirai ; il m'en coûte trop pour les perdre. Adieu ! Oh ! que ce mot renferme de douleurs maintenant que je ne prévoyais pas. Adieu, et cependant tu m'aimais. Adieu ! là-haut nous nous retrouverons ; ne refuse pas cette dernière prière, le seul rendez-vous que je te donnerai désormais, que cette idée t'occupe quelquefois, je t'aime toujours.

III.

Ce qui suit a été extrait d'un petit volume relié, fermant à clef, trouvé au château de Praslin, dans le secrétaire de la chambre de Mme la duchesse de Praslin, et qui porte sur la première feuille ces mots :

A mon mari, le duc de Praslin.
(Lui seul.)

13 janvier 1842. Paris.

« Deux fois déjà les pages de ce livre ont été couvertes des amères douleurs de mon cœur ; je les ai brûlées dans un moment d'espoir, pour effacer tout témoignage de mes souffrances et ne plus t'offrir que les pensées du bonheur de ton retour.

« Deux années se sont écoulées, mes espérances sont maintenant anéanties pour cette vie, et j'éprouve le triste besoin que tu connaisses bien un cœur qui avait concentré en toi tous ses plus tendres sentimens, qui reposait en toi avec tant de confiance ses espérances de bonheur. Je sens que l'indifférence seule ne t'aurait pas conduit, ayant un bon cœur, à traiter ainsi une personne qui t'aime d'une manière qui ne t'a jamais inspiré de doutes. Il faut de l'aversion pour m'avoir ôté vis-à-vis de toi tous les droits d'une femme ; il fallait plus encore, il fallait du mépris pour m'arracher mes enfans.

« Mes enfans ! peux-tu croire que je les corromprais ; mais tu sais bien que mon cœur et ma vie sont purs ; et tu sais bien qu'il y a bien peu de mères, quelque coupables qu'elles aient pu être, qui soient capables d'un tel crime. Crois-tu donc que je ne les aime pas, grand Dieu ! mais tu crois donc que je n'ai pas d'âme, que je suis pire que les bêtes de proie. Mais tu dois bien savoir que je t'aimais trop pour ne pas aimer tes enfans, quand ce ne serait point par d'autres raisons. Oui, j'ai été longtemps indolente, incapable, mais j'étais toujours grosse ; et maintenant que je sais, car tout me le prouve, que tu n'as plus aucune affection pour moi, tu me retires aussi mes enfans pour les donner, sans restriction, tous à une jeune personne légère, qui n'a pas d'idées religieuses et que tu connais depuis huit mois.

« J'ai cru, autrefois, occuper la première place dans ton cœur, mais j'ai vu que je me trompais, et je me suis résignée. Puis, j'ai appris que tu estimais bien au-dessus de mon affection l'indépendance ; je me suis soumise, après, je l'avoue, de cruelles luttes ; puis la mort de ton bon, excellent père, m'a fait comprendre que je ne devais venir qu'en quatrième ligne, après lui. Je le pleure trop sincèrement, ce bon père, pour ne pas approuver ce sentiment. Oh ! combien je serais heureuse si je pouvais encore avoir l'illusion d'occuper cette quatrième place dans ton cœur. Lorsque, après cette cruelle perte, tu me parlais encore une fois d'une nouvelle vie, d'une nouvelle ère, si tu savais comme j'étais confiante, heureuse ! Hélas ! combien j'étais loin de songer à cet éloignement complet, à cette séparation absolue de toi et de nos enfans ! Ecoute-moi, cher ami, je suis loin de croire que tu me doives aucune affection parce que je me suis bien conduite ; ce n'est que le plus strict devoir que je devais remplir si je t'avais autant détesté que je t'aimais au contraire. Mais je crois que cet accomplissement d'un devoir devait te donner assez de sécurité sur ma moralité, pour ne pas croire ma société et mon influence dangereuses pour tes enfans. »

« Théobald ! Théobald ! ne suffisait-il pas à ta vengeance, pour me punir de mes emportemens, de ma jalousie (auxquels ton mépris des usages reçus pouvait bien souvent donner lieu, je t'assure), ne suffisait-il pas de m'abandonner, de mener une vie comme celle que tu mènes depuis si longtemps, qui me déchire le cœur, qui a toutes les apparences de l'infidélité ? Oh ! c'est cruel, mon ami ! mais je ne puis me décider à t'en accuser, car il ne me resterait plus rien en ce monde, pas même l'affection, l'amour qui vit toujours en mon cœur pour toi, si je t'en croyais capable. Non, non, tu cèdes, sans le savoir, à une influence qui t'enveloppe de tous côtés. Ce n'est pas une phrase, mon bien-aimé, je meurs de chagrin ; car ce sont les souffrances morales qui ont amené une désorganisation dans ma santé. J'ai trop questionné les médecins pour n'en pas avoir acquis la certitude.

« Les nuits, depuis près de cinq années, passées presque toutes, et jusqu'à trois ou quatre heures du matin, à pleurer, dans des convulsions de désespoir, où bien souvent, pour étouffer mes cris, je mettais mon oreiller sur ma bouche, m'ont agité les nerfs, produit de l'inflammation aux entrailles. Je ne puis ralentir l'effet de cette maladie par des soins physiques, mais tant que les causes morales subsistent, elles agissent de même sur ces organes affaiblis, et la guérison est impossible. Je sens avec amertume que je

perds tous les avantages qu'il serait indispensable, pour te ramener, de mettre en jeu. Mes traits s'altèrent, mes forces diminuent, mon caractère s'aigrit, mon humeur s'assombrit, mon esprit s'éteint, mon énergie s'affaisse. Théobald, songe à la douleur, au découragement où t'a jeté la perte de ton père ; moi, j'ai perdu mon mari, mes enfans ; je suis près d'eux et il ne m'est point permis d'en jouir ; je sais que je suis un fardeau méprisé. Il faudrait que je fusse bien comédienne pour être aimable et gaie avec des douleurs si amères. Le calme que j'obtiens n'est dû qu'à l'opium et à des efforts violens que je fais devant le monde et que je paie par des tremblemens nerveux, des angoisses inexprimables, dès que je suis seule. Que de fois, depuis cinq ans, j'ai dû fuir d'un salon, sentant que je n'avais plus la force de contenir mes sanglots !

« Avant que je pusse avouer que je prends de l'opium, parce qu'il m'est ordonné, si tu savais combien de fois, des mois entiers, je me frictionnais la tête et l'estomac en secret avec du laudanum pour obtenir quelques heures de repos ! Cher ami, jusqu'à il y a trois mois, je croyais que tu m'aimais beaucoup, que tu te croyais obligé de le cacher, que tu désirais aussi ardemment que moi un changement complet de vie. Hélas ! que cette illusion était douce, heureuse ! Mais depuis ce temps mes yeux se sont ouverts graduellement, j'ai compris qu'on ne résistait pas tant d'années aux vœux, à la douleur d'une femme dont on partagerait l'affection, qu'on supporterait même seulement. J'ai enfin réfléchi que, lorsqu'il n'y avait ni confiance ni désir d'être avec une personne, c'est qu'on ne l'aimait pas ; que, si on lui arrachait son enfant, c'est qu'on la méprisait. Oh ! si lorsque je ne serai plus ton cœur s'attendrit en songeant à cette Fanny qui t'aimait tant, à cette mère de neuf enfans qui n'en avait plus, qui était vouée au mépris de ses propres enfans ; dis-toi alors qu'elle t'a toujours aimé, qu'elle a bien senti qu'une barrière placée par d'autres mains que les tiennes avait été mise pour séparer ceux que Dieu avait unis ; qu'elle ne t'en a jamais voulu, qu'elle t'a cru entraîné, aveuglé. Ne la plains pas d'avoir quitté la vie, car elle souffrait trop pour désirer de conserver une vie si inutile à ceux qu'elle aimait, car elle sentait bien l'ignominie d'être inutile sur la terre avec un mari et neuf enfans. Dis-toi alors qu'elle a tant prié, si souvent offert à Dieu ses peines pour obtenir la grâce d'être réunie à vous tous dans une meilleure vie, où rien ne peut séparer, qu'elle part avec consolation, car elle espère que tu viendras au rendez-vous dans le ciel. »

IV.

Mme la duchesse de Praslin à son mari.

« 24 janvier 1842.

« Chaque jour apporte une nouvelle douleur à ma triste vie. On m'a calomniée près de toi et tu me crois peut-être coupable. Sans cela, quelque amères que fussent ta haine et ta vengeance pour mes emportemens et ma jalousie, aurais-tu pris sur toi do m'arracher mes enfans? Quel que fût ton abandon, tes mystères depuis tant d'années, je t'aimais assez pour me bercer de douces illusions, pour croire à un retour, et même, oh! ne te moque pas de ma crédulité, pour croire encore à ta tendresse, à ta fidélité. Mais maintenant que tu m'as arraché tous mes enfans pour les donner à une évaporée que tu connaissais à peine; à qui tu as donné tous mes devoirs à remplir, toutes mes joies, toute mon autorité; qui a le droit de disposer de mes biens les plus chers, mes enfans; qui est la compagne de mon mari; qui a conquis le droit d'entrer à toute heure, en toutes circonstances, dans cet appartement, où moi, ta femme, la mère de tes enfans, je n'ai plus le droit d'entrer, lors même que tu es malade. Oh! sous un masque d'inconséquence, il y a bien de l'intrigue, de l'inconvenance, du défaut de pudeur, dans cette personne qui manque de sentimens religieux, et sans eux la vertu des femmes n'est qu'un sable mouvant. Cette personne, contenue, aurait pu faire une gouvernante très bonne pour l'instruction des enfans; mais en avoir fait la mère de mes enfans! vivante encore me condamner à me voir remplacée! Que Dieu te pardonne; comme chrétienne, je te pardonne; mais tu me fais trop souffrir, tu as brisé nos derniers liens. Il y a haine et mépris en toi pour moi. N'était-ce donc pas assez de m'avoir abandonnée, de t'être créé un intérieur, des joies, des occupations, des intérêts que j'ignorais? fallait-il donc encore m'arracher mes enfans, me remplacer à mes propres yeux? On m'a calomniée, car devant Dieu, je le jure, je n'ai jamais aimé que toi.

« Oh! si je n'avais les tristes preuves que ton cœur est à jamais fermé pour moi, je tenterais un dernier effort, j'irais me jeter à tes pieds, te supplier, au nom de ton père, de tes vieux jours, de nos enfans, de nos souvenirs d'amour, d'avoir pitié de celle qui n'a jamais cessé de t'aimer, qui voudrait encore te dévouer sa vie. Mais, je le sens maintenant, mes douleurs, mes souffrances te sont

odieuses et ne te touchent pas. Oh! lorsqu'au moment de la mort de ton pauvre père (28 juin 1841), quoique tu susses bien que, mieux que d'autres, peut-être, je partageais et comprenais ta douleur, lorsque, dans ce cruel moment, tu m'as évitée, repoussée, j'ai senti que tu ne m'aimais plus, car on n'aime pas ceux avec lesquels on ne désire pas pleurer.

« Et cependant, lorsque, quelques jours après, tu me parlais d'une nouvelle ère de bonheur, avec quelle ardeur je te bénissais, je te croyais! Et maintenant depuis longtemps tu me sais malheureuse, souffrante par l'effet des chagrins que me causent ton abandon et la perte de mes enfans, inquiète de Mme S..., dont la mort va me séparer pour tout à fait de vous, mes bien-aimés, eh bien! tu me fuis, tu m'évites; jamais un mot d'intérêt, de consolation, de distraction, d'espérance, d'affection. Tu es triste, bien souffrant, je le vois, malheureux, péniblement occupé, et il ne m'est pas permis de jamais aller te porter mes soins, mon dévouement, les consolations de la tendresse et de la sympathie la plus vive, tandis que d'autres ont usurpé tous mes droits!

« Quelle vie! bon Dieu! quel avenir! avec un mari et des enfans, je dois vivre et mourir seule. Hélas! Dieu seul peut amener un changement à notre existence par une espèce de miracle; ta volonté ne suffit plus. Ta fierté ne se plierait jamais à revenir sur tout ce que tu as fait, à me donner une part dans ta vie. Tu n'oserais plus retirer à Mlle D. l'autorité absolue que tu lui as donnée sur les enfans et dans la maison, et sans cela je sens que toutes les promesses que je ferais seraient vaines de me croire contente et heureuse.

« Non, j'en suis certaine, tu ne te fais pas une juste idée de mes chagrins, de leur amertume, de leur profondeur. La haine la plus féroce ne les infligerait pas, lorsqu'il te serait si facile de les changer. Tu m'en veux, je le conçois, de te parler avec tant d'aigreur, d'emportement, de ceux qui m'ont fait tant de mal. Je me le reproche souvent, mais ce sont des cris qu'arrache la douleur à mon cœur. Va, si ma vie n'était pas bouleversée par le succès de leurs menées, je n'aurais même pas la pensée de leur en vouloir ni d'y songer. Un jour viendra où nous serons pour toujours séparés en cette vie, et nos dernières années se seront donc passées dans l'isolement et la rancune! Oh! qu'après moi, du moins, tu ne maudisses pas ma mémoire! Théobald, je t'ai toujours aimé, je n'ai jamais aimé que toi, je t'aime encore; je souffre, mais je t'aime encore. J'ai voulu être ta compagne, ton amie de tous les instans, partager toutes tes douleurs, tes occupations, tes intérêts,

tes plaisirs, m'occuper avec toi de nos chers enfans. Voilà comme je comprenais le mariage, l'amour, l'amitié. Hélas! se peut-il donc que tu m'aimerais mieux si je préférais cette vie vide de tous devoirs que tu m'as faite, si je préférais le monde à mon mari et à mes enfans!

« Mon bien-aimé, je ne comprends pas ce que tu me voulais; car enfin tu m'as sacrifiée à ton goût pour l'indépendance et la vie de garçon la plus enveloppée de mystères; tu m'as ôté les enfans, tu m'as remplacée près d'eux et de toi, tu m'as annulée dans ta maison, tu m'as réduite à la vie d'une femme séparée, sans enfans, et cependant tu n'es pas heureux, cela se voit facilement. Tu refuses la vie d'intérieur, d'intimité et de monde ensemble que je te demandais; tu en as arrangé une complétement malgré mes prières, entièrement d'après ta volonté. Que voulais-tu donc? je m'y perds, puisque tu n'es pas content. Que je fusse gaie, contente ainsi, Théobald? je serais méprisable si cela était possible. Que Dieu t'ouvre les yeux et te bénisse, mon bien-aimé toujours, car tout le bonheur que j'ai eu en ce monde m'est venu par toi. »

V.

25 janvier 1842.

« Jusqu'à cette année, je pouvais compter tous les soirs, à quelque heure que tu rentrasses, que tu viendrais me voir; j'avais même l'autorisation d'aller chez toi à toute heure de la nuit. Maintenant, jamais je ne dois me permettre d'aller te chercher. Tu passes presque toutes les soirées dans ton appartement; j'ignore si c'est seul. On y porte le thé, et je ne te vois plus. Ah! mon cher Théobald, sont-ce donc là tes promesses? Tu m'avais dit : « Si tu ne viens jamais chez moi, je serai sans cesse chez toi, et par la suite je te permettrai de venir chez moi; puis nous ne nous quitterons plus. » J'ai tenu ma promesse; mais toi!... « Ne me demande rien de ce que je fais, et je te dirai tout. » Voilà des années que j'ignore ta vie et tes relations, et que je ne t'ai fait une seule question ni que je ne fais aucune démarche pour m'assurer de ce qui m'intéresse tant; et tu n'as jamais été touché de ma confiance et de ma discrétion, tu ne m'as jamais daigné rassurer et éclairer. Tu m'avais dit : « Laisse-moi gouverner seul les enfans, et je t'entretiendrai de tout ce qui les concerne; je te consulterai et me

tiendrai vis-à-vis des gouvernantes dans l'attitude la plus convenable. » Ah! combien tu es loin d'avoir tenu ces dernières promesses! La mort vient à pas lents, mais elle arrive. Si tu savais combien je suis brisée, usée par la douleur! Tu ne le crois pas, je le sais. Oh! j'en suis certaine, tu ne serais pas si dur, si tu savais combien je suis profondément malheureuse! Moi qui n'aurais pas dû avoir d'autre appartement que le tien, je ne puis aller te prier, te supplier d'avoir pitié de ma triste vie. Pendant que je pleure, que je me désole, tu prends peut-être gaîment le thé avec celle à qui tu as donné mes enfans!

« Hélas! mon Dieu, tu m'en veux d'être soupçonneuse, et peut-on ne pas l'être avec ton habitude de mystères, ton mépris de toutes les convenances et bienséances? Tu me reproches de ne pas être amusante et gaie. Quoi! je n'ai plus de mari et d'enfans, je vois ma place prise près d'eux, et je pourrais rire, plaisanter! Il faut que je passe ma vie isolée, loin de tout ce que j'aime, sans avoir un plaisir, une distraction, une occupation en commun avec eux, et il faudrait que je pusse, quand je les rencontre, faire des quolibets et des calembours pour les faire rire! Mais j'ai une âme, et cette âme, froissée dans toutes ses affections, souffre cruellement. Qu'est-ce que le luxe, l'indépendance, toutes ces vaines choses? Ce qu'il me faut, c'est mon mari, mes enfans, leur affection, leur présence, leur confiance; et que me fait le reste? J'aimais la toilette quand je sortais avec toi, le spectacle quand j'y allais avec toi. Le monde me plaisait aussi, j'aimais le luxe, les porcelaines, les curiosités, quand nous vivions ensemble à la maison; je tenais à la bonne chère quand nous mangions ensemble. Tout cela, loin de toi, m'est indifférent, me pèse; maintenant tu le crois bien. Le monde et la solitude me plaisent tour à tour avec vous, mes bien-aimés; mais, dans mon isolement, tout est souffrance. Si tu savais ce que je souffre quand je vois des femmes avec leurs maris, des mères avec leurs enfans, quand elles me parlent de leur intérieur, quand elles me font mille questions qui semblent naturelles sur mon mari et mes enfans!

« Tu me dis de me former des liens dehors, des amitiés; et de quel droit, moi, repoussée comme indigne loin de mon mari et de mes enfans, irais-je demander l'amitié de personnes qui vivent au milieu d'un cercle de devoirs et d'affections naturelles et légitimes? Il faudrait donc me plaindre, avoir recours à leur pitié, sans quoi on me dira : « Que venez-vous chercher, quand vous avez un mari et neuf enfans? » Car, en me repoussant en dehors de ma famille, je ne puis supposer que tu veuilles que je m'attache à des

affections qui, pour me consoler, me perdraient. Tu me crois peut-être trop âgée pour cela, et moi je crois qu'alors tu te trompes. Quand on me parle de toi et des enfans, je souffre comme un aveugle à qui l'on aurait crevé les yeux et auquel on viendrait parler de la lumière et des beautés de la nature.

« Cher bon Théobald, ne me maudis pas quand je serai morte, car je vous aimais bien tous, mes pauvres chers bien-aimés ; que Dieu vous bénisse! Hélas ! si tu avais eu plus de principes religieux, notre vie eût été tout autre. J'aurais été bien moins jalouse. Faudra-t-il donc que je meure pour que tu me pardonnes ? Tout bonheur est-il donc fini en ce monde pour moi ? Ton cœur ne s'épanchera donc plus dans le mien ? Je ne serai donc plus ton amie, ta femme, ta compagne de tous les momens, la mère de tes enfans ? Il faut les chasser, ces douces illusions d'espérance; tu ne peux plus changer ; tu n'y consentirais pas, et je ne saurais être heureuse sans un changement total. Que Dieu te bénisse et t'apprenne à l'aimer, le connaître et le servir !

VI.

28 janvier.

« Hier soir, tu m'as comblée de caresses, à ma grande surprise, je dois l'avouer ; tu m'as fait les plus tendres, les plus douces promesses. Ce soir je t'ai tourmenté pour que tu allasses te distraire au spectacle ; tu m'as dit qu'il était trop tard ; puis, tu allais prendre une petite voiture pour sortir tous les soirs, comme si nous n'en avions pas une à tes ordres ; tu as l'air de craindre que je ne sache où tu vas ; et, dans le fait, quel monde fréquentes-tu donc ? quels hommes, quelles femmes vois-tu donc ? Tu viens de sortir à pied à dix heures : chez quelle espèce de relations peut-on aller à cette heure-là, à pied, encore crotté du retour de la chambre, et lorsqu'on n'a ni sa mère, ni ses sœurs, ni son père à Paris ? Tu m'en veux de mon humeur inégale ; mais si tu te mettais à ma place, tu comprendrais bien vite ce que c'est que cette vie remplie d'incertitudes, d'alternatives de bonheur, de doute, de soupçon ; et qui donc n'en aurait pas au milieu de tous ces mystères qui entourent ta vie ? Mon bien cher Théobald, ce n'est pas vivre, je t'assure. Faudra-t-il donc rester toujours dans cette ignorance complète de tout ce qui te concerne ?

« Si, comme tu me l'assures souvent, tu préférais vivre dans ton intérieur en parfaite confiance et intimité avec ta femme, pourquoi prendre des habitudes qui, tu dois le sentir, rendent une union impossible? Car enfin, mon cher Théobald, qu'est-ce que la position d'une femme à laquelle on a ôté ses enfans, et qui, depuis des années, voit son mari passer sa vie hors de chez lui, sans avoir la moindre idée de son genre de vie, ni des personnes qu'il fréquente, et qui évidemment ne sont pas des personnes de sa famille ni de la société de sa position sociale? Pendant quelque temps j'ai espéré que tu allais à un cercle; mais il est évident que non, puisque, sans le chercher, une chose ou l'autre me l'aurait appris depuis le temps. Quand j'entends sans cesse parler de petits appartemens loués mystérieusement, je n'ai que trop de motifs de craindre que ce ne soit ainsi que tu te sois casé; mais ce ne peut être pour y vivre seul Quand tu verras ces lignes, Théobald, tu sauras que j'ai bien souffert; mais à quel point? oh! tu n'en auras jamais l'idée juste; si cela était, tu comprendrais bientôt l'aigreur et l'irascibilité de mon humeur. Cependant je ne puis jamais me figurer que les pénibles idées, et qui sont les plus faciles à croire, sur ta manière de vivre, soient vraies. Je t'aime parce que je te crois au-dessus des autres par la noblesse et la délicatesse de tes sentimens, et cette pensée m'empêche de croire ce qui semblerait le plus probable dans un autre.

VII.

« 23 avril.

« Il y a bien longtemps que je n'ai écrit, et ma position a bien empiré depuis; tu me parais avoir changé et rompu tes habitudes extérieures. Mlle D. règne sans partage. On n'a jamais vu par la forme une position de gouvernante plus scandaleuse; et, crois-moi, c'est un grand malheur, un grand mal même, car toutes ces habitudes si intimes, si familières avec toi, cette autorité sur toute la maison, montrent que c'est une personne qui se croit le droit de se mettre au-dessus de toutes les bienséances. Chez elle tout cela est vanité, goût d'empire, de domination et de plaisir; songe qu'une intimité fraternelle, je le crois, est d'une haute inconvenance dans sa position vis-à-vis de toi et à vos âges.

« Quel exemple à donner à des jeunes personnes que de leur montrer qu'on croit tout simple, à vingt-huit ans, d'aller et de venir à toute heure, en tout costume, dans la chambre d'un homme de trente-sept ans ; de le recevoir en robe de chambre chez soi, de se ménager des tête-à-tête des soirées entières, de se commander des ameublemens, de demander des voyages, des parties de plaisir, etc.! Elle a rompu avec ses amies, afin de se donner un relief plus grand et d'accaparer davantage ta société; elle trouve toujours moyen de se débarrasser des enfans. N'a-t-elle pas eu le front de me dire :

« Je regrette, madame, qu'il ne me soit pas possible de servir « de médiateur entre vous et M. de Praslin; mais, dans votre « intérêt, je vous engage à faire attention à votre manière d'être « avec moi. Je conçois qu'il vous soit pénible d'être séparée de vos « enfans; mais, d'après la résolution positive de M. de Praslin à « cet égard, je sens qu'il faut qu'il y ait des raisons trop graves « pour avoir pris un semblable parti pour qu'il ne me soit pas un « devoir important de m'y conformer. »

« Est-il possible que ta femme, qui a toujours été pure, qui n'a jamais aimé que tes enfans et toi surtout, soit contrainte à s'entendre ainsi insulter par celle que tu charges d'élever ses enfans, et que tu connais à peine depuis quelques mois, et dont tu m'avais dit du mal dans les premiers mois? Tu crains que je ne corrompe mes enfans, et c'est dans les mains d'une personne qui se moque de toutes les bienséances, qui les foule aux pieds, qui regarde comme des superstitions toutes les pratiques religieuses, que tu abandonnes tes enfans! Tu me méprises à un point tel que je n'ose répéter tes expressions pour me le dire, parce que je blâme l'inconséquence de ses manières, son arrogance. Il serait donc mieux d'approuver ce qui est blâmable pour obtenir qu'elle te permette d'être mieux pour moi; c'est bien alors que je serais méprisable d'acheter un plaisir, du bonheur même, par une lâcheté. Tu es dans un tel état d'irritation que tu ne veux pas m'écouter et que tu ne me comprends pas. Je ne te dis pas, comme tu parais toujours l'entendre, que Mlle D. soit ta maîtresse dans toute la force de l'expression; cette supposition, à cause de tes enfans, te révolte, et tu ne vois pas qu'aux yeux du monde ses relations familières avec toi, son empire absolu dans la maison, mon isolement, le font croire comme si elle l'était ouvertement. Tu conclus, sur des apparences bien moins grandes souvent, que les autres ont des liaisons criminelles. Ne comprends-tu donc pas ma douleur de voir mes enfans arrachés de leur mère pour être abandonnés complétement à une personne qui ne comprend

pas que la bonne conduite et la vertu ont des formes extérieures qui ne doivent jamais adopter celles du vice?

« Comment ne pas me désoler de les voir aux mains d'une personne qui *m'avoue son mépris pour moi* par ce que j'ai répété plus haut, et qui établit son empire en me faisant haïr et mépriser de toi! Tu m'as toujours dit : « Quand on a des soupçons, il faut les « éclaircir; » mais ne vois-tu pas tous les jours qu'elle s'empare davantage de ta présence, et qu'elle use de son empire pour nous brouiller davantage? Mlle D. pouvait être une très bonne institutrice, mais il fallait qu'elle fût guidée, dirigée, mais non par un jeune homme, parce qu'elle est légère, inconséquente, coquette et dominante. »

« Mon fils, lorsque vous vous engagerez au service de Dieu, pré-« parez votre âme à la tentation et à l'épreuve, et demeurez ferme « dans la justice et dans la crainte du Seigneur ; tenez votre âme « humiliée et attendez dans la patience; prêtez l'oreille aux pa-« roles de la sagesse et ne perdez point courage au moment de l'é-« preuve; souffrez avec patience l'attente et les retards de Dieu.

« Demeurez uni à Dieu, et ne vous lassez pas d'attendre; accep-« tez de bon cœur tout ce qui vous arrivera, demeurez en paix « dans votre douleur, et, au temps de votre humiliation, conservez « la patience, car l'or et l'argent s'épurent par le feu, mais les hom-« mes que Dieu veut recevoir au nombre des siens, il les éprouve « dans le creuset des humiliations et de la douleur. Ayez donc con-« fiance en Dieu, et il vous tirera de tous vos maux; espérez en lui, « conservez sa crainte et vieillissez dans son amour. »

(Chap. II de l'*Ecclésiaste*.)

« Garder le silence dans les peines de la vie, souffrir et se taire, telle est la manière de mettre à profit les sages conseils de ces consolantes paroles. Que de motifs pour adopter ce parti! Il est si rare, lorsqu'on parle le cœur plein, de ne pas en trop dire et d'envenimer ainsi ses peines! En se taisant, on est sûr de plaire à Dieu et de ne pas aggraver sa position près des hommes, si même on ne l'améliore pas. Tous ces calculs, même humains, doivent donc nous décider à adopter ce parti. Mais cet empire sur nous-même ne peut nous venir que de Dieu; prions-le donc pour l'obtenir avec la confiance qu'il doit un jour céder à nos instances. Celui qui a dit : « Apprenez de moi que je suis doux et humble de cœur, » ne nous refusera pas les moyens de suivre ce précepte. Le silence absolu dans les circonstances que les autres savent vous être pénibles peut être aussi improbateur que les reproches : il n'est donc pas une lâ-

cheté, et conserve mieux la dignité de la personne froissée que les emportements. Il est bien plus facile de se taire que de ne dire que juste ce qu'il faut. Le bonheur en ce monde consiste dans les affections que nous inspirons ; souvenons-nous donc qu'il a été dit : « Bienheureux ceux qui seront doux, car ils posséderont la terre, » et prenons courage en nous rappelant qu'il a été dit aussi : « Frap- « pez, on vous ouvrira ; demandez, on vous donnera ; bienheureux « ceux qui pleurent, et ils seront consolés. »

« Ces réflexions, que j'avais écrites hier sur une feuille volante, sont curieuses à copier pour moi, et prouvent dans son étendue l'excès de ma maladresse. La meilleure arme, si je la prends dans ma main, se retourne pour me blesser. Aujourd'hui, me sentant révoltée de te retrouver encore sortant d'un tête à tête avec Mlle D..., j'ai cru faire un coup de maître en m'enfuyant sans rien dire, pensant par là éviter aucune scène ni aucune aigreur, et marquer mon improbation doucement sans rien risquer. Bon Dieu ! que j'étais loin de soupçonner l'affreuse fureur dans laquelle t'a mis ma malencontreuse douceur ! Certes aucune violence n'aurait pu te pousser plus loin que de me poursuivre dans les escaliers, à haute voix, d'injures et avec des gestes insultans, et venir ensuite briser chez moi, après avoir été te recueillir chez toi quelques minutes, mon vase de Saxe, mon aiguière de vermeil, ou plutôt celle d'Horace, et m'enlever deux cadeaux auxquels je tenais tant : tu me les avais donnés lorsque je croyais que tu m'aimais tant, mon petit plateau rose et mes petits vases d'émail. Pourvu que tu ne les aies pas donnés à elle ou à une autre ! L'autre jour, pour me punir de ma violence d'avoir voulu entrer à toute force chez toi, où elle entre tant qu'elle veut, tu es venu briser toutes mes ombrelles ; aujourd'hui, parce que je fuis en silence pour éviter une scène, tu brises mes objets les plus précieux, tu me voles les souvenirs d'un amour qui a été tout mon bonheur. Tu m'as déjà fait brûler les lettres, témoignages et seuls restes de cette tendresse ; tu m'as arraché mes enfants, tu m'as condamnée à toutes les douleurs pour la vie présente, sans me laisser d'espoir pour un meilleur avenir, et tu m'ôtes mon passé.

« Oh ! mon Dieu, je l'aimais trop, vous avez voulu me punir, vous avez frappé juste ; je pouvais tout perdre avec courage, avec résignation, avec joie, tant que son affection et celle de ses enfans me restaient ; maintenant je n'ai plus leur estime. Dans l'amertume de ma douleur, je sens la preuve de votre amour pour moi par la grandeur de l'épreuve ; je sens au fond de mon cœur que chaque nouvelle douleur est une nouvelle promesse, ô mon Dieu ! de

leur être réunie un jour dans votre sein. Frappez, frappez, mon Dieu, et daignez exaucer ma prière; donnez-moi la force en ce monde de supporter comme il vous plaira tout ce qu'il vous plaira. Souvent je me demande s'il l'aime au fond du cœur, s'il a de l'attrait pour elle, ou si c'est simplement pour les enfans, dans des idées mal entendues, qu'il établit avec elle les choses sur un pied si inconvenant. Je ne puis m'empêcher au fond de croire que, de sa part à lui, il y a beaucoup de taquinage dans toute cette manière d'être....... Quelles étaient ses habitudes, ses liaisons? de quel genre étaient-elles depuis quatre ans? Est-ce pour elle qu'il y a renoncé? Souvent, dans ce moment même (il est une heure et demie du matin), je ne puis m'empêcher de me figurer qu'elle est peut-être dans sa chambre à bavarder avec lui, par mépris des convenances, sans qu'elle soit ce qu'il appellerait sa maîtresse. Comment ne comprend-il pas qu'il y a bien des choses qui sont aussi pénibles à l'affection? Tout n'est pas concentré dans une seule action animale dans les peines du cœur. Je suis convaincue que, si nous étions séparés, il sentirait bientôt la nécessité d'observer strictement les bienséances avec la gouvernante de ses filles. Est-il donc vrai, mon Dieu, qu'il me méprise, qu'il ne m'aime plus du tout? Quelquefois il me prend des doutes; je me figure que tout cela est peut-être un plan arrêté dans l'intention de me corriger. Mais, en réfléchissant, il faut bien se rappeler cependant que, depuis près de cinq ans, tous les jours, il rompt davantage avec moi, que je ne suis plus rien pour lui, qu'il m'a ôté mes droits de mère, de maîtresse de maison, que, dans toutes circonstances, ma place est prise et donnée par lui... Est-ce un leurre qu'il me donnait tous ces temps-ci que de me dire que, si je voulais supporter toutes les dures privations qui me sont imposées sans pousser une plainte, il me rendrait tout ce que je désire? Se figure-t-il vraiment qu'il le pourrait, s'il le voulait? Le désire-t-il? je le crois souvent. Le pourrait-il? j'en doute fort. Mlle D. lui mettrait le marché à la main, il n'oserait opter pour moi, et, je le comprends, elle a des avantages réels comme institutrice. Il la croit bien supérieure encore à ce qu'elle est; il me verrait soumise, il me croirait contente; il penserait que cela ne vaut pas la peine de changer, puisque le pli serait pris, et qu'au fond il n'est que trop certain qu'il a très mauvaise opinion de moi.

« J'ai de très grands défauts : j'en souffre trop pour ne pas le savoir, mais je suis convaincue qu'il me croit des vices que je n'ai pas. Ce matin, en causant, Mme de Dolomieu, avant cette scène affreuse, a imaginé de me dire : « Votre mari a un très

tendre et entier dévouement pour vous, n'est-ce pas ? » J'ai louvoyé ; je n'ai pu prendre sur moi de dire une chose que je ne pense plus, je le vois bien, puisque je n'ose plus m'en glorifier. Ah ! il ne m'aime plus ! mais, mon Dieu ! vous à qui j'ai dit : « Otez-moi, s'il le faut, son amour, cette joie unique de ma vie, cette vie de mon cœur, mais qu'il soit sauvé ! que nous soyons un jour réunis avec nos enfans dans votre sein pour prix de ce sacrifice. » Oh ! dites-moi, mon Dieu, qu'il m'aimera un jour, quand il le saura, qu'il ne maudira pas ma mémoire, et que ma prière sera exaucée !

« Il me paraît si singulier de le voir maintenant se livrer à ces violens accès de colère dont les miens n'ont jamais approché, que je ne puis m'empêcher de penser souvent que cette violence est une feinte, d'autant qu'ordinairement il ne vient briser qu'après réflexion. Dieu veuille que ce soit cela ! car, s'il tient assez à me corriger pour acheter ma guérison au prix des extravagances qu'il commet d'un air presque de sang-froid, alors, alors, oh ! il m'aime encore ! Cependant quelles horribles expressions de mépris ! cela n'était pas de la colère feinte.

« Oui, mais l'autre jour ne m'a-t-il pas dit, devant Berthe, en me jetant tout ce qu'il était venu briser en mon absence, qu'il en ferait autant chaque fois que je briserais quelque chose chez lui ? Calcul assez singulier, puisque je n'avais rien cassé dans l'intention de casser; j'avais seulement voulu ouvrir violemment la porte de sa chambre au moment où il poussait le verrou. Depuis il m'a dit de sang-froid qu'il recommencerait chaque fois que cela m'arriverait : c'est donc un plan, un parti pris, un calcul fait d'avance; comment le prendre alors pour l'effet d'une colère réelle ? Aujourd'hui, cependant, je n'avais rien dit ni rien cassé ; franchement, c'est payer bien cher une marque silencieuse d'improbation. Je ne puis m'empêcher de croire qu'il en coûte à Théobald pour faire de semblables folies que de briser, comme un enfant mal élevé, ce qui m'appartient : c'est si peu dans son caractère. Il croit me punir beaucoup, et j'avoue que je souffre beaucoup de lui voir faire une action que je trouve ridicule, si elle n'est pas admirable par l'intention de me corriger ; mais il ne sait pas à quel point les objets matériels par eux-mêmes me sont devenus indifférens depuis que j'ai perdu son affection et l'espoir de l'attirer chez moi, car je n'ai jamais tenu aux objets les plus précieux que dans l'idée d'en orner les lieux où il était. Il n'a pas une idée de l'amour que j'avais pour lui ; au fond du cœur, je sens très bien que, pour peu qu'il voulût revenir à moi, je l'aimerais autant, plus même peut-être ! Je

souffre tant de mon isolement ! je serais si heureuse de le voir cesser ! Que la volonté de Dieu se fasse ! Je ne puis m'expliquer comment les choses s'arrangeront; je ne saurais m'empêcher de penser qu'il vaudrait mieux une séparation : les choses s'enveniment ; je veux son bonheur : ainsi que sa vie est arrangée, au lieu d'y contribuer, je l'ai détruit, et je souffre mille martyres. Si j'allais, sous prétexte des bains de mer, au Prétot, toute seule, il aurait le temps de voir si réellement il est plus heureux avec la vie qu'il s'est arrangée avec Mlle D. et les enfans sans m'avoir pour femme, ou s'il trouverait plus agréable de recommencer ensemble une nouvelle vie. Trois mois pourraient suffire à cette expérience, et je me résignerais avec plus de facilité à vivre toujours seule là-bas qu'ici dans la position où je suis ; je sais que, d'après la manière dont les choses sont arrangées, mon absence serait un soulagement et non une privation.

« Souvenez-vous, très pieuse Vierge Marie, qu'on n'a jamais « ouï dire qu'aucun de ceux qui ont eu recours à votre protection, « imploré votre secours et demandé vos suffrages, ait été aban- « donné ; animée d'une pareille confiance, ô vierge des vierges, je « cours à vous, et, gémissant sous le poids de mes péchés, je me « prosterne à vos pieds ! O mère du Verbe, ne méprisez pas mes « mes prières, mais écoutez-les favorablement et daignez les « exaucer. »

(Saint Bernard.)

VIII.

« 1er mai 1842.

« Il est évident que Théobald me fait des avances très grandes pour lui : il m'a montré même de la véritable tendresse et un désir réel de changer notre manière de vivre. Mais veut-il vraiment, comme il me le dit, adopter, si je m'y prête (ce sont ses expressions), une vie tout à fait intime, et me rendre ma position naturelle comme femme et comme mère ? Nous entendons-nous à cet égard ? Comprend-il très positivement que je ne puis être heureuse sans avoir sa confiance illimitée, ni me contenter, à moins de rentrer en possession de ma place de maîtresse de maison, et surtout de surveillance et de direction de mes enfans ? Admettra-

t-il jamais cela? osera-t-il jamais le signifier à Mlle D...? J'en doute; car elle lui mettra le marché à la main : « Optez entre elle et moi; » elle l'emportera.

« Mes défauts et les qualités de Mlle D., il les regarde à la fois avec le même verre grossissant; je crains qu'il ne se fasse une complète illusion, qu'il ne s'imagine que, lorsque je serai adoucie, son affection, son rapprochement, ne me suffisent, et que j'abandonne de bonne grâce tous mes droits de femme et de mère; mais il se trompe, car c'est pour moi un devoir positif et grave, autant que doux et désirable, de rentrer vis-à-vis de mes enfans dans mes droits. Dans cette circonstance, mes droits sont des devoirs, et des devoirs sacrés. Il a malheureusement les idées les plus fausses et les plus dangereuses sur les relations qu'il doit avoir avec les gouvernantes et sur leur position dans une maison. Il oublie que rien dans les relations, la postion et la conduite d'une gouvernante ne doit pouvoir donner lieu même à une fâcheuse interprétation; il se fie trop à la pureté de ses intentions.

« Les fautes consistent dans les mauvaises actions. Mais le scandale naît de l'apparence; car on ne peut juger que sur ce qu'on voit, et le scandale est un grand tort, surtout dans cette question si délicate d'un homme de son âge avec une si jeune gouvernante, et qui est naturellement, par caractère, légère, inconséquente, familière, impertinente, coquette, sans tact et sans un fonds solide de piété, et dominante. Il traite les gouvernantes comme certaines gens les nourrices; ils les gâtent jusqu'à ce qu'elles deviennent odieuses. Avec tout cela, il ne m'a pas rendu les porcelaines qu'il m'a prises; qu'en a-t-il fait? les a-t-il toujours? au fond je le crois; me les rendra-t-il? il y a un monde de *si* là-dessous. Il ne m'a dit un mot de regret sur ce qu'il m'a cassé; il sourit quand je lui en parle. J'ai bien envie de croire qu'il y avait de la feinte colère un peu là-dedans. Il est bien évident qu'il aurait envie de nous réconcilier. Jamais je n'ai si bien cru à sa bonne volonté à cet égard. Le laissera-t-on faire? je crains bien qu'il ne soit poussé à faire encore bien des choses contre lesquelles je ne sais pas me tenir dans un regret paisible.

« Je sens très bien que, malgré toute mon affection pour lui, je ne saurais être heureuse, si nous n'habitons pas d'une manière complète et irrévocable le même appartement, de façon à rentrer dans cette intimité qui amène naturellement et seule ces épanchemens, cet abandon, cette confiance, cette vie à deux qui est le bonheur du mariage; je ne saurais l'être non plus, si je ne partage pas tous ses soins pour mes enfans et leur société

« Mais, mon Dieu ! arrachez-moi, s'il le faut, tout ce qui est bonheur, l'affection de tous ceux que j'aime, et réunissez-nous un jour dans votre sein. Sauvez-nous, mon Dieu ! donnez-nous le bonheur éternel, et faites de nous ce que vous voudrez en cette vie. Mon Dieu ! c'est là, vous le savez, le fond de mon cœur ; je veux ce que vous voulez, mais donnez-moi la force et la résignation pour le supporter. »

IX.

Le 6 mai 1842.

Je me sens bien découragée, et c'est un double regret, puisque je sais que c'est mal de se laisser aller à l'abattement du désespoir. Le mot paraît fort ; mais il faut être juste, qu'est-ce que le découragement, si ce n'est le triste résultat d'espérances souvent déçues qui finissent par s'éteindre ? J'ai eu de grands torts dans ma vie, en dehors de ceux que Théobald me reproche, de violence, d'aigreur, de jalousie et de défaut d'ordre. Jusqu'à présent je m'étais complétement aveuglée ; je croyais que là se bornaient mes torts. Mais Dieu est juste : il m'a punie par où j'ai péché. Hélas ! en aimant mon mari, je n'ai pas assez compris qu'en laissant prendre trop d'empire à ce sentiment si juste, je pouvais arriver à un excès condamnable. En me livrant à cette passion, je suis devenue égoïste ; je n'ai songé qu'à satisfaire ce besoin de mon cœur. J'ai oublié qu'il est des devoirs qui conservent en toute position leurs droits sacrés. Souvent, longtemps, j'ai sacrifié ma conscience, mes devoirs religieux, mes enfans, au désir de ne pas quitter Théobald, de m'assurer à tout prix sa tendresse. Plus les sacrifices me coûtaient, plus j'en sentais l'importance, plus j'étais empressée à les faire ; et maintenant il croit que je n'ai renoncé à une partie de mes droits, de mes devoirs vis-à-vis de mes enfans, que par insouciance, et il me les a retirés tout à fait ; et moi qui croyais m'assurer son retour parce que je sentais que je lui faisais le plus immense sacrifice, hélas ! je sentais bien autrefois que je remplissais mollement mes devoirs maternels, mais je ne pensais qu'à lui, et j'étais toujours grosse ou en couches ; et maintenant je n'ai plus rien, ni mari, ni enfans, et cela est juste, mais bien dur de sa part.

Oh ! grand Dieu ! pardonnez-lui ; mais il a pensé que celle qui,

par un intérêt personnel, avait renoncé à ses enfans n'en était plus digne. Tu te trompes, tu te trompes cependant ; j'ai eu tort, mais je ne suis pas si coupable ; car, par tous ces sacrifices, j'espérais amener une réconciliation aussi utile et heureuse pour les enfans que pour moi ; j'ai été coupable, mais une partie de ma faute vient d'une erreur ; j'ai mal interprété mon devoir. J'ai cru, entraînée par mon cœur, que tu devais non seulement passer avant tout, mais par dessus tout. Je confondais trop les enfans avec le père. Oh ! mon Dieu ! je t'aimais tant, et tu m'as repoussée, méprisée, rejetée en dehors de mes enfans ; tu m'as condamnée à leur mépris ; car, par la position dans laquelle tu m'établis vis-à-vis d'eux, ils ne peuvent se rien expliquer qu'en m'accusant d'immoralité ou de défaut d'affection pour eux. Si tu m'avais crue coupable, tu aurais compris qu'aux yeux de tous, et surtout à ceux de mes enfans et de celles qui les élèvent, il fallait, à tout prix, me faire respecter, cacher mes fautes. Avilie par l'adultère, tu m'aurais relevée, soutenue, tu m'aurais fait respecter ; j'aurais pu être aimée de mes enfans ; coupable de t'avoir trop aimé, je suis condamnée à l'isolement ; je n'aurai ni l'estime ni la tendresse de mes enfans.

Je suis livrée aux suppositions injurieuses de celle qui m'a remplacée près d'eux, et qui se conduit sans délicatesse, je dois même le dire, avec immoralité ; car il est immoral de se mettre ainsi à la place d'une femme, d'une mère, pour ne pas quitter un homme de ton âge, et chercher toutes les occasions d'assurer cet empire par les manières les plus inconvenantes, les rapports les plus indécens, par leur fréquence, leur familiarité et leur intimité ; une personne sans religion, qu'aucun frein n'arrête, qui fait la timide avec les autres pour s'assurer des tête-à-tête avec toi.

Pardonnez à Théobald, ô mon Dieu ! car il ne sait ce qu'il fait, et sauvez-les.

X.

9 mai 1842.

Les jours se succèdent, et, en s'écoulant, m'enlèvent, chaque jour, une de mes dernières lointaines espérances. Théobald est évidemment trop dominé pour que je puisse désormais rien attendre de sa justice ; il voit tout maintenant à travers un faux jour.

Je n'ai, hélas! que trop de preuves réelles et certaines qu'il n'y a plus aucun reste de sentimens affectueux en son cœur pour moi; mais j'avais certainement des droits à quelques égards, à son estime, à sa justice. Rien ne l'excuse de m'avoir ôté mes enfans, avilie, déshonorée; il m'a arraché tous les intérêts, toutes les occupations, tous les devoirs, tous les liens. Il semblerait qu'il prend à tâche de me pousser au mal. Je conçois qu'on lui répète que je ne suis plus assez jeune, que je suis trop laide, trop ridicule, trop ennuyeuse, pour se réconcilier avec moi, ou pour que je trouve les occasions de me mal conduire; il se trompe : pour qui veut les chercher, elles ne manquent jamais. Cette sécurité sur mon compte ne vient certes pas de son estime pour moi, car, s'il en avait, pourquoi m'arracherait-il mes enfans pour les donner à une personne telle que Mlle D.....? Certes, si la morale, les principes et les manières de celle-là lui imposent plus de sécurité qu'il n'en a en moi, il faut qu'il ait une bien mauvaise opinion de moi.

Oh! je suis aussi malheureuse que possible : les mots ne peuvent exprimer tout ce que je souffre. Quoi! non seulement je n'ai plus ni mari ni enfans, mais il faut encore que je les voie livrés à une personne comme Mlle D...? Vraiment il y a aberration de la part de Théobald à ne pas comprendre à quel point est immorale et indélicate la personne qui chasse la mère de ses élèves pour s'emparer du père, des enfans de la maison. Quelle triste influence s'exerce sur lui! Comme il est changé, lui qui était si vrai : sans cesse je le surprends faisant mille mensonges, lui, qui était si pur; il passe sa vie dans les sociétés les plus mystérieuses, les plus subalternes; ses manières si sévères, si dignes, sont devenues familières, de mauvais goût; son langage, qui était gracieux et qui sentait si bien la bonne compagnie, ne donne que trop l'idée des personnes avec lesquelles il passe sa vie. Ses idées sont devenues futiles; il devient cassant, ironique, irritable, dédaigneux, ennuyé, violent, sans regret de l'avoir été. Non seulement il ne m'a jamais exprimé un regret de tout ce qu'il m'a cassé par fureur, ni rendu ce qu'il m'a dérobé dans le même moment, mais encore il trouve tout cela tout naturel; il en plaisante, il en ricane. J'avoue que cela le fait baisser beaucoup dans mon opinion. Ne pas être vrai, ne pas tenir ses promesses, ne pas savoir reconnaître un tort, oh! il faut être bien tombé!

Tu n'es plus toi, tu n'es plus celui que j'aimais. Quoi! tu es aveugle, dominé à ce point, que tu ne songes pas que, quoique tu ne m'aimes plus, tu as encore des devoirs vis-à-vis de moi; que ces enfans, que j'ai passé les plus belles années de ma vie à mettre

au monde sans un mot de plainte (tandis que tant de femmes en veulent à leur mari pour deux ou trois grossesses), j'ai, moi aussi, des droits sur eux ; qu'en me privant de ta tendresse, tu devais au moins partager avec moi la leur ; te souvenir qu'isolé de toi, tu devais au moins m'assurer des consolations, des distractions dans mes devoirs près de mes enfans, dans ton intérieur. Aprés avoir épuisé ma vie à renouveler ta race, à t'assurer les jouissances du cœur en t'entourant d'enfans, il faut que moi, leur pauvre mère, je sois repoussée comme un paria, méprisée par mes enfans, abandonnée par toi, foulée aux pieds par celle à qui tu donnes le prix de mon sang, les entrailles de mon cœur. Non, non, ce n'est pas là celui que j'aimais, mon Théobald pour qui j'avais tant de vénération, en qui j'avais tant de confiance ; tu es entraîné, dominé, aveuglé ; non, tu n'es pas toi-même maintenant; non, tu n'es pas dur à ce point de voir ma douleur, la destruction de mes facultés, de ma santé, depuis cinq ans, de sang froid, si tu n'étais pas empêché de te livrer à ton bon cœur. Tous les jours tu t'endurcis ; la nouvelle domination que tu subis t'aveugle et te pousse plus loin que tu ne crois.

Oh ! mon agonie est lente et cruelle ; oh ! jamais, jamais tu ne sauras, tu ne comprendras ce qu'a souffert cette pauvre Fanny qui t'aimait tant, qui aime tant tes enfans ! Hélas ! il me semble que j'ai tant souffert que je cesse de t'aimer. Je ne t'en veux pas, je te pardonne ; je suis convaincue que ce n'est pas tout à fait ta faute ; tu es trop faible : mais j'ai tant souffert ; je me suis fiée en toi si longtemps en vain ! Tu n'es plus pour moi ce Théobald que j'ai cru si longtemps le meilleur des hommes. Excepté pour moi, tu l'es encore ; mais combien tu es dur pour moi et injuste ! Oui, j'ai besoin de me répéter sans cesse que tu n'es plus toi ; mais cette excuse, je l'avoue, altère la haute considération que j'avais pour toi. Peut-on être assez faible pour se laisser entraîner à rendre malheureuse à ce point une pauvre créature ? Pourquoi t'ai-je si longtemps regardé comme un être trop supérieur ? puisqu'il te fallait une domination féminine, pourquoi n'ai-je pas essayé de prendre au moins de l'influence sur toi ? Tu serais aussi plus heureux, car la vie que tu mènes ne doit pas être une jouissance sans quelques remords, en songeant aux supplices que tu me fais endurer. Et mes enfans, mes pauvres enfans, à qui on apprendra à compter leur mère pour rien, que comme un fardeau méprisable ! Oh ! c'est affreux ! Oh ! oui, j'ai été bien coupable, en renonçant, dans l'espoir de te ramener, temporairement à mes saints devoirs de mère. Dieu m'a punie. Je me reproche tous les jours ma lâcheté de tolérer la posi-

tion vraiment scandaleuse de Mlle D...; car on ne peut juger que sur les apparences en ce monde, et elles sont ici aussi scandaleuses que possible. Encore six mois, et si tout cela n'est pas entièrement changé, il faudra, sans plus tarder, que je me retire au Prétot. Une fois partie, Théobald, moins irrité, verra lui-même bien des choses qu'il ne regarde pas en ce moment, et qui lui paraîtront bien fâcheuses, et il les changera.

XI.

« 12 mai 1842.

« Les jours s'écoulent, le temps se passe, la vie s'avance, et mes espérances s'évanouissent à chaque instant. O mon Dieu! donnez-moi du courage, de la douceur, de la résignation pour supporter les douleurs que vous m'envoyez. A la suite d'un emportement, j'ai eu une longue explication avec Mlle D.... J'en ai été beaucoup plus contente que je ne l'aurais supposé.

« Je vois que ce n'est pas pour elle une condition *sine quâ non* de n'avoir à faire qu'à toi. Je vois qu'elle resterait même si tout rentrait dans l'ordre ; cela m'a fait du bien. Je vois qu'elle n'a pas, comme je le craignais (et comme je le lui ai avoué franchement), l'horrible pensée de m'enlever mes enfans pour s'emparer entièrement d'eux. Elle m'a dit que tu lui avais dit et que tu répétais sans cesse aux enfans que ma santé me mettait hors d'état de m'en occuper. Oh ! pourquoi ne m'as-tu pas dit toi-même que tu avais pris ce prétexte, qui empêchait les enfans de m'accuser et te donnait la possibilité d'un retour? Que de larmes, que de douleurs, que d'aigreurs, que d'emportemens tu m'aurais épargnés !

Mais quelle profonde aversion il faut que tu aies conçue pour moi pour continuer le genre de vie que nous menons ! Tu es le maître de tout; tu es indépendant comme un célibataire ; je n'ai plus aucune part dans ta vie ; je ne vais plus chez toi, tu ne viens plus chez moi, nous ne sortons jamais ensemble ; je ne te fais aucune question ; je ne sais rien de ce qui te concerne, depuis bien des années. Je ne suis plus qu'une étrangère dans ta maison, près de toi, de nos enfans. Hélas ! mon Dieu ! tous ces sacrifices, cette pénible vie à laquelle tu me condamnes depuis tant d'années, que j'ai subie avec tant d'affection, tant de discrétion à ne pas m'éclair-

cir de rien de ce qui me touche, tout cela n'est rien pour toi. Oui, je ne crains pas de le dire, tu aurais trouvé peu de femmes qui eussent résisté à de si longues et de si cruelles épreuves. Oh ! tu es dur pour moi, mon cher Théobald ; il y a des choses que je ne puis m'expliquer que par une profonde et insurmontable antipathie que tu as conçue pour moi. Sans cela, comment m'expliquer notre vie ? Tu dis toi-même qu'elle est contre tes goûts, tes idées ; tu te révoltes quand je te soupçonne d'en aimer d'autres. Comment donc m'expliquer que rien ne rentre dans l'ordre naturel, si ce n'est par ton aversion ?

« Certes, une femme dévouée comme je l'ai toujours été à mes devoirs, t'aimant comme je t'ai toujours aimé, te fût-elle complétement indifférente, oh ! tu es trop bon pour lui arracher ses enfans, pour la priver de la société, de l'intérêt de son mari. Oui, tu me détestes, tout me le prouve. Lorsque j'ai eu le Vaudreuil, j'en ai joui pour toi ; ta première pensée, lorsque tu as eu Praslin, a été de me prier *de ne pas* m'y regarder comme chez moi. J'ai cru d'abord, comme tu me le disais, que c'était pour ta famille ; mais voilà un an, et ta femme n'est qu'une étrangère à Praslin, et tu lui fais sentir tous les jours qu'elle ne doit pas, non seulement y commander, mais pas même s'y regarder comme chez elle. Ma vie s'use rapidement. Oh ! un jour tu comprendras ce qu'a souffert celle qui t'aimait tant. Mon Dieu, pardonnez-lui, il ne sait pas tout le mal qu'il me fait. Hélas ! pourquoi me plaindre ? ce que je souffre devrait me prouver que vous exaucerez ma prière ; je vous ai si souvent, ô mon Dieu, demandé de me retirer même sa tendresse, si cela était nécessaire pour assurer son salut. Oh ! oui, mon Dieu, tout ce que vous voudrez, mais sauvez-nous et réunissez-nous avec nos enfans dans votre sein. »

XII.

A mon mari.

« 1842, Praslin, ce 22 mai.

« Tout est fini ! nous sommes brouillés sans retour, sans ressources. Oh ! il est plus que dur, il est cruel pour moi ! Comment a-t-il pu en arriver à cet excès d'aversion pour moi, dont il con-

naissait l'amour si pur, si tendre, si dévoué? Quelles infâmes influences ont dû s'exercer sur son cœur autrefois si bon, si affectueux, si droit, si honnête! Il s'excuse en se disant à lui-même, certainement, comme à moi, que mon caractère est devenu odieux, difficile. Mais, à qui la faute? N'a-t-il pas froissé tous mes sentimens, tous mes principes? ne saisit-il pas toutes les occasions de me faire des choses pénibles et blessantes? Jamais un mot d'intérêt. Il me sait malade par sa faute, par le chagrin qu'il me cause, par le traitement que j'ai suivi, par dévouement pour lui, l'année dernière; il me sait profondément malheureuse, tout cela lui est égal.

« Théobald, combien tu me punis de t'avoir préféré à tout! Hélas! mon Dieu, même sans m'aimer, ne pourrais-tu pas être meilleur pour la mère de tes enfans, pour celle qui n'avait jamais aimé que toi? Oh! oui, mon Dieu, je suis bien malheureuse! Au lieu d'avoir pitié de mes chagrins, de la maladie nerveuse que j'ai, il semble prendre à tâche de faire tout ce qui peut m'être douloureux et blessant, pour moi dont toute la vie était suspendue à un de ses regards. Oui, je suis folle, folle furieuse par momens! mais c'est ta faute, Théobald! tu étais ma vie, mon bonheur, le but de tous mes vœux, de mes pensées, de mes actions! Oh! je t'aimais au-delà de tout ce qu'on peut imaginer! tu m'as abandonnée! ma vie est un supplice, une angoisse perpétuelle! Mets-toi à ma place: si ceux que tu me préfères te chassaient, te repoussaient, t'accablaient de mépris, cherchaient à te pousser à bout, en foulant à leurs pieds toutes les joies de ta vie, toutes tes affections, que ferais-tu? tu changerais peut-être de liens; mais si tu aimais bien, tu ne le pourrais, tu mourrais de douleur.

« La chambre que j'habite me tue de douloureux souvenirs. La vue de ce perron par lequel je suis montée le jour de mon mariage, si pleine de joie, d'amour, d'espérances si confiantes, tout ce côté du château que j'ai habité lorsque tu m'aimais, que tu ne me quittais pas, tout cela me rend folle; je ne sais ce que je dis, ce que je fais: tu m'as si mal traitée, depuis que tu es entré en possession de ton magnifique château! ton premier mot a été de me dire de ne pas m'y croire chez moi. Il est vrai que tu me faisais de belles promesses d'avenir; mais comment les as-tu tenues? Il me semble que depuis que tu es duc de Praslin et possesseur du château, je ne suis plus digne d'être ta femme.

« Depuis que tu ne veux plus avoir d'enfans, tu te crois dispensé de tous sentimens affectueux, de tous soins, de tous égards. Je n'étais donc qu'une machine. Mais moi, j'avais mis tout mon

cœur, toutes mes espérances, tout mon bonheur dans notre union; c'était l'histoire de ma vie. Je croyais que tous nos intérêts, nos pensées, notre vie seraient mis en commun. Oh ! comme je t'aimais ; comme je comptais sur toi ; chaque jour, je t'aimais plus ; il me semblait que le temps devait nous lier plus l'un à l'autre. Tant de souvenirs, tant de liens chéris, tant d'enfans ! Il me semblait que nous n'étions qu'un, que nous devions vivre et penser à deux. Loin, comme tant de femmes, de redouter la vieillesse, je jouissais d'avance du bonheur que nous aurions à nous être aimés depuis si longtemps, à causer ensemble de nos vieux souvenirs, à revivre dans nos enfans, à quitter ensemble pour un meilleur monde celui-ci. Hélas ! pourquoi n'es-tu pas plus religieux ? mes doutes n'eussent pas existé, et tu ne les aurais pas excités. Je ne te voyais aucun frein religieux.

« Depuis longtemps tu as adopté les apparences de la vie la plus désordonnée; tu affectes les manières les plus légères, le mépris le plus grand des bienséances. Je t'ai vu souvent manquer à la vérité pour dire que tu avais fait une chose quand tu avais été autre part. Hélas ! sur quoi puis-je donc juger, excepté sur les apparences, puisque tu ne veux pas que je sache le fond des choses? Oh ! je suis plus malheureuse que coupable ! Si tu n'avais pas le désir de mener une vie désordonnée, comme tant d'hommes, pourquoi tout faire pour me le faire croire? Tu savais que j'étais d'un caractère jaloux... Si tu avais de l'affection pour moi, si tu aimais la paix et l'union, pourquoi faire tout ce qu'il fallait pour exciter la jalousie de la personne qui en serait le moins susceptible?

« Mais, mon Dieu ! comme les chagrins rendent superstitieux ! j'en suis honteuse. Dimanche matin, en me levant, le jour de ton arrivée, j'ai aperçu une énorme araignée : cela m'a effrayée. Je n'ai cessé de me désoler de tes manières pour moi, depuis ton retour; chaque jour elles deviennent plus froides, plus dédaigneuses. Dans ce moment, en écrivant, je détourne les yeux, et je vois une petite arraignée ; mes larmes se sont arrêtées, et j'ai senti une émotion de joie, comme s'il me venait un motif d'espoir. Que l'esprit de l'homme est faible ! et cependant c'est bien en vous seul, ô mon Dieu ! que mon cœur a remis ses espérances. Mais ne serait-il pas possible que quelquefois vous envoyiez des signes sensibles de votre volonté ? Oh ! sauvez-le, et s'il se peut, rendez-le-moi, mon Dieu ! Oh ! faites qu'il daigne lire les quelques lignes que je lui envoie, et qu'elles touchent son cœur. »

XIII.

« 30 mai 1842.

« Certainement, il ne m'aime plus du tout. Jamais un moment d'intérêt ni de bienveillance. Ma santé, mes occupations, mes chagrins, mes distractions, rien ne lui importe. J'ai encore le droit de manger à table, de disposer d'un peu d'argent, de sortir seule, soit à pied, soit en voiture. Qu'ai-je besoin de plus, à ses yeux? J'ai eu neuf enfans; ils vivent encore, et c'est comme si je n'en avais pas; je n'ai aucun droit sur eux ; je ne puis me mêler de rien. »

XIV.

Pièce trouvée dans le secrétaire de Mme la duchesse de Praslin.

« Praslin, le 15 septembre 1842.

« Vous êtes bien loin de vous douter, Théobald, j'en suis convaincue, de votre dureté vis-à-vis de moi et de ce qu'elle me fait souffrir. C'est une mort bien lente, mais bien douloureuse, je vous assure, que celle qu'amène le chagrin! Oh! Théobald! combien je vous aimais! combien j'aimais nos enfans! Je n'ai plus rien en ce monde! De notre union il ne me reste plus que votre nom. Je vis seule, abandonnée, méprisée, et j'ai un mari et neuf enfans; une autre, devant mes yeux, jouit de tous ces biens les plus chers! et vous voulez que je le trouve naturel! Eh bien ! oui, je le dis avec vérité, de tous les supplices, le plus grand qu'on pût m'imposer est la vie que je mène.

« Mon Dieu! quel crime ne punirait-on pas par de semblables angoisses! Vous ne m'aimez plus! vous m'abandonnez! Quoique, de toutes les peines, ce soit la plus cuisante pour moi, qui n'ai jamais cessé de vous aimer avec tant d'ardeur, je le comprends; mais m'arracher mes enfans, donner près d'eux et près de vous ma place à une autre! Oh! non, vous n'en aviez pas le droit, Théobald! Abandonner mes enfans à une écervelée sans pudeur, sans principes, sans tact, pouvez-vous être assez faible et aveugle! »

XV.

Lettre sans date trouvée dans le secrétaire du duc de Praslin, à Praslin.

Ne crois pas, mon cher Théobald, que je ne sente pas mes torts lorsque je me suis échappée à te dire trop violemment ce que j'éprouvais et ce qui me désole. Quelque juste et légitime que soit mon chagrin, je devais ou le taire ou t'exprimer avec plus de calme les inquiétudes vives et naturelles qu'il fait naître en moi pour nos enfans. Au point où en sont les choses, je t'assure qu'il vaudrait mieux nous séparer sans bruit, sans éclat, sans en parler à personne. Le temps arrange bien des choses; il finira par t'ouvrir les yeux sur la triste et déplorable influence que tu as laissé prendre. Tant d'ascendant sur toi, tant d'autorité sur nos enfans et ta maison!... Jusque-là, laisse-moi attendre en paix dans la solitude.

Depuis des années j'ai fait de vains efforts pour paraître calme et résignée à un état de choses que je crois fermement aussi pernicieux à nos filles aînées qu'il est pénible pour moi. J'ai longtemps cru à ton affection, et cette pensée me soutenait pour attendre en souffrant; maintenant toute illusion a cessé; je vois que je n'ai jamais su occuper dans ton cœur la place que j'ambitionnais et que je croyais y avoir. Tu as été si longtemps, si parfaitement bon pour moi, que j'ai cru que tu m'aimais comme je t'aimais, et qu'un jour tu reviendrais. Cette illusion est détruite. Puisque je n'ai pas su gagner ton affection autrefois, je ne le puis plus espérer maintenant que tant de chagrins m'ont, je le sais bien, aigri le caractère. Mon cœur est toujours le même, tout à toi et en toi et nos enfans; mais je vois que je ne suis rien, ni pour toi, ni pour nos enfans. Tu as annulé ma vie, tu me contrains à n'être que spectateur, lorsque je devrais être le second chef de la famille. Je vois sous mes yeux mille choses qui froissent et mes principes et mes affections. Je suis visiblement à charge à toi et à une partie de mes enfans, extérieurement du moins, car tu es bien loin de connaître le fond de leur pensée. Enfin, ma vie, tu l'as rendue inutile ici, tu me fais sentir que je suis de trop et seulement soufferte.

Je sais que je ne puis rien pour changer quoi que ce soit dans

tes déterminations; je ne te demande donc que de faire nos arrangemens pour qu'au moins je ne sois pas contrainte à assister à des choses que je ne saurais m'empêcher de blâmer dans le fond de mon cœur.

Tu m'as prouvé de toutes les manières que tu n'avais ni estime ni amitié pour moi, que tu désirais qûe mes enfans partageassent tes sentimens. Je ne demande rien que de te laisser jouir en paix de la vie que tu t'es arrangée, sans en être le spectateur forcé. Je souffre trop ici, privée de tout dans le lieu que j'aimais, au milieu de ceux que je chéris et qu'une intrigante m'arrache.

Jo ne saurais comprendre pourquoi ma triste vie doit servir d'assaisonnement à tes plaisirs. Fais ce que tu veux; mais, par grâce, ne me force pas à en être témoin.

Si des eaux sont ordonnées à Aline, accorde-moi ta confiance pour l'y conduire. Ah! si tu me permettais de consacrer ma vie à ceux de mes enfans qui te procurent le moins de joie, à ceux que la nature a le moins bien traités, ce serait beaucoup pour moi.

Si tu savais combien tu me fais souffrir! Je ne te demande que la grâce de m'éloigner dans la solitude, et, depuis un an, tu n'as pas eu le temps d'y penser! Tu ris de mes souffrances, et moi je te le dis devant Dieu, il n'y a pas de plus cruelles tortures que la vie que je mène en attendant. Tu me contraindras à fuir; ne vaudrait-il pas mieux s'arranger sans se brouiller. Certes, rien ne me froissera plus dans ce que tu décideras que ce que je vois ici. Ah! que de fois je t'ai vu te laisser tromper et fasciner par des intrigantes!

Cette lettre était enfermée dans une enveloppe portant pour suscription : *Monsieur le duc.*

XVI.

Lettre sans date trouvée dans le secrétaire de Mme la duchesse de Praslin, à Paris.

Je sors, mon cher Théobald, car je ne sais plus, je l'avoue, quelle conduite adopter; j'avais cru faire merveille hier de m'en-

fuir en silence pour éviter l'aigreur que tu me reproches dès que j'ouvre la bouche. Ce nouveau parti m'a si mal réussi qu'il faut que j'aie le temps de réunir mes pensées pour savoir lequel prendre. Tu m'as beaucoup répété que tu me méprisais, tu me le prouvais depuis si longtemps que je n'en doutais malheureusement pas; mais j'avoue que je ne le comprends pas bien.

Au surplus, tu me comprends fort mal, tu supposes toujours que je rapporte toutes mes pensées au soupçon d'une seule action coupable, et je comprends que cette pensée te révolte, surtout dans ces circonstances. Il n'y a pas que cette chose-là qui soit pénible à l'affection et blâmable; certes, te voir préférer la société d'une autre, lui donner tous mes droits à ton amitié, à ta confiance, à ton intimité, tous ceux que j'avais sur mes enfans, voilà de véritables et profonds sujets de chagrin.

Ajoutes-y le chagrin de voir mes enfans dans les mains d'une personne qui, parce qu'elle ne commet pas une faute, croit tout simple d'être inconvenante et familière, d'employer toute son influence pour te diriger à sa guise et s'emparer de toute la maison; qui regarde les bienséances comme des absurdités. Franchement, il y a là bien assez pour être triste, malheureuse, aigrie. Continuer la vie ainsi n'est vraiment pas possible. Souviens-toi que je veux ton bonheur avant tout, mais que je ne puis l'assurer au prix de ma conscience.

Si je reste, je te propose un arrangement : réfléchis. Je me ferai ordonner, si tu veux, les bains de mer; j'irai seule à Carteret. J'y prolongerai trois mois; si la vie que tu t'es arrangée avec nos enfans et Mlle D... te convient pour toujours, sans avoir la charge d'une femme qui veut être la compagne de son mari et la mère de ses enfans; si, enfin, il t'arrange d'être veuf, tu me le diras franchement; je resterai là-bas; si, au contraire, au bout de trois mois, tu te rappelles que tu as une femme qui t'aime, et que tu éprouves le besoin d'une amie qui se consacre à toi pour la vie, alors tu me le dirais, et j'arriverais bienheureuse, bien reconnaissante.

Ne m'accuse pas d'insouciance en te donnant cette alternative; je veux votre bonheur; je sais que ma présence est un fardeau, et que mon absence ne sera pas une privation, puisque je suis inutile à tout et à tous, à la manière dont les choses sont arrangées depuis quelque temps.

Cette lettre porte pour suscription : *Monsieur le duc.*

XVII.

Lettre sans date trouvée dans le secrétaire de Mme la duchesse de Praslin, à Praslin.

Je vois bien, mon ami, que vous prenez mon chagrin pour de l'humeur, mais vous vous trompez complétement. De bonne foi, mettez-vous à ma place, et dites, seriez-vous heureux si vous aviez un mari et qu'il vive sous vos yeux, dans la même maison, avec une autre femme, dans un degré d'intimité et de familiarité telle que vous vivez avec Mlle D...? Dites, prendriez-vous votre parti de ne pas élever vos filles si vous étiez mère, de les voir dans les mains d'une personne dont la conduite ni les principes ne peuvent inspirer aucune confiance, et qui a de détestables manières? Dites, vous arrangeriez-vous de vivre isolé comme je le fais au milieu des miens, de n'être ni épouse, ni mère, ni maîtresse de maison? Vous me privez des occupations qu'amènent toujours les devoirs à remplir pour les affections permises, vous me condamnez à vivre comme une vieille fille et à voir une autre tenir ma place.

O mon Dieu! comment, vous ne comprenez pas ce que je souffre! Vous ne savez donc pas que cette vie-là est un supplice affreux; que, sans un vague espoir qui me fait toujours penser qu'il est impossible que vos yeux ne s'ouvrent pas enfin sur le sort que vous faites à nos filles en leur donnant une si mauvaise opinion de leur mère et une si fâcheuse éducation avec des exemples si dangereux, des principes si faux; sans ce vague espoir, je ne pourrais rester un instant de plus sous votre toit?

A mon âge, n'avoir pas un chez moi, comme toutes les femmes; pas un intérieur avec un mari et des enfans! Théobald, vous ne pouvez pas vous imaginer ce que votre mépris et votre dureté me font souffrir! Donner ma place près de vous, près de mes enfans, sous mes yeux, à une autre, tandis que vous n'avez pas assez de verrous pour vous garer de moi! Quoi! vous ne voyez pas quelles injures vous me faites, quelles humiliations je subis devant mes enfans et vos domestiques!

Je vous avoue que cette vie ne m'est pas supportable. Si vous tenez à continuer, consentez enfin à ce que je me retire, je ne

puis plus l'endurer. En continuant à vivre ainsi, nous nous aigrirons davantage. A quoi bon? Nos filles acquièrent peut-être des talens, mais elles reçoivent une fâcheuse éducation. Grâce à Dieu, leur naturel est bon ; mais elles ne sont pas élevées comme elles devraient l'être. Je vois cela et je ne puis rien dire, et cependant je suis mère et ma vie a toujours été pure. Je vous le répète, mon ami, si vous voulez continuer ainsi, je ne puis ni ne dois rester. Ma présence est inutile, puisque je ne puis empêcher ce que je blâme, et je souffre inutilement.

XVIII.

Lettre sans date trouvée dans le secrétaire de Mme la duchesse.

« Je ne saurais comprendre quelles sont tes vues pour l'avenir de nos enfans, ni par quels principes tu diriges ta conduite, ni quelle est la nature de tes sentimens à mon égard. Tu ne veux, sous aucun prétexte, ni lire mes lettres, ni m'accorder un entretien sérieux, ni explication d'aucun genre.

« Si c'est la crainte d'une explication sur ta conduite particulière, tu as bien tort de craindre que j'aborde ce sujet. J'ai longtemps attendu, espéré ce moment presque autant que je le désirais ; maintenant c'est une illusion complétement détruite. Tu m'as trop clairement prouvé que tu ne m'aimais plus et que tous rapports devaient cesser entre nous pour que je sois assez absurde pour songer à attendre de toi aucune marque d'affection. Je ne te demande donc, je te le jure, que ce qu'on ne refuse à aucune femme, à moins qu'elle ne soit un monstre de corruption, c'est la possibilité d'accomplir mes devoirs auprès de mes enfans et la consolation que je pourrais trouver près d'eux seulement et dans les soins que je leur rendrais, dans leur tendresse, pour adoucir les amers regrets qui me déchirent le cœur d'avoir perdu ton affection.

« J'aurais donné tout mon sang pour regagner ta tendresse, pour en jouir encore quelques instans et mourir ; mais j'ai été lâche, égoïste, coupable, j'en conviens, en t'abandonnant toute ma part de droit sur nos enfans, me figurant que ce sacrifice, plus im-

mense que celui de ma vie cent fois, te toucherait, que tu me reviendrais et que tu m'en redonnerais une seconde fois. Mais j'en atteste le ciel, je n'eusse jamais fait une semblable concession pour aucun motif, si je n'eusse été convaincue que tu les mettrais dans des mains respectables, et cela seulement pour leur instruction ; jamais, jamais je n'aurais consenti de bonne volonté à être privée de tous rapports avec mes enfans, à ne plus m'occuper de leur santé, de leurs soins matériels. Mais cela n'est pas : jamais je n'ai été assez dénaturée, assez infâme pour renoncer à soigner mes enfans, à vivre avec eux, à exercer une influence morale sur eux.

« Il faut que tu sois bien aveuglé pour ne pas voir que tu es dans les mains d'une intrigante. Oui, la personne qui est capable de profiter des dissentimens qu'elle a remarqués entre nous à son arrivée, afin d'accroître son autorité, qui nous a complétement brouillés, qui a totalement séparé une mère de ses enfans, est profondément immorale et indigne de la confiance que tu lui témoignes. Une femme qui accepte une position aussi fausse est le plus dangereux exemple pour des jeunes filles ; elle achète l'autorité au prix de sa réputation ; les femmes qui font de ces marchés-là n'ont qu'un pas à faire pour se perdre par le fait, comme elles le sont par l'apparence. Ayant eu le malheur de se ponssser dans une position très fausse, Mlle D. devait, si elle avait eu le sentiment de sa pudeur et le moindre tact, avoir des maniéres réservées, de la retenue vis-à-vis de toi ; au lieu de cela, par ses maniéres débontées vis-à-vis de toi, arrogantes dans la maison, insolentes avec moi, elle s'affiche d'une maniére scandaleuse.

« Tu ne me trouves pas assez bonne compagnie pour mes enfans ; en voyant les manières libres, inconséquentes, scandaleuses souvent de leur gouvernante, que penseront bientôt mes enfans de la conduite de la mére dont on les sépare ? Ne sens-tu donc pas à quel point tu me flétris à leurs yeux? Ah ! tu n'en as pas le droit. Si j'avais été coupable, tu croirais de ton devoir de m'assurer la considération de mes enfans ; et tu me perds ! et tu les abandonnes à une personne qui ignore ou qui se moque de toutes les lois de la pudeur et de la décence, puisqu'elle n'en observe aucune. Quel Mentor pour des jeunes filles ! Qui donc les conduira et les dirigera dans le monde ? Certes, tu ne m'en jugeras pas digne, et si, par respect humain, tu me chargeais de les conduire, elles n'auraient pas de confiance en moi, et je ne pourrais les diriger. Habituées aux maniéres effrontées, libres et familières de Mlle D... avec toi, à la trouver la perfection sur terre, elles se moqueraient de mes conseils, ou les prendraient pour des conseils d'hypocrisie.

« D'un autre côté, si tu les mènes sans moi, c'est me déshonorer ; les faire accompagner par elle ? mais ce sera l'afficher aux yeux de tous ! Mon Dieu ! ne me crois pas si absurde que de penser que tu as une grande passion pour Mlle D... Je sais que cela te paraît une idée très immorale; mais si c'est son but à elle, est-elle propre à élever les enfans ? Si même elle ne s'inquiète pas de cela, et qu'elle ne s'affiche pas pour mieux assurer son empire absolu, convient-il que nos filles soient dans les mains d'une personne qui ne tient pas à sa réputation, qui foule aux pieds toutes les idées de décence reçues ? Ce sont les apparences qui font la réputation ; on ne peut juger que ce qu'on voit en ce monde.

« Tu conviens que je mène une vie affreuse, que toi-même tu ne la supporterais pas ; tu dis qu'il ne dépend que de moi de la changer ! mon Dieu ! je sais fort bien que si je voulais consentir à trouver charmant tout ce que Mlle D... fait, à fermer les yeux sur tout ce que je trouve do mal, à ne pas paraître m'apercevoir de tout ce qu'il y a de louche dans ces mystères qui t'enveloppent, à renoncer à avoir une opinion arrêtée sur certains principes et sur des convenances; je ne doute pas que si je disais *amen* à tout co que je blâme, ma vie serait matériellement toute différente en apparence, c'est-à-dire que tu consentirais à me parler plus gracieusement ainsi que Mllo D.; que je serais quelquefois admise aux promenades, aux parties de plaisir ; que tu consentirais à causer avec moi de temps en temps comme avec tout le monde ; que tu viendrais me voir, quand jo serais souffrante, quelques instans ; que tu paraîtrais prendre quelque intérêt, soit à ma santé, soit à mes plaisirs ; que tu aurais peut-être quelques attentions pour moi, quelques cadeaux à m'offrir.

« Oui, je crois tout cela, et je sais qu'avec quinze jours de fausseté j'obtiendrais ce changement; mais si j'étais assez lâche pour acheter ce calme et ce bien-être (car ce n'est pas même là du bonheur) au prix du sacrifice de tous mes principes, je serais méprisable.

« Je suis épuisée moralement et physiquemont par cette longue et cruelle lutte ; mais toi-même tu ne pourrais pas me conseiller d'acheter le repos par le sacrifice de ma couscience.

« Dussé-je mourir sans avoir obtenu un moment de soulagement, je ne cesserai jamais de te dire hautement la vérité. Tu es dans une voie funeste ; tu perds nos enfans en leur donnant de faux principes, en leur apprenant à mépriser leur mère, en leur donnant l'exemple d'un ménage désuni dans lequel un tiers vient occuper la placo de leur mère, do ta femme.

« Tu comprends que ma santé ne peut être un prétexte plausible pour personne, à la manière dont je suis repoussée en dehors de la famille, car il est évident que, si tu me croyais malade, et que nous ne fussions pas séparés par ton aversion et surtout par de funestes influences, tu me soignerais et les enfans aussi, au lieu de m'abandonner.

« Certes, tu ne rendrais pas aussi cruellement malheureuse une femme qui te serait indifférente. C'est donc de la haine que tu as pour moi, et c'est le fruit de mon amour si constant, si dévoué. »

XIX.

Lettre sans date trouvée dans le secrétaire du duc de Praslin, à Paris.

« J'ai eu tort ce matin, et je commence très bien à sentir que, parce que je suis triste et malheureuse, ce n'est pas une raison, lors même que mon amour-propre est blessé comme mes affections, d'être emportée et de mauvaise humeur. Je sens donc très bien que, si je suis excusable d'être affligée de la position où ma conduite m'a mise, je ne saurais l'être de ma violence et de mon humeur, pas plus qu'un homme ne le serait de devenir un voleur parce qu'on l'a volé.

« Je comprends que mes fautes, sans cesse renouvelées, doivent tous les jours aggraver ma position, et que je n'ai que ce que je mérite; aussi je comptais plus sur ton extrême bonté que sur moi; mais tu es lassé, c'est tout simple. Abandonnée à moi-même, je ne saurais envisager l'avenir sans effroi; mais, pour toi, je ne saurais t'en vouloir de chercher ton bonheur ailleurs. Je sens très bien que je n'ai plus rien à attendre, plus le droit de rien attendre de toi que les seuls devoirs que ta conscience peut t'imposer, et chacun envisage les siens sous un point de vue qui lui est propre. Oui, mon cher Théobald, je connais fort peu tes nouvelles idées, je ne sais jusqu'où elles s'étendent; mais, je le sais, je n'ai le droit de rien espérer que ce que tu feras pour toi-même. Je le dis sans humeur. Ah! plût à Dieu que je pusse rompre entièrement des liens qui ne sont plus que des entraves pour ton bonheur; plût à

Dieu que je pusse te rendre toute ta liberté, de manière à ce que tu pusses en disposer avec joie et sans remords ni regrets.

« Je n'oserais eutrer avec toi dans le détail des pensées et des désirs que cette idée fait souvent naître dans mon esprit; mais sache-le bien, Théobald, ni l'amour que j'ai pour tes enfans, ni l'espoir vague d'un bonheur que je n'attends plus, ni une terreur matérielle ne me retiennent en ce monde. Une seule pensée m'arrête, me retient et doit m'enchaîner à cette vie, queque pénible, inutile, nuisible qu'elle puisse me paraître : c'est un devoir de vivre et peut-être de souffrir; il faut donc s'y soumettre. Crois-le bien, je sais qu'il faut que je vive, et c'est seulement parce qu'il le faut que cela est. Ah! si tu savais tout, tu serais bien convaincu que ce n'est pas par faiblesse, mais par devoir que je ne t'ai pas encore délivré de moi. Je le sais, tu as un plan : tu me veux corriger, et, si tu réussissais, je suis convaincue que tu voudrais me rendre heureuse; mais, mon ami, les moyens que tu emploies sont trop violens pour moi; ils m'irritent malgré moi, et alors tu m'en veux, et nous tournons dans un cercle vicieux.

« Tu veux me rendre moins exigeante, et tu me prives (permets-moi de te dire la vérité) des droits les plus naturels (et tu ne saurais nier qu'une femme en a bien cependant quelques-uns aux égards et à la société de son mari); tu veux me rendre moins inquisitive, et tu me refuses la moindre réponse, la plus simple; tu veux me rendre plus douce, et tu froisses sans cesse tout ce qu'il y a de plus tendre et de plus délicat dans le cœur d'une femme; tu veux me rendre moins jalouse, et tu mènes une vie capable, je te le jure, d'exciter la jalousie de la femme la plus calme et la plus indifférente.

« Tu vas triompher en me disant qu'en cela, du moins, tu réussis, car je te fais moins de scènes de jalousie; et ce silence ne saurait-il avoir d'autres motifs que celui de ta confiance? Oui, je ne doute pas un instant, quand je suis de sang-froid, de tes bonnes intentions vis-à-vis de moi; mais je vois avec terreur les crises et les ravages que produit la violence des remèdes, et je crains bien que, lorsque la maladie cédera aux remèdes, le feu qu'allument le médecin et le malade ne soit entièrement épuisé, chez le premier moralement, et chez le second physiquement.

« Je ne m'aveugle point : hier soir, tu m'avais su gré de n'avoir pas profité du tempsde ton bain pour ne point te quitter et te parler de mes chagrins et des explications que je désirais ; ce matin j'ai détruit le peu de bon effet qu'avaient produit mes efforts. Je sais bien que tu n'admets pas qu'une femme ait des droits, mais

cependant, en toi-même, mon bien cher Théobald, ne comprends-tu pas qu'il y a certaines manières de vie qui peuvent faire de la peine à une femme et lui inspirer des inquiétudes assez naturelles. Dans ce cas, une femme ne doit-elle pas demander des explications ? Si elles sont refusées, l'inquiétude ne doit-elle pas s'accroître ? Eh bien ! je souscris encore à cela ; mais du moins faut-il les lui promettre entières et satisfaisantes pour l'avenir. Et quand je dis des explications, j'entends une réponse franche et nette sur des événemens passés qui peuvent avoir excité des inquiétudes et des soupçons pénibles. Crois-tu que sans cela la confiance puisse jamais s'établir ?

« Admets que je sois complètement corrigée de mes violences, de mes questions, de mes exigences (que je cherche sans les trouver maintenant). Admets enfin que depuis assez longtemps tu sois content de moi, de manière à vouloir prendre un nouveau genre de vie, sera-t-il bien probable que ma tendresse soit aussi vive, affectueuse, empressée et confiante que tu pourrais le souhaiter, si j'ai conservé au fond du cœur des inquiétudes sur le passé ? Et crois-tu donc que, parce que je ne les aurais pas articulées, ces inquiétudes, elles n'auront pas été aussi profondes et aussi pénibles ? Lors même que j'aurais appris à dissimuler les doutes qui me resteront, parce qu'ils n'auront pas été éclaircis, crois-tu, cher ami, que ta femme pourra être telle que tu la désirerais? Il pourrait y avoir plus d'intimité, de confidences, de caresses que maintenant, mais peut-être moins de tendresse qu'il n'y a encore maintenant. Je te parle très franchement. Je connais mieux mes devoirs maintenant ; je sais que, lorsque tu me repousses, je dois m'éloigner sans me plaindre et murmurer surtout ; que lorsque tu m'appelles, je dois venir sans conditions, sans réflexions, quelques inquiétudes, quelques soupçons qui puissent m'agiter ; je t'appartiens, tu peux me prendre, me laisser, me reprendre à ta fantaisie ; je dois obéir et faire tout ce qui est devoir avec toute l'affection qui dépend de moi, sans m'inquiéter de ta conduite, dont ta conscience doit être le seul juge entre nous pour nos rapports ; mais la confiance, elle fait seule tout le charme de la vie, le bonheur de l'intimité, la douceur des caresses. En disant tout cela, ne va pas t'imaginer que je serais capable de te soupçonner de m'appeler pour mieux cacher ton jeu ; en vérité ce serait bien injuste, car tu affectes trop les mauvaises apparences, pour que les dessous de cartes soient aussi mauvais, à beaucoup près.

« Mais tu es bien méchant, je t'assure ; car, tu ne saurais le

nier, tu serais bien fâché que j'eusse l'air radieux, enchanté de ma liberté extrême et de mon isolement; et, plus j'en suis désolée, plus tu augmentes mes chagrins et mon trouble. Mais, où veux-tu en venir? Peux-tu te figurer me rendre confiante en excitant mes soupçons par tous les moyens, sans me prouver par des éclaircissemens que j'avais tort?

« Admets-tu que je puisse jamais avoir le calme et la douceur inaltérable comme Régine? Mais, mon ami, autant prendre la lune avec les dents. Je puis apprendre à me contenir, m'adoucir, devenir plus soumise, mais impassible, jamais! ce serait tout au plus si tu me devenais tout à fait indifférent. Et plût à Dieu que je pusse jouer au naturel, pendant un bon mois, l'insouciance, la légèreté, la gaieté! tout changerait bien vite. Tu me traites comme une folle: n'as-tu donc jamais craint que je te prenne en grippe comme elles font de leur médecin? Hélas! tu as raison de compter sur l'excès de ma tendresse; et cependant souvent je me dis: Oh! s'il tenait moins à me corriger et qu'il me traitât comme une indifférente, je ne le verrais plus, et vraiment je n'en puis plus. »

XX.

Lettre sans date trouvée dans le secrétaire du duc de Praslin, à Paris.

« Ne crois pas, mon cher Théobald, que je sois assez folle pour croire que des lettres, des prières, des scènes puissent me donner ton affection et ta confiance. Si j'avais même une espérance lointaine, mais fondée, de jamais les obtenir, j'attendrais avec patience, et sans t'entretenir de moi, ce jour bienheureux où tu rendrais justice à mes sentimens. Au point où nous en sommes, je veux du moins pouvoir me dire, si nous sommes séparés pour toujours, si la mort nous surprend: Il saura du moins que mon cœur et ma raison étaient autres qu'il ne les croyait. J'éprouve donc le besoin de te faire ma profession de foi sur ma manière d'envisager la vie et les sentimens. Sans estime, l'affection d'un mari pour sa femme est nulle; la confiance est la preuve de l'estime, et le degré de la confiance est la mesure de l'affection.

« Le but de la vie d'une femme est d'être l'amie, la compagne,

la consolation de son mari, d'élever ses enfans, de diriger l'intérieur du ménage. Ce sont là les trois missions de la femme sur la terre; si elle ne les remplit pas, elle a manqué sa vie, elle ne mérite aucune considération, elle est un être inutile et méprisable comme l'homme qui n'a d'autre occupation que de boire, fumer, monter à cheval et jouer. Il y a des femmes qui ont été coupables qui ont élevé leurs enfans, car le cœur d'une mère se sanctifie et s'épure par l'amour de ses enfans; elle sait redouter pour eux et les éloigner des torts et des défauts auxquels elle cède en les blâmant et les déplorant. Oui, Théobald, celle qu'on ne trouve pas digne de s'occuper de ses enfans, c'est qu'on la considère comme une créature corrompue, c'est qu'on la méprise. J'ai cru longtemps qu'entraîné par ton goût dominant pour l'indépendance, poussé par les mauvais conseils, éloigné par mes emportemens et ma jalousie (à laquelle, franchement, tu donnais beau jeu par tes mystères et ton abandon), effrayé par mon goût de dépense qu'on a bien su grossir comme tous mes défauts, j'ai espéré longtemps que si, pour tous ces motifs, tu me repoussais en dehors de ta vie, de tes plaisirs, de tes occupations, tu avais assez bien jugé mon cœur pour me revenir dans les malheurs, les chagrins, la souffrance.

« Mais lorsque je t'ai vu, souffrant, me bannir moi seule de ta chambre; lorsque j'ai vu que tu me fuyais dans la douleur, que tu te taisais lorsque tu avais des affaires pénibles; lorsque je t'ai vu m'enlever tous mes enfans, me priver de toutes relations avec eux, pour les donner à une inconnue légère, inconvenante, évaporée, dominante, intrigante, alors j'ai compris, j'ai enfin ouvert les yeux; j'ai vu qu'il n'y avait rien pour moi, dans ton cœur, que mépris, aversion tempérée quelquefois par la pitié que ta bonté ne saurait refuser à ma triste vie et à mon amour. Au fond de ta conscience, tu ne saurais le nier.

« Comment mon cœur ne serait-il pas ulcéré, ma santé altérée par de semblables chagrins? Je suis condamnée par toi à une inaction honteuse, car la mère de neuf enfans qui aurait un autre but dans sa vie que ses devoirs et ses soins envers ses enfans et son mari serait coupable. Tu m'as dit un mot bien dur avant-hier, mais dont la profondeur m'a percé le cœur; tu m'as dit que puisque je ne partageais aucun de tes intérêts, je n'avais plus de droits à tes chagrins. Tu l'as dit, tu l'as voulu, nous ne pouvons plus être que des étrangers l'un à l'autre.

« Adieu donc! sois heureux, tu peux encore l'être, tu as des enfans; moi, je n'ai plus rien, ta haine et ton mépris m'ont tout retiré, l'indifférence n'aurait pas fait tout cela. »

XXI.

Lettre sans date trouvée à Praslin.

« Lorsque je suis arrivée ici, j'espérais avoir quelques instans de distraction et de trêve; mais l'illusion n'a pas duré longtemps : le marchepied de la voiture n'était pas achevé de baisser que j'avais lu dans votre air glacial, dédaigneux et mécontent, dans l'expression contrainte des regards de mes enfans, dans les petits yeux verts qui apparaissaient derrière votre épaule, que j'allais être soumise à tous les traitemens humilians, à la vie la plus pénible, à supporter le spectacle des choses les plus inconvenantes, pour ne pas me servir du mot propre.

« Croyez-le bien, Théobald, si je lutte encore, c'est parce que je suis fermement consciencieuse; qu'il est de mon devoir de ne pas renoncer, pour obtenir une paix et une tranquillité factices, de ne pas donner par mon silence une apparence de consentement tacite à un état de choses qui regarde mes enfans et que je désapprouve vivement, parce que je le crois fermement détestable, fâcheux pour le présent, pernicieux, dangereux dans l'avenir. Tu as beau faire, beau me détester, je suis leur mère, à ces enfans que tu donnes aux premières venues.

« Je sais fort bien que tu es le maître, tu peux tout sur moi; mais il est une chose dans laquelle les droits d'une femme sont presque égaux à ceux d'un mari; tu l'oublies entièrement. Ne sais-tu donc pas que les lois, si je les invoquais, décideraient en ma faveur; tu sais que je ne le ferai jamais, mais est-ce une raison pour en abuser? Tu te crois obligé à céder en toutes choses, afin de conserver Mlle D... à tout prix. Tu la crois inremplaçable près de toi, près de mes enfans; toi qui crois si simple, si facile de remplacer une mère, pourquoi crois-tu donc si prodigieusement impossible de remplacer une gouvernante? Si tu l'avais voulu, elle aurait pu être une bonne gouvernante; mais tu as dénaturé ses fonctions, sa position, et qui brille au second rang, s'éclipse au premier. Comment la tête ne lui tournerait-elle pas, celle à laquelle ta conduite dit tous les jours plus clairement que les paroles encore : « J'ai une femme; mais je préfère votre société, vos « soins; mes enfans ont une mère, mais vous que je connais à « peine, qui êtes plus jeune, j'ai plus de confiance en vos princi-

« pes, votre expérience, vos soins, votre dévouement, vos ma-
« nières, votre jugement, votre tendresse pour leur tenir lieu de
« tout ; prenez la place, commandez , ordonnez ; celle qui rem-
« place la mère de mes enfans doit être souveraine chez moi. »

« Théobald, cela est logique; mais tu pars d'un point faux et dangereux. Toi-même, tu n'as pas le droit de me condamner à cette ignominieuse mort civile; tu ne le peux qu'en me laissant soupçonner d'une conduite et de vices infâmes, et par mes enfans, encore! Oh! je suis bien punie de t'avoir tant aimé, préféré même à eux! Mais n'étais-je pas déjà assez punie d'avoir perdu sans retour, sans espoir, le seul vrai bonheur pour moi, ton affection? Mais voir mes enfans conduits dans une voie de principes faux et légers, habitués à trouver naturelles et convenables des manières inconsidérées, des positions fausses, inconvenantes! Si tu veux y réfléchir toi-même, tu sentiras qu'en mettant à part tous mes sentimens personnels de joie et de bonheur intérieur anéantis, je dois cruellement souffrir de voir mes nombreux enfans dans une direction si pernicieuse pour leur conduite à venir!

« Demande-toi franchement ce que tu sentirais, ce que tu ferais vis-à-vis de quelqu'un qui t'ôterait à la fois une femme que tu aimerais avec ardeur et tes enfans, pour leur donner des impressions fausses et dangereuses. Lorsque j'ai eu la faiblesse, par un excès d'amour pour toi, de te faire un immense sacrifice en t'abandonnant mes enfans, me figurant, dans un coupable aveuglement, que ce sacrifice, plus il était grand, me rendrait ton affection, entraînée par tes promesses à cet égard, j'ai commis, j'en conviens, une grande faute; j'aurais dû mourir avant d'y renoncer, et j'ai fait un bien faux calcul, car ce sacrifice, fait dans l'intérêt de mon amour, t'a donné une mauvaise opinion de mes principes et de mon jugement, de mon cœur, je le conçois. Cependant, je dois ajouter, pour ma justification, que ma tendresse confondait tous nos droits en un seul. Je me croyais une portion de toi-même; il me semblait que tout devait être commun entre nous, et supporté à deux.

« Maintenant, tu as établi une séparation complète entre nous; nous ne sommes plus que des étrangers l'un pour l'autre. Je me suis longtemps bercée d'illusions, de retour, d'épreuves, que sais-je, moi? de toutes les possibilités en ce monde pour me figurer que c'était un temps à passer; que tous les mystères se dérouleraient par toi d'une manière naturelle et satisfaisante; enfin, tous les rêves de bonheur à venir, je les ai faits longtemps avec confiance, puis longtemps encore avec espérance!...

« Maintenant..., mais n'en parlons plus ; il ne s'agit plus de bonheur ! Mais, puisqu'il faut renoncer à toi, dont j'espérais le retour avec celui de mes enfans, il faut au moins que je sache à quoi m'en tenir ; ma vie n'est pas supportable, elle est douloureuse, honteuse pour moi, et, ne t'y trompe pas, très fâcheuse pour l'avenir des enfans ; les choses ne peuvent durer ainsi plus longtemps. Ainsi, réfléchis ; mais songe que je te supplie en grâce de me donner enfin une position convenable et un intérêt dans la vie !...

« Oh ! que tu es faible ! tu en es arrivé à un point, que tu n'oserais faire une course avec ta femme et tes enfans sans cette personne pour laquelle tu me reprends ce que tu m'avais donné dans les premiers jours de notre mariage ; tu es tellement sous son joug que tu n'oserais rien entreprendre sans elle ; tu trouverais inconvenant de la quitter un moment, et ta femme, la mère de neuf enfans, doit vivre et mourir seule ?... »

XXII.

Lettre sans date trouvée dans le secrétaire de Mme la duchesse de Praslin, à Praslin.

« Mon cher Théobald, je ne ne puis plus réellement avoir d'illusion ; je sens que ma tête se perd. Au nom de tes enfans, aie pitié de leur mère ; ne m'excite pas malgré moi lorsque je suis déjà au désespoir. Pourquoi, si tu veux me fuir, mettre tout le monde dans la confidence ? N'est-ce pas déjà assez pour moi d'être isolée, abandonnée ? Crois-tu que ce soit là du bonheur pour une personne qui t'aime, lorsque, après avoir passé mes nuits et mes matinées dans le chagrin, je parviens à prendre sur moi pour être calme ? Eprouves-tu un secret plaisir à parler sans cesse devant tout le monde de projets qui doivent m'être d'autant plus pénibles que je t'aime et que je sens qu'ils sont une punition ? Pourquoi me désoler sans cesse par une affectation continuelle de cachoteries pour des riens vis-à-vis de moi ?

« Tu dis, mon ami, que tu veux me quitter longtemps pour m'aimer encore, davantage peut-être, pour perdre l'habitude des querelles ; ne sens-tu donc pas que plus je souffrirai, plus malheureusement mon caractère s'aigrira ? Je sens que la bonté me ra-

mènerait; mais, je te le jure, la douleur me fait perdre la tête. Pourquoi chercher toujours les sujets les plus douloureux pour moi? Théobald, réfléchis toi-même, mon ami! trouverais-tu bien aimable, bien tendre, un mari qui ne parlerait jamais que d'abandon et qui affecterait des mystères de tout? Que tu le fasses quand j'ai été aigre ou méchante, je le conçois; mais qu'avais-je fait ce matin, mon ami, pour choisir tous les sujets les plus pénibles?

« La plaie de mon cœur est au vif, mon ami. Si quelquefois je parviens, en vue de te ramener, à engourdir mes souffrances, pourquoi y verser toi-même des irritans? Mon ami, tu es si bon, tu me comprendras, j'en sûre; une fois emportée, hélas! je ne sais plus m'arrêter; par pitié, ne m'excite pas à te déplaire. Tu es poussé à bout, dis-tu, mon ami; si, lorsque tu voudras me revenir après être calmé, dis-tu, par un long abandon, tu me trouvais habituée à cette indépendance, aigrie, dégoûtée par cet abandon, me refusant, comme tu le fais maintenant, à tout accommodement, crois-tu que tu ne souffrirais pas cruellement?

« Il y a déjà maintenant, mon ami, des barrières infranchissables entre nous, à moins d'événemens; maintenant, à moins d'une véritable maladie de l'un de nous, il n'est plus possible, sans ridicule, sans inconvenance, sans une espèce d'aveu de réconciliation, et par conséquent de brouille à laquelle on attacherait des idées fâcheuses, que, quelque désir que nous puissions en avoir, nous puissions habiter la même chambre; bientôt il en sera de même des lettres une fois l'habitude perdue; il faut la continuer pour avoir l'air d'être en bonne intelligence, de même pour sortir, etc. Je fais ta part belle, tu le vois; je ne te demande plus que de ne pas toucher certains projets d'abandon et d'éviter les affectations de cachoteries; si nous redevenons bons amis, tu me taquineras tant que tu voudras; d'ici là, non, je t'en prie. Tu devrais, je t'assure, t'arranger pour me..... » (*La fin manque.*)

XXIII.

Lettre sans date trouvée dans le secrétaire de Mme la duchesse de Praslin, à Praslin.

« En quittant des lieux où j'ai été si heureuse et où j'ai tant souffert, où je croyais vivre toujours, où je laisse tout ce que j'ai

de plus cher au monde, tous les objets sur la tendresse desquels j'avais fondé toutes mes espérances de bonheur, mon cœur se brise, Théobald; mais il le faut, une mère doit à ses enfans de ne pas se laisser traiter comme une coupable, surtout lorsque rien dans sa conduite n'a jamais justifié l'éloignement dans lequel ils sont élevés d'elle. Lorsque je n'y serai plus, peut-être enfin tes yeux s'ouvriront-ils et comprendras-tu que celle qui a fondé sa domination absolue en te brouillant avec la mère de tes enfans, en les habituant à fuir leur mère, n'était pas digne de les élever. Tu as craint l'influence de ta femme, qui t'a toujours aimé par dessus tout, et tu es le jouet de tous les caprices de cette femme sans principes, sans délicatesse.

« Je ne te demandais qu'à rester ce que je devais être naturellement, ta femme, ta compagne, la mère de nos enfans; elle t'a poussé à te séparer de moi, à lui donner ma place près de toi, près de mes enfans, dans la maison, et tu lui as cédé; je te demandais de ne lui accorder que les égards dus dans toutes les maisons à une gouvernante, tu as trouvé que ce n'était pas assez. Elle t'a poussé à me maltraiter, à me chasser de chez toi, à briser tout chez moi, à me priver de mes enfans, à m'ôter toute autorité sur eux et dans la maison et tu lui as cédé sur tout; d'un regard, d'un signe, elle te fait agir, tu lui obéis. Tu crains qu'en voyant mes enfans je ne les indispose contre elle, que je ne la démasque, et l'idée ne t'est jamais venue qu'il était bien plus fâcheux pour des enfans d'être sans cesse avec une personne qui leur dit du mal de leur mère, qui les pousse à s'en moquer, à douter de son affection, de son intelligence, de sa réputation.

« Oh! quand j'avais tant de confiance en toi, tant de tendresse que je te remettais tous mes droits pour tenir tout de toi, même la tendresse de mes enfans, ah! que j'étais loin de te savoir si faible, si facile à aveugler. Cette faiblesse, qui fait mon malheur, t'excuse à mes yeux: sans cet incroyable aveuglement, tu n'aurais pas été, tu ne serais pas si cruel pour moi. Adieu, Théobald; si un sentiment de fausse honte t'empêche de jamais réparer tes torts vis-à-vis de moi, Dieu m'est témoin que je pars le cœur brisé, mais sans t'en vouloir, et en faisant des vœux pour ton bonheur. Je sais que, quels que puissent être un jour tes sentimens à mon égard, tes idées de dignité ne te permettront jamais d'être bien pour moi; c'est donc seulement pour l'intérêt de mes enfans que je te supplie d'ouvrir les yeux: ils sont en de mauvaises mains. Adieu, adieu. Pitié pour mes pauvres enfans si mal dirigés. »

XXIV.

Autre lettre adressée à son mari.

« Vous ne serez pas étonné, monsieur, qu'après une pareille insulte, je ne consente jamais à ce que la personne à la mauvaise conduite de laquelle je la dois reste sous le même toit que moi.

« Vous êtes dans un aveuglement complet sur son compte. Pour votre propre compte, vous êtes certainement libre de faire ce qu'il vous convient, mais vous ne l'êtes pas de faire élever mes filles par une personne que je méprise comme sa honteuse conduite le mérite.

« Depuis longtemps je sollicite une explication de vous; j'ai fait tout ce que j'ai pu pour l'obtenir, vous me la refusez. Je vous demande donc, pour éviter de plus grands scandales, l'autorisation de faire un voyage. Durant ce temps, vous réfléchirez au parti que vous jugerez convenable de prendre.

« Je ne resterai certainement pas à Paris. J'irai de suite en basse Normandie : on dira que j'ai besoin des bains de mer, ce que vous voudrez; mais, sous aucun prétexte, je ne resterai ici dans une semblable position, ni dans le monde.

« Un jour viendra, Théobald, où vous rentrerez en vous-même, et vous sentirez combien vous avez été injuste et cruel envers la mère de vos enfans, pour complaire à une écervelée qui ne respecte rien.

« Voici les papiers que vous m'aviez confiés; j'ai la note explicative de ce qu'ils contiennent; je vais la copier au net pour vous l'envoyer. Je partirai, si vous le jugez convenable, après-demain; voyez si vous pouvez me prêter une voiture; je ne passerai pas par Paris. Vous m'avez traitée comme une coupable; je ne le méritais pas. Que Dieu vous pardonne ! »

XXV.

Lettre sans date trouvée dans le secrétaire de Mme la duchesse de Praslin, à Praslin.

« Cher Théobald, je me fais plus de reproches que tu ne peux te l'imaginer; je suis dans un état de découragement que je ne puis t'exprimer. Je sens, je vois, je sais tout ce que je devrais faire pour te rendre heureux; je le désire plus vivement que tu ne peux te le figurer; je ne songe même plus à ramener les choses sur un pied qui serait mon bonheur personnel; c'est le tien seul que je veux, que je souhaite; j'en forme les plus fermes résolutions, mais un état d'exaspération que je ne puis contenir m'emporte à faire des choses que je blâme moi-même, et, permets-moi de le dire, je suis aigre et méchante, par les mêmes motifs qui te faisaient rire et chanter, il y a quelque temps, quand tu me voyais pleurer; et, malheureusement, je le vois, j'aggrave tous les jours mes torts, et cependant, ils sont bien plus maintenant dans la forme que dans le fond.

« Si tu savais comme je suis profondément affligée de te rendre ainsi malheureux ! mais, en vérité, je n'ai plus ma tête, et je ne me connais plus : tout m'amusait, me plaisait; autrefois, le spectacle, une fête comme aujourd'hui me charmait; eh bien ! tout me coûte, me pèse, m'attriste, me déplaît. parce que je suis mal avec toi, et pour toujours, je commence à le craindre, à moins que tu n'aies pitié de moi.

« Je suis dans un état trop violent pour qu'il puisse durer. Oh ! je tâcherai de me calmer; mais, si tu savais ce que je souffre, tu m'en voudrais moins : je sens qu'en ce moment j'ai des droits à ta pitié et pas autre chose; mais je te sais si bon que je m'y confie en toute assurance. Un peu de patience, je t'en conjure, pendant un peu de temps encore, avant de me repousser et désespérer de l'avenir de ton bonheur.

« Bientôt je serai calme, résignée, je te le promets; maintenant, je suis dans uu état trop violent pour être jugée pour toujours. »

XXVI.

Lettre de Mme la duchesse de Praslin à Mlle Deluzy, lorsque celle-ci était à Turin, auprès de la fille aînée de Mme la duchesse de Praslin.

« Praslin, 25 août 1846.

« Je ne veux pas différer un moment, mademoiselle, de vous remercier de votre aimable lettre, qui m'a fait un vif plaisir, et que, loin de trouver longue, j'aurais voulue de plus du double. Je l'ai eue ce soir, et en vérité je ne vous cacherai point qu'il était temps que les lettres m'arrivassent, car ma tête et mon cœur s'en allaient grand train à la suite de ce long silence. Il paraît que tout le monde s'en apercevait, car figurez-vous que c'est le facteur qui, à sept heures du soir, spontanément et de sa propre inspiration, m'a apporté votre lettre et celle de Berthe. Louis faisait une course dans Melun, qui l'avait attardé pour passer à la poste ; on a cru que je n'enverrais plus aujourd'hui, et notre pauvre piéton, se trouvant au bureau, et apercevant le timbre de Torino, oubliant sa fatigue do la journée, au lieu de se reposer, a repris ses jambes à son cou, et, toujours courant, a apporté en triomphe les lettres à Praslin.

« Vous voyez qu'il est bon d'avoir des amis partout, et cela vous donne aussi la mesure de l'anxiété qu'on me voyait. Enfin, *all is well that ends well.* Pauvre Louise aura reçu une lettre bien maussade de moi, par l'entremise de Mme Garneslon ; j'espère qu'elle m'excusera. Ce matin, nous avons entendu la messe à la chapelle pour la Saint-Louis. Mes petites sont charmantes pour moi, et depuis huit heures et demie du matin jusqu'à neuf heures et demie du soir nous ne nous quittons pas. Le soir, je leur lis des pièces de Molière, qui les ravissent. L'intelligence de Marie se développe beaucoup. Je suis heureuse, comme vous pouvez vous l'imaginer, de tout ce quo vous me dites du bonheur d'Isabelle, mais je suis bien étonnée que vous ne trouviez pas de changement dans ses manières ; il y en a cependant un bien remarquable dans ses lettres, à la fois si soignées maintenant et si expansives. Je vous remercie mille fois des détails que vous me donnez.

« Je compte bien sur votre obligeance pour continuer à me donner quelques directions et renseignemens. Mes petites se faisaient

une fête de la distribution des prix chez les sœurs, et moi de les y conduire ; mais il faut y renoncer. Le curé de Cresenoy me l'a fort conseillé : il y a une espèce d'épidémie à Maincy, et la mortalité sur les enfans et sur les vieillards est très considérable, tandis qu'à Moisenay, c'est sur les femmes qu'elle sévit. Nous vivons complétement enfermés à Praslin, mais non renfermés, je vous assure. Quand il fait beau, le moins que nous passons dans le parc c'est quatre heures. Nous faisons très bon ménage dans la solitude, mes chères petites et moi.

« Voici une lettre dont je suis honteuse, et que certainement je ne relirai pas, car je sens que je n'aurais ni le courage de l'envoyer, ni celui de la recommencer à l'heure qu'il est, et demain, avec l'arrivée des Breteuil, après-demain avec celle des Praslin, je n'aurais pas une minute pour vous remercier et vous prier de continuer à être assez bonne pour m'écrire bien des détails, et soyez sûre que ce que vous trouverez trop ne sera pas assez pour moi. Le conseil général est le 14 : je pense bien que M. de Praslin le brûlera ; à sa place je n'y manquerais pas. Vous dites que Louise et Berthe parlent de moi souvent avec Isabelle ; c'est peut-être pour me faire plaisir que vous me l'écrivez ; en tous cas, vous avez complétement réussi, car j'en ai pleuré de joie. Encore une fois, ma chère demoiselle, mille fois merci du fond du cœur de votre lettre qui, j'espère bien, ne sera pas la dernière.

« SÉBASTIANI-PRASLIN. »

XXVII.

Autre lettre de Mme la duchesse de Praslin à Mlle Deluzy-Desportes, paraissant avoir été écrite le 1er janvier 1847, et trouvée au domicile de Mlle Deluzy.

« S'il est défendu de se coucher sans être réconciliée avec son prochain, il me semble qu'une nouvelle année doit avoir plus forte raison pour mettre fin à tous les dissentimens et oublier tous les griefs. C'est donc de bon cœur que je vous tends la main, mademoiselle, et vous demande d'oublier, pour bien vivre désormais ensemble, tous les momens pénibles que j'ai pu vous occasionner,

et vous promets aussi de passer une éponge sur les motifs qui, en me blessant, m'y avaient excitée. Chacun a ses torts en ce monde, et je suis bien tentée de croire que c'est trop heureux. Cela doit rendre plus indulgent mutuellement et faciliter les réconciliations.

« Je suis bien convaincue de votre attachement sincère et tendre pour mes enfans, et, croyez-moi, personne n'est plus que moi disposée à la reconnaissance et à l'affection pour les personnes qui se consacrent à eux, si je ne suis pas blessée au cœur par la pensée qu'on les détache de moi ; vous le savez comme moi, c'est l'habitude qui attache, et surtout les enfans; en ne voyant pas leur mère, elle perd sa place dans leur cœur comme dans leur vie; ils finissent par douter de son affection, bien heureux si plus tard leur estime et leur confiance n'en sont pas ébranlées. Certes, ce n'est pas là votre but, car vous devez sentir qu'il serait un jour aussi pernicieux pour les enfans qu'il est douloureux pour la mère de détruire les liens les plus sacrés.

« De picoteries en picoteries on arrive à faire des choses qui sont, en commençant, bien loin de la pensée. Si, au lieu de s'exciter sur les défauts qu'on se reconnaît mutuellement, on les ménageait réciproquement, je crois que chacun en ce monde ferait un bon marché. Il ne s'agit que d'être bon cocher et de faire le tour des tas de pierres, au lieu de passer dessus ; pour ma part, je confesse que j'accroche souvent. J'avais, depuis longtemps, formé le projet de vous écrire pour tout renouveler avec l'année; c'est donc avec un double plaisir que j'ai reçu votre charmant ouvrage ce soir, puisqu'il m'a donné la preuve que vous étiez aussi disposée à mettre fin à un état de choses qui, j'en ai la conviction, ne peut être que fâcheux pour les enfans, vous mettre vous-même dans une position souvent fausse et désagréable, et moi, me place dans une position bien cruelle pour moi, qui vis si isolée depuis quelque temps de mes affections les plus chères, au milieu desquelles j'étais si heureuse ! J'envisageais avec tant d'ardeur le moment où mes filles seraient grandes, et, je l'avoue, je souffre bien de les voir ce qu'elles sont pour moi. Mais en voici bien long pour dire qu'il faut que nous tâchions de perdre un faux pli pour en prendre un autre, et vous prier de recevoir et porter ce gage d'une nouvelle alliance, à laquelle j'espère que vous consentirez. »

XXVIII.

Lettre à son mari, écrite au crayon, et trouvée dans le secrétaire de Mme la duchesse de Praslin, à Praslin.

« Vous avez un talent rare et précieux pour empoisonner tout. Tant que votre conduite n'a influé que sur le malheur de ma vie, j'ai dû me taire, je l'ai fait. Si vous prétendez avec vos demi-mots entrecoupés, vos menaces, faire entendre que je n'approuve pas plus publiquement que dans la maison la conduite d'une personne que je méprise, et qui ne mérite pas plus votre confiance que la mienne, vous avez raison, car je trouve que c'est un scandale ignominieux que la présence d'une femme près de jeunes personnes et qui s'affiche comme elle fait. Je sais très bien que vous avez d'autres liaisons ; que ce n'est pas elle qui occupe votre vie ; mais elle en a l'attitude : c'est là ce que j'ai le droit de réprouver. Je n'ai aucune prétention à m'immiscer dans votre conduite et vos affections particulières ; mais ni les menaces ni les mauvais traitemens ne m'empêcheront de vous répéter, comme j'en ai le droit, que vous vous trompez en mettant nos enfans dans les mains d'une femme qui ne tient pas à sa réputation, et qui ne se respecte pas elle-même.

« Si, par vos menaces, vous entendez me parler d'une séparation, vous devez vous rappeler que vous n'avez pas l'initiative. Vous m'avez traitée depuis des années sans estime, sans égards. Vous êtes libre, mais vous élevez vos enfans dans l'éloignement, le mépris de leur mère, vous les abandonnez à une femme qui vous cajole et dont les principes sont corrompus. Je vous trouve un peu singulier, je l'avoue, de vous exaspérer lorsqu'une fois par hasard je cherche à me sauver de cette odieuse vie. Vous cherchez à mon voyage de grands prétextes : tant que j'ai eu un mari, des enfans, une maison, j'étais heureuse et ne songeais pas à m'éloigner ; maintenant que vous m'avez tout enlevé, j'avoue que je songe à me sauver de cet enfer ; car, sachez-le bien, il n'y a pas d'expression pour les chagrins que j'endure. »

XXIX.

Autre lettre trouvée dans le secrétaire du duc de Praslin, à Praslin.

« Paris, le 15 juin 1847.

« Mon cher Théobald,

« J'ai attendu jusqu'à ce moment le résultat des promesses que vous m'aviez renouvelées, à mon retour d'Italie, de changer l'organisation de notre intérieur ; vous semblez l'avoir oublié, et je me vois obligée de vous dire que je ne pense pas devoir retourner à Praslin sans y rentrer pour exercer mes droits et remplir mes devoirs de mère et de maîtresse de maison dans toute leur étendue. Le régime des gouvernantes nous a toujours fort mal réussi. Il est temps, dans l'intérêt de nos enfans et de la dignité de notre intérieur, d'y renoncer.

« Tant que mes filles ne seront pas mariées, j'habiterai partout au milieu d'elles, j'assisterai à toutes leurs occupations, je les accompagnerai partout.

« Tous mes plans sont faits, et, lorsque vous y aurez réfléchi, vous trouverez certainement autant de motifs de confiance pour l'éducation de nos filles dans les soins d'une mère que dans ceux d'une gouvernante. Des maîtres suppléeront aussi facilement à Praslin qu'à Paris aux leçons d'une gouvernante qui, d'ailleurs, a toujours eu recours à leur aide. J'ai tout prévu : tout s'arrangera facilement.

« Mon père, je le sais, a fait offrir à Mlle D..... une pension honorable et viagère. En se rendant avec ce moyen en Angleterre, ses talens et des protections lui procureront une position convenable plus facilement qu'à Paris.

« Vous vous inquiéteriez à tort du chagrin qu'éprouveront nos filles ; il sera beaucoup plus court et beaucoup moins profond que vous ne vous le figurez : j'ai des raisons certaines de n'en pas douter. Depuis longtemps vous vous êtes exprimé sur le compte de Mlle D..... de manière à ne pas laisser douter que vous aviez les yeux ouverts sur une grande partie, au moins, de ces graves inconvéniens. Ce qui peut assurer le mieux d'une manière honora-

ble sa retraite, c'est une pension de mon père, garantie par moi, et son voyage en Angleterre, qui expliquera d'une manière favorable un brusque départ.

« Par délicatesse, j'ai d'abord cherché un appui dans votre famille pour vous ouvrir les yeux ; après en avoir attendu en vain des années le résultat, je dois enfin me soumettre au désir bien légitime de mon père de vous parler au nom des véritables intérêts de nos enfans.

« Lorsque vous, mon appui naturel, m'avez fait défaut, je dois me laisser guider par mon père. Je ne doute pas que, les premiers ennuis passés, vous no vous applaudissiez d'une crise qui ramènera l'ordre naturel dans notre intérieur.

« S'il entre dans vos arrangemens que Mlle D... retourne à Praslin pour y chercher ses effets, j'attendrai pour y aller qu'elle en soit revenue ; si on doit seulement les lui envoyer à Paris, je partirai dès que vous voudrez pour Praslin. Après tous les bruits qui ont couru, je lui ai montré assez de bienveillance pour la réhabiliter, comme vous me l'aviez indiqué, autant qu'il dépendait do moi, pour la faire sortir honorablement. J'ai rempli ma tâche... L'intérêt de mes enfans, celui de leur établissement, ne me permettent pas de prolonger plus longtemps, par résignation, un état de choses fâcheux pour tous.

« Que la crainte de récriminations sur ces momens pénibles ne vous préoccupe pas ; il entrera dans mes vues autant que dans les vôtres de n'y plus revenir. Mon silence sur des antécédens presque analogues vous en est un sûr garant.

« La première condition de la vie de famille, c'est la paix, la bonne entente ; c'est mon but, et il s'obtiendra facilement lorsqu'on ne travaillera pas à éloigner des enfans de leur mère et à régner par la division.

« Ce n'est pas sans de mûres réflexions, ni sans l'assurance que je suivais l'avis de mon père, que je me suis décidée à prendre une résolution aussi sérieuse. Ce serait avec l'assentiment, j'en suis certaine, de mon oncle de Coigny, qui est pour moi le représentant de ma mère, si je n'avais pas évité jusqu'à présent de l'entretenir de si tristes détails. Mes vœux sont que tout s'arrange entre mon père, vous et moi, sans y faire intervenir d'autres conseillers.

« Vous m'avez souvent exprimé, mon cher Théobald, le désir de voir les choses prendre une autre face, parce que vous sentiez

bien les inconvéniens de notre intérieur; mais vous reculiez toujours.

« Maintenant je compte sur votre concours, comme dans toui ce qui touche au bonheur de nos enfans.

« FANNY SÉBASTIANI-PRASLIN. »

Cette lettre porte pour suscription : *Monsieur le duc de Praslin.* (*Pressée.*)

XXX.

Lettre de Mme la duchesse de Praslin à Mlle Deluzy, dont une copie a été trouvée le 20 août 1847, dans le secrétaire du duc de Praslin, à Paris.

« 19 juin 1847.

« Mademoiselle,

« Je regrette vivement que vous soyez souffrante, et que, dans cet état, vous ayez pris la fatigue de m'écrire pour une chose que vos soins pour mes enfans ont rendue si naturelle. Si des circonstances graves pour leurs intérêts ont précipité un événement que je regardais, il y a peu de jours encore, comme devant être assez éloigné, ne doutez pas que je n'en cherche qu'avec plus de zèle à saisir toutes les occasions de vous être utile, et que je serais heureuse que vous m'en indiquiez les moyens.

« J'ai entendu dire que vous vouliez aller voir lady Hislop ; dans ce cas, je vous offrirais une lettre pour lady Tancarville, qui s'efforcera, j'en suis certaine, à seconder vivement lady Hislop dans toutes ses démarches pour fairé réussir vos projets. S'il vous était agréable d'avoir aussi des lettres pour Mme de Flahaut et miss Elphinston, disposez entièrement de moi.

« Je me suis rappelée que vous m'avez demandé de vous prêter un livre en arrivant à Praslin ; j'espère que vous ne me refuserez pas d'accepter ce petit souvenir, que j'aurai grand plaisir à vous offrir.

« Je tiens à répéter, mademoiselle, que je saisirai avec empressement toutes les occasions qui se présenteront, et celles que vous voudrez bien m'offrir, de vous être utile en toutes circonstances.

« PRASLIN. »

XXXI.

Pièces trouvées dans le secrétaire de Mme la duchesse de Praslin, à Paris.

MES IMPRESSIONS DE VENDREDI 17 JUIN 1847.

« 17 juin 1847, Paris.

« J'ai besoin de me répéter à toutes heures que j'ai accompli un devoir sacré vis-à-vis de mes filles en consentant à joindre enfin mes efforts à ceux de mon père pour renvoyer cette femme. Il m'en a bien coûté. Je hais l'éclat ; mais enfin tout le monde me disait, et ma conscience aussi, que c'était mon devoir. Mon Dieu, quel sera l'avenir ? Comme il est irrité ! On dirait en vérité qu'il n'est pas le coupable ; peut-on s'aveugler à ce point? Mon Dieu, ne lui ouvrirez-vous donc pas les yeux ! Je ne puis m'expliquer qu'on arrive à s'endurcir à ce point sur l'immoralité. Il dit qu'il aime ses enfans, qu'il consacre son temps à leur éducation, il n'a pas assez de confiance en moi leur mère, et il fait ses maîtresses de leurs gouvernantes. Il y a là une suspension de tout sens moral qui me confond.

« Tous ses instincts étaient bons cependant; mais il était de caractère faible et paresseux d'esprit; la matière l'a emporté, elle éteint, elle engourdit tout chez lui. Quelle vie que la sienne ! négligeant tous les intérêts de ses enfans, foulant aux pieds la morale, toutes convenances, se lassant bien vite de ses goûts, tantôt pour l'une tantôt pour l'autre, et n'ayant cependant pas l'énergie de secouer leur joug. Chacune le tiraille, le fait agir, en tire autant après que pendant la liaison. Mon Dieu, si vous ne daignez jeter un regard de miséricorde sur lui, son avenir est affreux, il s'enfoncera de jour en jour davantage dans ce bourbier, il y consumera sa santé, son intelligence, sa fortune. Et l'on veut élever

ses enfans, ses filles, lorsqu'on mène une semblable vie ! Quelle est cette illusion aussi complète que son aveuglement ?

« Il était las de cette femme depuis longtemps ; mais il en a peur, c'est pour cela qu'il ne la renvoyait pas, c'est évident. Maintenant qu'on vient à son secours, son amour-propre se révolte ; c'est là son seul regret en ce moment, et en lui montrant de la douleur qu'il ne sent pas, il espère la calmer. Comme il était pressé hier d'aller à Praslin et de couper court de suite ! Oui, comme on me l'a dit, je lui ai rendu à lui aussi un service réel ; mais, pour moi, jamais il ne me pardonnera ; il se vengera sur moi jour par jour, heure par heure, minute par minute, de lui avoir rendu ce service, d'avoir eu raison quand il avait tort. L'abîme se creusera tous les jours plus profond entre nous ; plus il réfléchira, plus il se sentira coupable, plus il m'en voudra, plus il appesantira sa vengeance sur moi.

« L'avenir m'effraie ; je tremble en y songeant; je me sens bien faible. Mon Dieu ! venez à mon aide ; donnez-moi la force de supporter ces nouvelles épreuves comme vous le voudrez, et de manière à attirer le plus de grâces possible sur mes enfans, sur lui, le malheureux ! Ah ! il me fait une cruelle vie, mais je ne voudrais pas changer ma position avec la sienne. Comme il est changé ! toujours triste, moroso, mécontent de tout le monde, en méfiance contre chacun, s'irritant de toutes choses ! On voit que le remords réside là. Moi, qui l'ai tant aimé, j'ai peine à le reconnaître ; il me semble que ce n'est plus le même homme. Voilà le fruit de l'absence de principes religieux, d'idées morales ; voilà le fruit du désœuvrement, de la paresse.

« Il valait mieux que cela ; il y avait le germe des bonnes choses en lui ; mais lorsque, dès l'enfance, on ne vous a pas inspiré une vue large et grande des choses, l'enthousiasme des grandes choses, la vie se passe à végéter jusqu'à ce que les facultés, énervées, déclinent et soient supplantées par la matière. Il souffre, on le voit ; il sent sa position ; car tout me prouve qu'il veut l'éviter pour nos fils. Mais est-il en état d'élever des filles, qu'il ne faut approcher qu'avec une auréole de pureté et de pudeur ? Les pauvres enfans, on les séquestrerait, afin que leur ignorance des usages et des convenances ne leur fît pas apprécier les mauvais exemples qu'elles avaient sous les yeux. Il m'en veut et m'en voudra jusqu'à ma mort ; et cependant, je le connais, je suis sûre qu'il se dit qu'il eût fait comme moi, seulement plus tôt.

« Quels peuvent être ses projets pour notre avenir ? De combien de chagrins non articulés il m'a menacée ! Il me disait

que j'avais gâté toute ma vie par cet acte. Eh! mon Dieu, franchement, il n'y avait rien à gâter. Je crois, en vérité, qu'il croyait par momens que je devais me trouver heureuse! Que veut-il dire aussi avec ses mystérieuses réticences sur ce qu'il prétend savoir sur mon compte? Il faut qu'on lui ait fait d'infâmes calomnies sur moi. Ah! ma vie peut être mise au grand jour; mais, si l'on s'est plu à me calomnier, vous seul, mon Dieu, pouvez faire éclater la vérité et la pureté. Ah! vous ne permettrez pas, Seigneur, que la calomnie vienne flétrir, aux yeux de ses enfans, une mère qui a déjà tant souffert! Mes enfans, que pensent-ils? Vous seul, mon Dieu, le savez.

« Oh! éclairez leurs cœurs et leurs intelligences; qu'un rayon de votre lumière, esprit saint, fasse jaillir la vérité devant leurs cœurs. Qu'elles démêlent enfin les intrigues qui les ont éloignées de leur mère. Mon Dieu! ayez pitié de ces pauvres enfans, livrées seules et sans conseils au milieu de ces agitations et de ces fureurs; elles sont seules, mais venez à elles : vous y viendrez, mon Dieu! vous soutiendrez leurs pas timides, vous éclairerez leurs intelligences incertaines, vous dirigerez leurs cœurs vers la vérité, vers leurs devoirs. Oh! oui, Seigneur, vous aurez pitié d'elles; vous serez avec elles; vous serez leur appui, leur conseil, leur guide, et alors elles surmonteront toutes les difficultés; elles, ces pauvres jeunes filles, timides et craintives, elles auraient la prudence du serpent, le courage du lion, avec l'innocence de la colombe. Seigneur, vous ne refuserez pas à une mère d'être le guide des enfans que vous avez permis qui lui fussent retirés pour l'éprouver. Mon Dieu, mon Dieu, que votre sein soit leur refuge, que vos bras les entourent, que votre main les guide, que votre lumière pénètre leurs esprits et leurs cœurs! Mettez dans leurs bouches les paroles qui en doivent sortir; mettez dans leurs cœurs les sentimens qui doivent les diriger; agissez en elles, pour elles, ô mon Dieu!

« Vous m'avez ôté mes enfans, mais vous les protégerez; vous serez leur mère, et vous les guiderez dans la voie droite qui mène à vous; vous serez leur père, et vous éclairerez leurs intelligences; vous serez leur mère, et vous les consolerez au jour de l'affliction; vous serez leur père, et vous les fortifierez au jour de l'adversité; car le plus faible est le plus fort quand vous êtes avec lui.

« Mais leur père, mon Dieu, ne l'abandonnez pas; faites entrer la lumière dans son esprit, le repentir dans son âme, et alors, mon Dieu, ouvrez les bras à son repentir, fortifiez-le, soutenez-le pour qu'il ne retombe plus. Hélas! mon Dieu, il est aveugle et ne sait ce qu'il fait. Mon Dieu, vous exaucerez ma prière, car j'ai

mis ma confiance en vous; vous me soutiendrez, car je suis faible, et sans vous je succomberais. Vous le savez, mon Dieu, il n'entre pas de vengeance ni d'animosité dans mon cœur, et c'est avec ferveur que je vous ai demandé et que je vous demande le salut et le retour à de meilleurs sentimens de ceux qui m'ont fait tant de peine. Vous le savez, si j'ai pris un parti qui paraît dur à mes enfans, à leur père, c'est parce que j'ai vu que c'était mon devoir. Ah! j'aurais voulu, en la renvoyant d'une main à cause de mes enfans, lui tendre l'autre pour moi et lui dire que je lui pardonne et ne lui en veux pas. Ah! qu'elle revienne à de meilleurs sentimens!

« Merci, mon Dieu! d'avoir éteint en moi le sentiment de rancune au milieu de mes chagrins! C'est une grande consolation; conservez-la moi, mon Dieu, et soutenez moi dans les nouvelles épreuves qui m'effraient tant. Mais vous serez là, mon Dieu; ne m'abandonnez pas, agissez en moi.

« Merci, mon Dieu, d'avoir mis en moi la confiance en vous! Laissez-moi ce bien si précieux; que deviendrais-je si vous m'abandonniez? »

XXXII.

Pièce trouvée cachetée, à Paris, dans le secrétaire de Mme la duchesse de Praslin, sous une enveloppe portant pour suscription : *Mes impressions*.

« 13 juillet 1847.

« Il y a longtemps que je n'ai écrit, et cependant rien n'est changé depuis. Elle doit partir, dit-on, lorsque nous irons à Praslin, et, en attendant, son empire s'exerce toujours le plus absolu.

« Père et enfans, elle tient tout en charte privée; je comprends assez son jeu, si elle a décidément toute honte bu, mais lui, je ne puis m'expliquer sa conduite. Il crie à la calomnie, mais il convient que les apparences étaient mauvaises, et ces apparences, tous les jours il les rend plus fâcheuses, il donne plus de matière à toutes les interprétations scandaleuses. Il prétend qu'on calomnie

ses relations, et il affiche publiquement rupture entre lui et mon père à cause d'elle ; il rompt avec nous, et il ne la quitte pas. Il n'y a pas de caractère d'homme plus énigmatique : est-ce excès de corruption, est-ce excès de faiblesse? si c'est excès de faiblesse, est-il possible que cela puisse aller jusqu'à fouler aux pieds à ce point les intérêts de ses enfans?

« Comment! il aurait donc si peur de cette femme qu'il n'ose pas, tant qu'elle est dans la maison, rendre des enfans à leur mère, avoir des égards pour sa femme ! Qui lui a donné cet empire sur lui? cela n'est pas naturel : il faut qu'elle ait un moyen de lui imposer par des menaces. Pauvre homme ! je le plains réellement : quelle vie il mène, quel avenir il se prépare ! S'il se laisse ainsi dominer et tirailler par des intrigantes à quarante-deux ans, que sera-ce en vieillissant? Comme je l'aimais cependant ! il faut qu'il soit bien changé par toutes ces mauvaises espèces; car en voyant ce qu'il est maintenant, je ne puis me rendre compte de ce qui m'avait inspiré cet amour si passionné. Ce n'est plus le même homme : comme il s'est éteint l'esprit, rétréci le cœur ! comme il est devenu soucieux, ennuyé, irritable !

« Rien ne l'anime, rien ne l'intéresse, rien ne l'exalte ; tous les sentimens généreux, passionnés, enthousiastes, n'ont pas l'air de vibrer dans son cœur, dans son esprit. Position, fortune, il avait tout ce qui pouvait lui donner une existence utile, brillante, heureuse, honorable. Tout est galvanisé : il ne s'intéresse à rien, ni pour son pays, ni pour ses enfans; il tient compagnie à des gouvernantes ; il est leur cavalier servant jusqu'à ce qu'il devienne leur esclave. En vérité, je crois qu'il ne tenait à garder Mlle D. (qu'il n'aime plus depuis dix-huit mois ou deux ans), que parce qu'il a peur qu'elle ne lui rende la vie trop dure une fois hors d'ici.

« Mon Dieu ! quelle existence ! Ce qu'il y a de curieux, c'est que je suis sûre qu'il croit fermement que c'est par amour et par jalousie de lui que je voulais le départ de Mlle D. Il ne veut pas comprendre que mon mobile est et sera toujours mes enfans. Il croit que c'est du dépit amoureux que j'ai, et cela le flatte : c'est singulier; mais je ne doute pas que s'il n'avait pas cru mon amour inextinguible, il aurait agi avec plus de ménagemens, il eût été moins indigne pour moi. Quelle illusion !... quel excès d'amour-propre !... Il est peut-être possible de conserver de l'amour au fond du cœur pour un homme qui vous traite comme il m'a traitée, si d'un autre côté cet homme excite notre admiration, s'élève à vos yeux par de grandes actions, par de bonnes œuvres ; mais

un homme terre à terre, un homme ordinaire, mais on ne l'aime que s'il est bon, s'il est juste, s'il est consciencieux, s'il vous rend la vie douce. Il n'est pas nécessaire de faire de grandes choses, mais il faut savoir les sentir, les admirer, s'y intéresser. Je ne puis dire à quel point cet esprit de dénigrement et d'ennui de toutes choses, cette impossibilité de se prendre à rien vivement, m'a totalement découragée de lui.

« Je le croyais si différent ; oh ! il devait l'être ; je n'aurais pu l'aimer s'il avait toujours été ce qu'il est. Certainement il y avait de l'étoffe dans son cœur, dans son intelligence ; mais le défaut de principes fermes, de morale et de religion, et sa paresse d'esprit ont laissé prendre le dessus aux passions matérielles ; et, avec tout cela, vouloir élever ses filles ! Comme il s'est laissé isoler ! il n'a pas un ami sérieux, réel ; il n'a de liaisons que celles que les plaisirs font naître, et qui deviennent des chaînes à cause de sa faiblesse lorsqu'il voudrait s'en détacher. C'est affreux ! il traîne comme des boulets après lui l'exigence des femmes avec lesquelles il a eu des rapports.

« Comme les hommes sont bizarres, cependant ! il m'a toujours sacrifiée, opprimée, blessée, humiliée, maltraitée, abandonnée pour des personnes qu'il n'aimait pas. Moi, je n'ai aimé que lui, et avec une passion inouïe, une ardeur qui m'étonne, et maintenant, je ne sais, mais peut-être au fond de son cœur me préfère-t-il à ces femmes qu'il méprise et qu'il craint ; et moi, moi, je suis bien désenchantée de lui. Il sera toujours mal pour moi maintenant; il sent trop bien l'étendue de ses torts ; il est rancunier, et ne saurait comprendre que je puisse pardonner et oublier. Mon mérite ne serait pas si grand qu'il le croit ; je ne puis être jalouse que lorsque j'aime, et puis je pardonne facilement ; et depuis que mes sentimens sont changés, je ne lui en veux plus qu'en raison du tort qu'il fait à mes enfans.

« Notre position est bien bizarre et bien triste : pendant qu'il a couru les plaisirs, moi j'en ai été complétement sevrée ; il a eu des jouissances et pas d'amour ; mon amour, à moi, s'est éteint dans les larmes, et je n'ai... Enfin, ce qui s'est usé chez l'un s'est peut-être conservé chez l'autre, et réciproquement... Comment tout cela finira-t-il ? Je ne crois pas que ce soit jamais par une complète réconciliation, comme ce serait désirable pour nos enfans. Il me fuira toujours parce qu'il se sent des torts, et moi je ne le chercherai guère, que par devoir pour mes enfans. Un sentiment de pudeur m'empêchera toujours de faire des avances à un homme, même mon mari, lorsque je doute de mon amour pour lui, et

que je sens que d'autres idées, tant d'années comprimées, me pousseraient plus vite que mon cœur dans ses bras.

« Mon Dieu ! vous seul savez ce que j'ai souffert de privations de cœur et de tous genres ; si je n'ai pas succombé aux tentations, gloire à vous, Seigneur ! vous êtes mon appui, ma force ; oh ! ne m'abandonnez pas maintenant, car sans vous je succomberais. Mon Dieu ! mon Dieu ! soutenez-moi, dirigez-moi ; j'ai peur de l'avenir, des menaces qu'il m'a faites, des difficultés qui s'élèveront tous les jours ; mais vous serez là, mon Dieu, et j'en ai la confiance, vous soutiendrez la pauvre mère à qui vous avez donné la force de lutter pour ses enfans. Seigneur, secourez-moi ! »

FIN DES LETTRES DE LA DUCHESSE.

LETTRE

ADRESSÉE PAR Mlle DELUZY A Mme LA DUCHESSE DE PRASLIN, LE 17 OU 18 JUIN 1847.

« Madame la duchesse,

« J'aurais voulu vous exprimer de vive voix les sentimens qui m'animent; mais je sens que, dans les circonstances présentes, ce serait une tâche au-dessus de mes forces. Permettez-moi de remettre à une époque plus calme et plus heureuse les remerciemens que j'ai besoin de vous adresser moi-même pour la générosité avec laquelle vous rémunérez de faibles services. Au moment de quitter des enfans auxquels j'avais voué la plus vive tendresse, je trouve dans le témoignage de votre satisfaction une puissante consolation.

« J'accepte avec reconnaissance les offres de recommandation que vous voulez bien me faire, et je m'empresserai, madame, d'y avoir recours aussitôt que les circonstances le rendront opportun pour moi. La santé de mon grand-père, très chancelante depuis plusieurs mois, me fait un devoir de me rapprocher de lui en ce moment. Je vous demanderai la permission de vous mettre plus tard au courant des démarches que je croirai devoir faire, et je vous prie, madame, de vouloir bien agréer l'assurance de mon profond respect.

H. DELUZY. »

